Nations Unies

S/PV.7222



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7222e séance

Mardi 22 juillet 2014, à 11 heures

New York

Président :	M. Gasana	(Rwanda)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	M. Asselborn
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-47769 (F)









La séance est ouverte à 11 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une très chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres représentants qui sont parmi nous aujourd'hui. Leur participation confirme l'importance de la question dont nous sommes saisis.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Canada, de Cuba, de l'Égypte, d'El Salvador, de l'Équateur, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Islande, d'Israël, de la Jamaïque, du Japon, du Kazakhstan, du Koweït, du Liban, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, du Mexique, de la Namibie, du Nicaragua, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Pérou, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République populaire démocratique de Corée, de la Tunisie, de la Turquie, du Venezuela (République bolivarienne du), du Viet Nam et du Zimbabwe à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Ramallah, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'accorder l'honneur de présenter un exposé au Conseil depuis Ramallah. Je vous prie de bien vouloir excuser mon retard, qui est lié à mes obligations en Israël. Je viens tout juste d'arriver. Comme le savent les membres, j'en suis au troisième jour de ma mission dans la région. Je tiens à remercier le Conseil de sécurité de son ferme appui à mes efforts.

Ramallah marque la cinquième étape d'un voyage qui m'a jusqu'à présent conduit au Qatar, au Koweït, en Égypte et en Israël. Je me rendrai par la suite en Jordanie, en Arabie saoudite et dans d'autres pays de la région, le cas échant. J'ai eu des entretiens intenses et fructueux avec les dirigeants de tous ces pays. J'ai également eu une conversation extrêmement utile avec le Président palestinien, Mahmoud Abbas, au Qatar, et avec le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, ainsi que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Nabil El-Arabi, au Caire tard hier soir. J'ai aussi eu l'occasion de rencontrer le Ministre norvégien des affaires étrangères, qui était en déplacement dans la région, et de m'entretenir par téléphone avec le Président Hollande, de la France. Nous avons échangé nos vues et discuté de la situation actuelle dans la région. Je suis profondément reconnaissant envers les nombreux pays qui déploient des efforts diplomatiques en vue de mettre un terme à cette crise.

Je suis certain que les membres du Conseil comprendront qu'en cette période extrêmement délicate, je ne puis révéler publiquement les détails de ces entretiens. Je me bornerai à dire que j'espère et pense que ces conversations donneront des résultats et permettront de mettre un terme aux hostilités dans un avenir très proche. Bien sûr, il y a un grand nombre d'obstacles et de difficultés. C'est une mission de solidarité et de paix. Toutefois, à peine avais-je atterri dans la région que j'ai appris la nouvelle des combats féroces à Shejaiya, qui illustrent bien le coût humain énorme des hostilités et l'échelle des problèmes auxquels nous sommes confrontés. J'ai martelé un message en trois parties à chaque étape de ma visite : premièrement, il faut mettre un terme aux hostilités; deuxièmement, il faut instaurer un dialogue; et troisièmement, il faut s'attaquer aux causes profondes.

Un cessez-le-feu est indispensable, mais si nous ne luttons pas contre les problèmes plus profonds, nous ne réglerons jamais la question; nous ne ferons que retarder l'échéance une fois de plus. Le cycle se poursuivra, et

l'amertume et la haine seront de plus en plus fortes à chaque nouvelle occurrence. Très simplement, si un peuple ne connaît plus que le désespoir et l'occupation, le problème ne disparaîtra pas; il ne fera que s'aggraver.

La perspective de cessez-le-feu la plus prometteuse est l'initiative présentée par l'Égypte sur la base de l'accord de cessez-le-feu conclu en novembre 2012. Cette initiative a reçu l'appui du Président Abbas et de la Ligue des États arabes. Malheureusement, le Hamas n'a toujours pas donné de réponse positive. J'encourage tous les acteurs qui ont une influence à insister sur la nécessité d'agir de manière constructive. C'est le meilleur moyen d'avancer vers la paix. J'ai abordé la question des préoccupations de sécurité légitimes d'Israël avec le Premier Ministre, M. Nétanyahou, et le Ministre de la défense, M. Ya'alon, et je vais poursuivre mes entretiens avec le Président Peres et d'autres ministres.

Je condamne de nouveau fermement les tirs de roquettes aveugles du Hamas et du Jihad islamique qui visent Israël depuis Gaza. Je suis également alarmé par la réaction musclée d'Israël et les très nombreuses victimes civiles qu'elle provoque. Depuis l'exposé présenté au Conseil dimanche, la violence a atteint un niveau encore plus alarmant. Une fois de plus, trop de civils, dont de nombreux enfants, paient le prix de cette nouvelle escalade. J'exhorte de nouveau toutes les parties à se rallier à une initiative internationale collective en vue de mettre un terme aux hostilités. Il n'y a pas de temps à perdre.

Immédiatement après cet exposé, l'équipe des Nations Unies à Gaza m'informera des derniers événements. Je tiens à souligner à quel point je suis fier de nos nombreux collègues de l'ONU, avec à leur tête l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui viennent courageusement en aide à la population de Gaza dans des circonstances très difficiles. Ils fournissent des secours cruciaux et offrent un abri aux civils exposés à un danger imminent. L'escalade de la violence a désormais une incidence profonde sur les opérations ordinaires de l'UNRWA. Quelque 23 installations de l'UNRWA sont fermées du fait du conflit. Au total, 77 installations de l'UNRWA ont été endommagées depuis le 1er juin du fait du conflit. Les locaux sont utilisés pour entreposer des armes, ce qui est inacceptable. Aujourd'hui, environ 110 000 personnes – soit plus de 5 % de la population de Gaza – cherchent refuge auprès de l'UNRWA.

Par le passé, nos locaux situés dans le sud du Liban et à Gaza ont été touchés, avec pour conséquence d'importantes pertes humaines. Je demande à Israël de veiller avec un soin particulier à éviter tout nouvel incident regrettable. J'exhorte toutes les délégations présentes à répondre à l'appel éclair d'urgence de l'UNRWA et à lui fournir les 115 millions de dollars nécessaires pour parer aux besoins humanitaires les plus pressants des habitants de Gaza. Nous devons faire tout notre possible pour atténuer les souffrances de la population. Je remercie les nombreux pays qui ont déjà offert une assistance humanitaire généreuse en réponse à l'appel éclair de l'UNRWA, notamment la contribution de 47 millions de dollars annoncée par le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry. Je remercie également le personnel de l'ONU, notamment mon coordonnateur spécial sur le terrain, M. Robert Serry, des efforts inlassables qu'il déploie pour négocier des périodes de trêve absolument nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires.

La communauté internationale, notamment le Conseil, a lancé de nombreux appels à la cessation de la violence et à la protection des civils, le dernier datant de dimanche soir. Nous, communauté internationale, devons assumons notre responsabilité face à ce qui résulte au final d'un échec collectif à trouver une solution politique au conflit israélo-palestinien. Nous ne pouvons revenir au *statu quo ante*, une inquiétude que partagent les Palestiniens et les Israéliens.

Les composantes essentielles de la résolution 1860 (2009) sont restées lettre morte. Elles consistent à mettre fin à la contrebande d'armes, à ouvrir la totalité des points de passage et à ramener Gaza sous l'égide d'un gouvernement palestinien légitime respectant les engagements de l'Organisation de libération de la Palestine.

La paix et la sécurité durables ne pourront s'instaurer que grâce à un règlement politique négocié. Seuls des progrès durables, notamment sur les questions socioéconomiques et de gouvernance, peuvent stabiliser définitivement la bande de Gaza.

Il est impératif d'aborder la question de la gouvernance. Des dizaines de milliers de salariés recrutés après 2007 et travaillant à Gaza ne sont pas payés, tandis que plus de 60 000 autres continuent de recevoir un traitement de Ramallah sans pour autant s'acquitter des fonctions gouvernementales essentielles à Gaza.

L'ONU demeure disposée à apporter son concours à la coordination et à la consultation de toutes les parties concernées.

C'est la troisième fois en tant que Secrétaire général que j'ai à me rendre en mission d'urgence dans la région pour aider à mettre fin à une crise. Cela signifie qu'il s'agit actuellement de la troisième attaque de grande envergure que les enfants de Gaza aient connue au cours des cinq dernières années de leur courte existence. L'horreur et la panique dépassent l'imagination. Le cycle de la souffrance doit cesser. Les parties doivent saisir cette occasion non seulement pour restaurer le cessez-le feu, mais également pour faire progresser de façon durable la situation politique, institutionnelle, socioéconomique et sécuritaire, afin d'instaurer la stabilité dans la bande de Gaza. Les parties doivent également tenir compte de l'appel du Conseil à reprendre les négociations afin de mettre fin à ce conflit grâce à une solution viable prévoyant deux États.

Comme je l'ai souligné à maintes reprises au cours de ma mission, les Israéliens, mais aussi les Palestiniens, ont besoin de se sentir en sécurité. Les Palestiniens, mais aussi les Israéliens, ont besoin d'entrevoir une lueur d'espoir à l'horizon. Les deux parties ont besoin d'être rassurées sur le fait que le droit international humanitaire compte, et que justice sera rendue à tous. Assumons notre rôle dans l'intérêt de tous les peuples de la région.

Enfin, j'espère que le Conseil comprendra que j'ai une série de réunions importantes ici à Ramallah. Par conséquent, je ne pourrai assister à la présente séance que jusqu'à 18 h 50 heure locale. J'espère pouvoir en écouter le plus possible. Je compte sur votre appui et votre leadership sans faille, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'État observateur de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre direction avisée du Conseil de sécurité pendant le mois en cours, ainsi que des efforts que vous déployez pour résoudre la crise à laquelle sont confrontés les Palestiniens en raison notamment de l'agression militaire israélienne dans la bande de Gaza. Je remercie en outre le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé et lui exprime notre profonde gratitude pour avoir entrepris une mission d'urgence dans la région en vue d'étayer les efforts régionaux et internationaux visant à instaurer d'urgence un cessez-le-feu sur la base de l'initiative égyptienne et avec la participation active du Président Mahmoud Abbas et des autres parties concernées. Je salue également le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Asselborn, qui est parmi nous aujourd'hui pour assister à cette séance très importante.

Aujourd'hui, nous saluons également les efforts conduits sur le terrain par le Coordonnateur spécial des Nations Unies, M. Robert Serry, notamment pour demander une pause humanitaire, ainsi que les courageux efforts entrepris par les organismes des Nations Unies sur le terrain, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), sous la direction du Commissaire général Pierre Krähenbühl, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sous la direction de la Secrétaire générale adjointe, Valerie Amos, ainsi que d'autres institutions des Nations Unies et organisations humanitaires, dont le Comité international de la Croix-Rouge, qui fournissent une aide d'urgence vitale au peuple palestinien en cette période de crise.

Malheureusement, malgré tous ces efforts régionaux et internationaux, des centaines d'autres civils palestiniens ont été tués, des milliers ont été blessés et des dizaines de milliers ont été déplacés à cause de l'agression militaire israélienne menée à Gaza, depuis notre dernière intervention au Conseil de sécurité vendredi dernier (voir S/PV.7220).

Les bombardements israéliens – incluant des frappes aériennes de missiles, des bombes et des tirs d'artillerie par air, terre et mer dans des zones civiles densément peuplées – ont également entraîné la destruction de plus de 1 000 demeures et en ont endommagé plus de 18 000 autres. La peur et la panique ont saisi la population, entraînant le déplacement de plus de 100 000 personnes qui s'abritent désormais dans les écoles de l'UNRWA, ce qui représente déjà le double du nombre de Palestiniens qui avaient cherché refuge dans les écoles de l'Office pendant la guerre israélienne contre Gaza de 2008 à 2009. Nous lançons un appel urgent pour que les efforts s'emploient à répondre aux besoins humanitaires considérables des civils palestiniens à Gaza, notamment grâce aux contributions des donateurs en réponse aux appels d'urgence de l'UNRWA.

Sans aucun égard pour la vie humaine, Israël, puissance occupante, continue de massacrer des

familles entières. Une famille de 26 personnes à Khan Younis, la famille Al-Jami; une famille de 8 personnes dans le nord de Gaza, la famille Abu Jarad; une famille de 10 personnes à Choujaiya, la famille Ayyad; une famille de 7 personnes à Choujaiya, la famille Al-Hallaq; une famille de 6 personnes à Choujaiya, la famille Al-Sakafi; une famille de 5 personnes, encore à Choujaiya, la famille Sleem; une famille de 4 personnes à Choujaiya, la famille Al-Hayyeh; et enfin, une famille de 4 personnes dans le nord de Gaza, la famille Al-Zuweidi, figurent parmi les nombreuses victimes des attaques odieuses qu'Israël a conduites rien que ces trois derniers jours, la majorité des victimes étant constituée de femmes et d'enfants.

Les pertes humaines s'accumulent à chaque minute qui passe. En une seule journée, le dimanche 20 juillet, 95 Palestiniens ont été brutalement assassinés, parmi lesquels au moins 72, dont 17 enfants, 14 femmes et 4 personnes âgées, ont été massacrés à Choujaiya par les forces d'occupation, qui ont laissé les rues du quartier jonchées de corps et abandonné de nombreuses victimes coincées sous les décombres de leurs maisons, faisant en sorte d'accroître ainsi le nombre de victimes. Les ambulanciers débordés qui étaient sur place ont déclaré : « Il n'y a pas de blessés à Choujaiya, seulement des morts. »

Il est presque impossible de suivre en temps réel le nombre de morts et de blessés faits par la puissance occupante avec toutes les armes lourdes qu'elle emploie contre une population civile sans défense. Par exemple, rien que pendant les deux heures qui ont suivi l'envoi de ma lettre au Conseil de sécurité hier, 23 autres Palestiniens ont été tués; leurs noms et leurs histoires ne figurent pas encore dans le vaste dossier répertoriant les crimes de guerre israéliens perpétrés contre le peuple palestinien, à propos desquels nous continuerons d'insister pour qu'ils soient officiellement enregistrés par l'ONU, dans notre quête inlassable de justice pour les victimes et pour notre nation.

Le nombre de victimes s'élève désormais à plus de 600 Palestiniens tués et plus de 3 500 blessés. Nous sommes hantés par des images de bébés, de garçons, de filles, de femmes et d'hommes assassinés par les forces israéliennes d'occupation dans leurs maisons, dans les rues et dans les camps de réfugiés; par les images des milliers de blessés, dont la vie est marquée à jamais; et par la vue de milliers de familles palestiniennes à nouveau dépossédées et fuyant pour se mettre à l'abri des attaques israéliennes, dans cette interminable Nakba infligée à notre peuple.

Je voudrais simplement montrer aux membres du Conseil certaines images de victimes. Ces photos ont été prises à Choujaiya. Elles montrent le visage de nos victimes et sont un échantillon de ceux qui souffrent le plus et sont tués en plus grand nombre : les enfants. Nous ne sommes pas des chiffres. Nous sommes des êtres humains.

Quand le sol des hôpitaux est couvert du sang d'innocents, quand les couloirs sont remplis des cris de douleur assourdissants des blessés et des pleurs de chagrin et d'angoisse pour les êtres chers qui ont été tués, et quand les médecins, qui ne disposent de presque aucun matériel et sont privés de sommeil et de nourriture, luttent avec courage pour sauver des vies humaines bien qu'ils soient eux-mêmes la cible d'attaques menées par la machine de guerre israélienne, nous savons que la communauté internationale a échoué; elle n'a pas tenu son engagement de protéger les civils en période de conflit armé, elle n'a pas réussi à faire respecter l'état de droit, et elle n'a pas tenu sa promesse envers l'humanité.

Je me dois par conséquent de lire au moins le nom des nombreux enfants innocents tués par les forces d'occupation israéliennes ces derniers jours, pour honorer leur mémoire. Nous portons aujourd'hui des rubans noirs en l'honneur de tous nos enfants, femmes, hommes, de tous les civils palestiniens tués dans le cadre de ce génocide perpétré par Israël contre notre population dans la bande de Gaza. Tawfiq Ahmad Abu Jami, 5 ans; Haifa Tawfiq Ahmad Abu Jami, 9 ans; Shahinaz Walid Muhammad Abu Jami, 1 an; Rayan Tayseer Abu Jami, 8 ans; Rozan Abu Jami, 14 ans; Ahmad Ayman Mahrous Siyam, 17 ans; Mustafa Nabil Mahrous Siyam, 12 ans; Ghayda Nabil Mahrous Siyam, 8 ans; Dalal Nabil Mahrous Siyam, 8 mois; Mayar Nayif Al-Yaziji, 2 ans; Anas Al-Yaziji, 5 ans; Ibrahim Ammar, 13 ans; Assem Ammar, 4 ans; Iman Ammar, 9 ans; Saji Hasan Al-Hallaq, 4 ans; Kinan Al-Hallaq, 6 ans; Mohammed Al-Hallaq, 2 ans; Shadi Isleem, 15 ans; Alaa Isleem, 11 ans; Fadi Isleem, 10 ans; Samia Al-Sheikh Khalil, 3 ans; Hiba Khalil, 13 ans; Khalil Al-Hayyeh, 7 ans; Umama Al-Hayyeh, 9 ans; Dima Isleem, 2 ans; Mohamad Ayyad, 2 ans; Rahaf Abu Jumaa, 4 ans; Talal Al-Attawi, 7 ans; Dina Hamada, 15 ans; Omar Hamouda, 10 ans; Ghada Ayyad, 9 ans; Marah Al-Jammal, 11 ans; Marwa Al-Sirsawi, 3 ans; Ahmad Ismail Abu Musallam, 10 ans; Wala Abu Musallam, 12 ans; Muhammad Abu Musallam, 15 ans; Rahaf Khalil Al-Jabour, 4 ans;

Yassin Al-Humaidi, 4 ans; Mohammad Shadi Natiz, 15 ans; Mohammed Salim Natiz, 4 ans; Siham Mousa Abu Jarad, 15 ans; Ahlam Na'im Abu Jarad, 13 ans; Haniyeh Abdelrahman Abu Jarad, 3 ans; Samih Na'im Abu Jarad, 12 mois.

Même si les membres du Conseil sont peut-être fatigués des listes que nous avons énumérées maintes fois, nous devons témoigner du désespoir de notre population et exiger le respect de sa dignité. Ces enfants palestiniens, dont la vie a été fauchée de façon si cruelle par la Puissance occupante, ne sont pas que des chiffres; ils avaient un nom, des rêves et une mère, un père, des sœurs, des frères, des grands-parents et des amis qui pleurent leur décès et sont éperdus devant l'immensité des pertes humaines auxquelles il ne saurait y avoir de justification ni de consolation. Au nom du peuple palestinien, nous posons les questions suivantes : qu'est-ce que la communauté internationale fait pour mettre un terme à l'effusion de sang, pour mettre fin aux atrocités commises par Israël? Que fait le Conseil de sécurité pour tenir son engagement de protéger les civils en période de conflit armé et faire respecter le droit et la Charte?

Sans mesures énergiques, les résolutions et les déclarations du Conseil sonnent creux, puisque les civils sans défense ne trouvent aucune aide face à la machine de guerre meurtrière israélienne. À Choujaiya et dans toute la ville de Gaza, à Khan Younes, à Beit Hanoun, à Jabaliya, à Nousseirat, à Beit Lahiya, à Boureij, à Rafah, à Deir el-Balah et partout à Gaza, le peuple palestinien souffre énormément. Sa capacité de faire face aux retombées humanitaires est sur le point de céder sous l'impact de l'agression israélienne et de huit ans de blocus. Israël ayant failli gravement à son obligation d'assurer la sécurité et le bien-être des civils sous son occupation, nous appelons de nouveau le Conseil de sécurité à accomplir son devoir de maintien de la paix et de la sécurité internationales, sans condition, sans exception et sans reard. Alors même que les efforts déployés dans la région pour garantir un cessez-le-feu se poursuivent, le Conseil de sécurité reste tenu d'agir pour mettre un terme au massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents.

L'impunité d'Israël doit cesser et les prétextes donnés pour ses crimes doivent être dénoncés. Le monde ne peut plus nier que ces crimes sont délibérément planifiés et perpétrés pour provoquer le maximum de pertes et imposer un châtiment à un peuple sous occupation, que ce soit par des attaques militaires et des représailles, la colonisation des terres, l'emprisonnement de milliers de personnes, le blocus ou l'humiliation de la population et des dirigeants. C'est un fait, corroboré par les nombreuses déclarations prononcées par le Premier Ministre israélien et d'autres responsables du Gouvernement et par les chefs des colons et les bandes qui sèment la terreur, au sujet du prix qu'ils feront payer aux Palestiniens pour avoir osé revendiquer leurs droits, et c'est un fait démontré à maintes reprises par les actes violents, racistes et illégaux commis par la Puissance occupante.

En outre, nous dénonçons les arguments israéliens plein de cynisme qui qualifient tout un peuple de terroristes. Nos enfants, femmes et hommes ne sont pas des terroristes et aucune famille ne permettrait que ses proches soient utilisés comme boucliers humains. Le fait est qu'ils sont retenus en captivité par Israël dans une prison à ciel ouvert appelée Gaza, qui reste sous occupation et sous contrôle israéliens, quels que soient les mensonges de la version des faits accréditée par Israël concernant le redéploiement de 2005.

Pas une fois nous n'avons entendu le représentant israélien utiliser devant le Conseil le mot « occupation », comme pour passer commodément sous silence le fait qu'Israël est un occupant, qui revendique cependant en même temps, on ne sait comment, le droit de se défendre contre le peuple qu'il occupe et qu'il réprime sauvagement, droit, d'ailleurs, créé de toutes pièces par Israël, certes pas au titre du droit international, par opposition au droit légitime de résister à l'occupation étrangère et au droit à l'autodétermination.

Nous réitérons que ce n'est pas un hasard si la dernière agression a été déclenchée au milieu des pressions accrues de la communauté internationale sur Israël dans le cadre du processus de paix, de l'acceptation internationale du Gouvernement d'union nationale palestinien; de l'intensification des condamnations, dans le monde, des colonies de peuplement; de la terreur des colons, des provocations à Jérusalem-Est, du blocus imposé à Gaza, de la crise des prisonniers et des détenus palestiniens, de la destruction par Israël de la solution des deux États, et des appels internationaux de plus en plus pressants au boycottage, à la cession de certains actifs et aux sanctions contre Israël.

Le Conseil doit se montrer à la hauteur des obligations qui lui sont faites en vertu de la Charte, ainsi que des attentes de la communauté internationale, alors même que les injustices subies par le peuple palestinien sous cette occupation israélienne perverse font

descendre une fois de plus des millions de personnes de toutes races, couleurs et croyances dans les rues des capitales du monde entier pour exiger la fin de l'agression, de la colonisation et du châtiment collectif israéliens en Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est, et exiger que soient établies les responsabilités dans les crimes de guerre israéliens, notamment à la Cour pénale internationale.

Le Conseil doit jouer le rôle qui lui revient et contribuer aux efforts déployés en urgence pour obtenir un cessez-le-feu. En outre, il doit tout mettre en oeuvre pour que le cessez-le-feu soit durable, pour empêcher la résurgence de telles crises et pour régler les questions de fond, notamment la nécessité de lever le blocus imposé à Gaza et de garantir en permanence la circulation des personnes et des biens, ainsi que d'assurer la protection du peuple palestinien et d'ouvrir un horizon politique à l'avenir.

Envers et contre tout, et malgré l'immensité des pertes et des peines endurées, le peuple palestinien reste inébranlable dans sa confiance à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et des promesses et engagements qui ont été faits de mettre fin à l'oppression qu'il subit et de faire triompher la justice. Nous réaffirmons que nous continuerons de nous employer à un règlement politique pacifique du conflit, pour lequel il n'y a aucune solution militaire. Nous appelons de nouveau la communauté internationale à tout faire pour appuyer de tous les moyens possibles les efforts déployés de longue haleine afin de parvenir à un règlement juste, durable et pacifique et de permettre enfin au peuple palestinien d'exercer ses droits et ses aspirations nationales, notamment le droit à la liberté et à l'indépendance au sein de son État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

En conclusion, j'appelle de nouveau à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité condamnant cette agression israélienne contre l'État de Palestine, afin de faire cesser immédiatement cette agression, de lever le blocus imposé à la bande de Gaza et d'assurer au peuple palestinien une protection internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais remercier le Secrétaire général de son exposé et des efforts qu'il déploie dans la région, et aussi vous remercier, Monsieur le Président, de présider le présent débat.

Il y a deux siècles, Goethe, le grand écrivain et homme d'État allemand, a dit que : « L'acte le plus difficile est celui que l'on croit le plus simple : percevoir d'un regard toujours en éveil les choses qui se présentent à nos yeux ».

Il suffit de regarder le monde autour de soi, aujourd'hui, pour voir que la principale menace à la paix et à la sécurité internationales se trouve juste sous le nez du Conseil. De Buenos Aires à Bruxelles et de Benghazi à Boston, aucun pays n'est à l'abri de la menace que fait peser le terrorisme islamiste radical.

Armés d'idéologies dangereuses et d'armes meurtrières, des extrémistes violents sont partis en guerre pour détruire des vies et attenter à notre mode de vie. Nous nous sommes hélas familiarisés avec leurs noms : l'État islamique d'Iraq et du Cham, Al-Qaida, Boko Haram, le Hezbollah et le Hamas.

Ces factions violentes n'ont que dédain pour les démocraties et mépris pour la modernité, et partagent une propension à cibler d'innocents civils. Ce n'est pas par hasard que la plupart de ces groupes extrémistes opèrent au Moyen-Orient, région en proie à l'instabilité et à l'intolérance, gangrénée par les dictatures et le désordre, la tyrannie et le terrorisme.

Dans la région, notre pays occupe une place à part. L'État d'Israël est la seule démocratie libérale existant entre la mer Rouge et la mer Caspienne. Nous sommes en première ligne, dans notre combat contre le terrorisme islamiste radical. La lutte que nous menons aujourd'hui préfigure celle que le reste du monde civilisé aura propblement à mener demain.

À l'heure même où nous parlons, les Forces de défense israéliennes (FDI) combattent pour débarrasser Gaza de l'infrastructure militaire du Hamas, qui terrorise la population israélienne et accable le peuple palestinien depuis bien plus d'une décennie. Il faut me croire lorsque je dis que Gaza est vraiment le dernier des endroits – et je pèse mes mots – où nous voudrions voir nos soldats engagés.

Nous n'avons pas choisi cette guerre. Elle a été un dernier recours.

Le Hamas a envoyé des commandos suicide dans nos cafés et dans nos bus. Il a envoyé des terroristes armés par les tunnels dans nos maisons et dans nos écoles, et il a lancé plus de 12 000 missiles et roquettes sur nos villes et villages au cours des 10 dernières années.

Israël est un petit pays, et tout le monde est touché par le terrorisme. Les Israéliens ont certes grandi à l'ombre de cette menace, dans notre dos, mais nous n'avons jamais pu et ne pourrons jamais nous y faire. Nous ne nous ferons jamais au son des sirènes ou au sifflement des roquettes au-dessus de nos têtes. Nous ne nous habituerons jamais à voir nos enfants en uniformes militaires, et nous ne nous habituerons jamais, au grand jamais – nous nous y refusons – à enterrer nos fils et nos filles, comme trop d'Israéliens ont eu à le faire depuis que le Hamas nous a entraînés dans cette guerre.

Israel ne voulait pas de cette guerre. Par trois fois – à trois différentes reprises – Israël a accepté un cessez-le-feu, et chaque fois, le Hamas a refusé, tirant, même, encore plus de roquettes. Chacune de ces roquettes envoie un message haut et fort : le Hamas est déterminé à nous faire la guerre.

Même lorsque les Nations Unies et la Croix-Rouge ont demandé au Hamas de cesser le feu pour qu'ils puissent venir en aide aux civils Palestiniens, le Hamas a refusé. Une fois encore, le Hamas a prouvé qu'il n'avait aucun égard pour le bien-être du peuple palestinien. Le Ministre égyptien des affaires étrangères, Sameh Hassan Shokry Selim, a déclaré que « si le Hamas avait accepté la proposition égyptienne, il aurait pu sauver des vies...palestiniennes ».

Je voudrais dresser un tableau très très clair de la situation : les pertes civiles palestiniennes sont le résultat direct de la décision du Hamas de continuer à envoyer des roquettes et des terroristes contre Israël, tout en mettant en avant les civils pour protéger ses prétendus chefs et ses terroristes. La direction de l'Autorité palestinienne et ses délégations ont refusé de se prononcer et de dire « Stop! »au Hamas.

Rien qu'au cours de ce mois, Israël a été attaqué sur quatre fronts. Des roquettes ont été tirées depuis le Liban, la Syrie et le Sinaï, et le Hamas a lancé un assaut généralisé contre Gaza. Outre les tirs de roquettes, le Hamas a maintenant mis au point une nouvelle stratégie dans sa guerre contre Israël. À Gaza, il y a deux villes : une ville à la surface de la terre, et une autre souterraine. À 18 mètres sous terre se trouvent des kilomètres de denses tunnels de la terreur s'entrecroisant tel une toile géante. Le Hamas a construit un vaste réseau clandestin de terreur avec des milliers de tonnes de ciment soutenu par des poutres massives.

Le chef du Hamas, M. Haniyeh a déclaré dernièremet que les tunnels avaient ouvert une « nouvelle stratégie de confrontation avec l'ennemi à partir du sous-sol ».

Depuis leur entrée à Gaza, les FDI ont découvert 23 tunnels ayant 66 différents points d'entrée, dont un bon nombre sous les maisons et les écoles. Aucun endroit n'est inaccessible pour le Hamas. L'un des tunnels qui ont été découverts ce week-end avait son entrée sous une maison familiale et était rempli d'explosifs. Le Hamas utilise son vaste réseau de tunnels pour mener toute une série d'attaques meurtrières. La semaine dernière, des dizaines de terroristes lourdement armés ont utilisé justement ces tunnels pour s'infiltrer en Israël.

Que veut-on qu'Israël fasse quand les terroristes de Choujaiya ne sont pas plus loin du kibboutz de Nahal Oz que cette salle ne l'est du Metropolitan Museum of Art? Il faut s'imaginer ce que cela signifie pour les Israéliens qui vivent près de Gaza de savoir qu'il y a des dizaines de tunnels clandestins qui débouchent tout près de leurs quartiers; imaginer ce que c'est que de s'endormir en se demandant si un terroriste est en train de creuser un tunnel sous la maison ou de se réveiller en se demandant si ses enfants seront en sécurité sur le chemin de l'école. Hier encore, des terroristes lourdement armés du Hamas sont sortis d'un tunnel situé à 200 mètres seulement d'une école maternelle.

Ce week-end, huit terroristes palestiniens ont été vus débouchant d'un tunnel situé à près de 300 mètres à l'intérieur du territoire israélien, armés d'armes automatiques et portant des uniformes de l'armée israélienne. Ils ont tiré une roquette sur des jeeps militaires israéliennes, et ont tué deux soldats avant de se replier sous terre. Quelques heures plus tard, deux autres terroristes sont entrés en Israël en passant par un tunnel. Ils étaient en possession de tranquillisants et de menottes et avaient pour mission de kidnapper des Israéliens.

Pendant des années, la communauté internationale a critiqué Israël parce qu'il limitait l'entrée de matériaux de construction à Gaza. Maintenant, nous savons à quoi servent réellement ces matériaux de construction. Pendant tout ce temps, la communauté internationale pensait que l'argent qu'elle envoyait servait à mettre en place des services sociaux ou des institutions politiques ou encore des structures économiques. En vérité, l'argent qui a été envoyé à titre d'aide n'a servi à rien d'autre qu'à aider le Hamas à mettre en place son bastion de terreur. Le fait que le Hamas utilise son budget pour investir sous terre au lieu d'investir en surface prouve

qu'il préfère faire la guerre qu'assurer le bien-être du peuple palestinien. Le Hamas viole le droit international et brutalise les habitants de Gaza. Il envoie des hommes, des femmes et des enfants innocents sur les toits de leur maison afin de protéger les terroristes qui tirent des roquettes de leur salon et de leur chambre à coucher, au-dessous. Il construit des bunkers pour ses dirigeants, mais ne veut pas construire des abris antiaériens pour les civils. Il tire des roquettes à partir des mosquées et des écoles situés à l'intérieur des quartiers densément peuplés. Il a en outre établi son quartier général à l'intérieur d'un hôpital de Gaza où l'on peut voir ses dirigeants se promener dans les couloirs.

Au lieu de prendre des mesures pour éviter qu'il y ait des victimes civiles, le Hamas a intensifié ses attaques dans l'espoir qu'il y aura davantage de victimes. La stratégie du Hamas est claire – pour lui, chaque victime palestinienne de ce conflit alimente sa machine de propagande. Le but de cette machine est d'amener la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il fasse droit aux exigences du Hamas. Malheureusement, beaucoup de gens sont tombés dans le piège de cette campagne cynique.

Tous ceux qui disent qu'il faut blâmer les deux parties de la même manière font le jeu du Hamas et encouragent un groupe extrémiste impitoyable à poursuivre sa campagne de terreur. Je voudrais rappeler au Conseil que cette organisation terroriste est membre du Gouvernement d'union nationale palestinien. Le Président Abbas a un choix à faire. Il peut continuer à garder le silence et appuyer le Hamas ou alors assumer ses responsabilités de dirigeant et dissoudre ce Gouvernement d'union nationale. Le choix lui appartient : il peut contribuer à aggraver le problème ou à le résoudre.

Israël fait tout ce qui est en son pouvoir pour ne pas porter atteinte aux civils parce que nous sommes convaincus que chaque vie innocente perdue est une tragédie. Nous regrettons vivement les pertes enregistrées, mais la faute en revient au Hamas, qui se cache derrière des civils et les utilise comme boucliers humains. Les Forces de défense israéliennes sont pleinement déterminées à faire respecter l'état de droit et leurs opérations visent exclusivement des cibles terroristes. En outre, nous avons pris des mesures qu'aucun autre pays n'a jamais prises. Quelle autre nation fournit des millions de tonnes d'aide humanitaire ou met en place un hôpital de campagne pour soigner les blessés de la partie adverse alors même que l'ennemi tire sur elle sans discrimination? Quelle autre nation envoie des messages pour indiquer exactement où elle va frapper, donnant ainsi à l'ennemi le temps de mettre en place des pièges et de déployer des tireurs d'élite?

Pendant quatre jours, Israël a averti les Palestiniens qui se trouvent dans le nord de la bande de Gaza que l'armée israélienne entrerait bientôt dans leurs quartiers pour déloger le Hamas. Cela a donné au Hamas quatre jours pour se préparer à lancer l'assaut contre nos troupes. Chaque fois que nous lâchons des tracts par avion, que nous faisons un appel téléphonique ou que nous utilisons la messagerie instantanée pour avertir d'une attaque imminente, nous mettons en danger nos propres enfants pour pouvoir protéger leurs enfants. Comme nous l'avons dit, Israël ne souhaite pas rester dans la bande de Gaza. Nous nous battons à Gaza, mais nous ne nous battons pas contre les habitants de Gaza.

L'équation est simple : quand le calme régnera en Israël, le calme régnera également à Gaza. Le but de notre opération est de mettre un terme aux attaques à la roquette, de détruire les tunnels utilisés par les terroristes et de démilitariser la bande de Gaza afin de garantir au peuple israélien un calme durable. Les membres de la communauté internationale ont dit qu'Israël avait le droit de défendre ses citoyens, mais lorsque nous exerçons ce droit, l'on nous critique. Que veulent-ils que nous fassions quand les terroristes pénètrent au sein de nos populations par le biais de tunnels? Que veulent-ils que nous fassions quand nos enfants sont enlevés et assassinés? Que veulent-ils que nous fassions quand des roquettes tombent sur nos villes et que nos concitoyens ne peuvent pas passer une seule journée sans devoir se réfugier dans les abris antiaériens?

L'Iran se sert de son influence pour attaquer Israël par terre, par mer et par air, sur tous les fronts. Il fournit des roquettes au Hamas à Gaza, apporte son appui à Assad en Syrie et fournit au Hezbollah des missiles au Liban. Certains de ces groupes terroristes sont maintenant en train de s'associer pour constituer une équipe de rêve – de la terreur –, déterminée à faire de la vie des millions d'Israéliens un cauchemar. Le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a appelé le chef du Hamas,Khaled Mechal, pour lui dire ceci :

> « Le Hezbollah et la résistance libanaise... appuient la stratégie du Hamas et les justes conditions qu'il a posées pour mettre fin au conflit. »

Pendant des années, nous avons averti la communauté internationale que le Hezbollah était en train d'amasser des dizaines de milliers de roquettes et de missiles. Nous nous sommes heurtés à un mur de silence. Va-t-on continuer à garder le silence? Pendant des années, nous avons dit que le Hamas était en train de construire un bastion terroriste à Gaza et nous avons appelé la communauté internationale à condamner les tirs de roquettes. Nous nous sommes heurtés à un mur de silence. Pendant des années, nous avons mis en garde contre l'escalade imminente et la communauté internationale n'en a pas tenu compte.

Goethe avait raison. La chose la plus difficile à voir est celle qui se trouve devant nos yeux. Israël est en première ligne de la guerre mondiale contre le terrorisme islamiste extrémiste. Le monde civilisé dans son ensemble a intérêt à voir une issue à cette guerre et doit appuyer le droit d'Israël de défendre ses citoyens. Le combat qu'Israël mène contre le terrorisme aujourd'hui déterminera comment nous vivrons demain. Ne rien faire et ne rien dire pour appuyer nos efforts équivaut à laisser la tyrannie et la terreur avoir droit de cité chez nous. La communauté internationale doit faire preuve d'unité, s'exprimer d'une seule voix et triompher ensemble pour que tous les peuples du monde puissent vivre en liberté.

M. Asselborn (Luxembourg) : Je remercie le Secrétaire général pour son exposé en direct du Moyen-Orient, ainsi que l'Observateur permanent de l'État non membre observateur de Palestine et le Représentant permanent adjoint d'Israël pour leurs interventions. Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne.

Le Moyen-Orient semble aujourd'hui plus étranger que jamais à la paix, au point que parler du Moyen-Orient c'est parler des conflits au Moyen-Orient, comme si l'identité de la région était devenue indissociable des guerres qui la secouent. En son cœur, il y a le conflit israélo-palestinien, qui, depuis sept décennies, est le miroir de l'impuissance de la communauté internationale. Depuis quinze jours, ce conflit, une nouvelle fois de manière dramatique, est venu nous rappeler à nos responsabilités. Au moment où nous nous réunissons, l'offensive israélienne contre Gaza a fait plus de 600 morts et plus de 3 500 blessés, pour la plus grande partie des civils.

Gaza, qui était déjà une prison à ciel ouvert, se transforme littéralement en cimetière pour ses habitants. Y a-t-il un seul début d'argument pour justifier pareille effusion de sang, pareil usage disproportionné de la force armée contre des civils? Non, il n'y en a pas. Certes, le droit d'Israël de se défendre et de protéger sa population n'est pas contesté. Et nous condamnons de la manière la plus ferme les tirs de roquettes qui s'abattent sur les villes israéliennes. Mais ce droit d'Israël ne justifie pas la terrible somme de souffrances qui est infligée aux populations civiles de Gaza.

Ce sont désormais plus de 100 000 Palestiniens qui vivent en déplacés, plongeant la bande de Gaza dans une crise humanitaire et sanitaire sans précédent, aux conséquences plus tragiques encore que lors de l'opération « Plomb durci » en 2009. Entre tous, le tribut payé par les enfants est peut-être le plus affolant. Selon l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), 30 % des personnes tuées sont des enfants. S'il est vrai, comme l'affirment les organisations de terrain, que plus d'enfants ont péri sous le feu israélien que de combattants palestiniens, alors vraiment nous avons encore plus de raisons de nous indigner. Aux termes du droit international humanitaire, toutes les parties sont dans l'obligation absolue de préserver la vie des civils pris au piège des combats. Cette obligation vaut bien entendu aussi pour le Hamas et les autres groupes armés qui cherchent à frapper de manière aveugle les populations civiles israéliennes.

La priorité absolue, aujourd'hui, est de faire cesser sur-le-champ les souffrances des populations civiles palestiniennes. Cela implique la conclusion immédiate d'une trêve humanitaire afin de secourir les blessés, les déplacés et les victimes prisonnières des décombres. Nous espérons beaucoup des efforts de médiation menés par l'Égypte, par le Secrétaire général et aussi par le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry. Ces efforts peuvent compter sur notre plein soutien. Nous réitérons aussi notre appui à l'UNRWA et à son action cruciale en vue d'alléger la souffrance de la population palestinienne.

Une fois la trêve humanitaire agréée, une cessation complète et durable des hostilités devra être négociée. Il n'existe pas d'autre issue : la violence doit cesser. Les actions qui alimentent la haine et la discorde doivent cesser. Les souffrances et les humiliations doivent cesser. La population palestinienne mérite de vivre dans la dignité. Le blocus qui étrangle Gaza depuis des années doit impérativement être levé. Aucun peuple ne saurait vivre dans les conditions imposées aux habitants de Gaza. Depuis sept ans, ce peuple vit

assiégé entre trois murs et la mer et ne survit que grâce à l'UNRWA et à l'aide internationale. Ce n'est qu'ainsi qu'Israël peut se permettre de faire vivre 1,7 million de Palestiniens dans ces conditions atroces.

Enfin, à terme, il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit israélo-palestinien. Le plus fort des deux, Israël, doit faire un choix : accepter la seule voie possible pour vivre en paix, c'est-à-dire accepter la solution des deux États, tout en arrêtant la provocation de l'extension des colonies, illégales en soi, ou bien se perdre de plus en plus dans des actions militaires répétées qui ne feront qu'aggraver la situation. Goethe avait raison, comme l'a dit l'Ambassadeur : il faut bien voir la vérité, il faut voir la réalité, il faut bien regarder l'avenir. Dans l'immédiat, nous espérons que le Conseil de sécurité saura jouer son rôle pour appuyer les efforts visant à mettre un terme à l'escalade de la violence.

Après le carnage de Gaza, j'en viens maintenant à la tragédie syrienne.

Le conflit en Syrie, qui a causé au moins 160 000 morts et poussé près de 3 millions de Syriens à quitter leur pays, renvoie la communauté internationale à la triste image de ses limites et de ses divisions. Dans les faits, le régime de Bashar Al-Assad est laissé libre de bombarder les écoles et les hôpitaux, d'attaquer les convois humanitaires, de s'en prendre au personnel de santé et d'utiliser la famine comme arme de guerre contre les populations assiégées. La situation demeure des plus alarmantes pour 10,8 millions de Syriens, dont plus de la moitié d'enfants, qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Plus de 4,5 millions de Syriens sont pris au piège des combats dans des zones d'accès difficile pour les acteurs humanitaires.

La résolution 2139 (2014) adoptée par le Conseil de sécurité en février dernier n'y a rien fait. Sur le terrain, l'accès humanitaire a continué de se dégrader, en raison de l'obstruction systématique des autorités syriennes. Il faut espérer que la résolution 2165 (2014) adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité la semaine passée, à l'initiative de l'Australie, de la Jordanie et du Luxembourg, constituera un tournant décisif. En vertu de cette résolution, les organismes humanitaires de l'ONU sont autorisés à acheminer l'aide humanitaire à travers les frontières et par les routes les plus directes aux populations qui en ont besoin, partout en Syrie. Le consentement des autorités syriennes n'est plus nécessaire. L'aide doit être distribuée sur la base de l'évaluation des besoins effectuée par l'ONU, non par Damas. En cas de non-respect des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), le Conseil de sécurité prendra des mesures supplémentaires. C'est là un élément essentiel.

Nous formons le vœu que cette résolution novatrice permette une véritable percée sur le terrain. Sa mise en œuvre devrait permettre d'aider entre 1,4 et 2 millions de personnes en Syrie qui étaient hors d'atteinte pour les acteurs humanitaires jusqu'à présent. Cela étant, l'application des résolutions du Conseil de sécurité ne suffira pas à elle seule à résoudre la crise humanitaire. La seule solution durable est la résolution du conflit syrien. Et celle-ci passe par un processus politique, porté par l'ensemble des Syriens, dans la ligne du Communiqué de Genève de juin 2012 (S/2012/522, annexe).

À cet égard, le Luxembourg salue la nomination de M. Staffan de Mistura en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, qui est de nature à donner un nouvel élan à la recherche d'une solution politique au conflit syrien.

Pour conclure, je voudrais dire quelques mots des effets de la crise syrienne sur les pays de la région, notamment le Liban et l'Iraq. Au cours des mois écoulés, les attentats meurtriers se sont multipliés sur le sol libanais. Il s'agit d'un signe très préoccupant de l'impact croissant du conflit syrien sur le Liban. Les effets de la présence et de l'afflux de réfugiés syriens sur la stabilité politique, économique et sociale du pays sont également considérables. Comment pourrait-il en être autrement, alors que depuis avril dernier, le nombre de réfugiés venus de Syrie officiellement enregistrés au Liban a dépassé le seuil d'1 million de personnes, ce qui représente un quart de la population libanaise.

Pour faire face à ces défis, il est crucial que la classe politique libanaise élise dans les meilleurs délais un Président pour succéder à Michel Sleiman. Cette élection permettra de renforcer les institutions libanaises et de contribuer à la stabilisation du pays. Elle facilitera, par ailleurs, la mise en œuvre de la politique de dissociation, conformément à la Déclaration de Baabda.

S'agissant de l'Iraq, nous voudrions condamner de la manière la plus ferme qui soit la persécution systématique des minorités ethniques et religieuses par l'État islamique d'Iraq et du Levant et les groupes armés qui lui sont liés. En particulier, nous sommes très préoccupés par les informations qui nous parviennent concernant le traitement réservé à la population chrétienne de Mossoul. Les menaces dont cette dernière fait l'objet sont intolérables. Aussi, soutenons-nous

pleinement la déclaration à la presse sur la persécution des minorités à Mossoul (SC/11484) adoptée hier soir par le Conseil de sécurité. Face à la menace pour l'unité du pays et la stabilité de la région que représente l'avancée de l'État islamique d'Iraq et du Levant, la formation rapide d'un nouveau gouvernement apparaît d'une importance cruciale. Nous ne doutons pas que les dirigeants politiques iraquiens sauront s'élever au-dessus de leurs intérêts partisans pour relever les défis auxquels est confronté leur pays. Et que, dans un esprit d'unité, ils parviendront sous peu à former un gouvernement qui reflète la volonté du peuple iraquien.

Il n'existe pas de solution miracle pour résoudre les nombreux conflits qui affectent le Moyen-Orient. Mais à chaque fois que nous le pourrons, nous devrons tout faire pour remettre la diplomatie au centre du jeu. Surtout, nous devrons montrer de quel côté bat le cœur de la communauté internationale : du côté des plus faibles, c'est-à-dire celui des victimes, qu'elles se trouvent à Alep, Mossoul ou Gaza.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et européennes, M. Asselborn.

Aujourd'hui, je ne décrirai pas les scènes de carnage et de destruction dans la bande de Gaza. Les mots sont impropres à décrire les corps sans vie des enfants de Gaza, ou leurs membres éparpillés dans les rues de Gaza, et ce qui reste des hôpitaux. Les mots ne peuvent décrire le sentiment des mères endeuillées de Gaza, ou la situation des familles démunies, ces familles qui ne savent pas si un jour viendra où il y aura un avenir pour elles. Le moins que le Conseil puisse faire aujourd'hui pour le peuple de Gaza c'est d'assumer ses responsabilités morales et juridiques pour soutenir la paix et la sécurité internationales et d'œuvrer à la cessation immédiate de cette injuste agression israélienne.

La Jordanie réfute et condamne dans les termes les plus forts cette agression sauvage contre la bande de Gaza et, notamment, le carnage atroce commis par la force d'occupation israélienne dans le quartier de Chujaiya. La Jordanie condamne le recours disproportionné et injustifié à la force, qui n'a aucun lien, de près ou de loin avec le droit à la légitime défense. Ce qui se produit actuellement à Gaza correspond ni plus ni moins à une prise pour cible, de propos délibéré, des civils palestiniens et à une politique de châtiment collectif d'Israël contre le peuple palestinien.

Cela dénote chez le Gouvernement israélien la profonde conviction que la vie humaine n'a aucune valeur si la victime est un Palestinien, même s'il s'agit d'un civil palestinien. Israël doit réaliser que la force militaire ne peut apporter la paix ou la sécurité, et qu'une politique d'humiliation ne peut non plus mettre le peuple palestinien à genoux.

La communauté internationale doit se pencher sur l'ampleur de la souffrance humaine et le danger que constitue la situation actuelle à Gaza. La communauté internationale doit s'employer à fournir au plus vite une aide humanitaire à ce peuple. La Jordanie a dépêché du personnel militaire vers les hôpitaux de Gaza ainsi qu'une aide médicale d'urgence. Nous continuons également de recevoir un afflux de Palestiniens blessés. Les rapports de l'Organisation des Nations Unies et ceux des organisations de secours d'urgence font état des besoins urgents du peuple de Gaza en médicaments et en produits de première nécessité. La communauté internationale se doit de répondre rapidement aux appels de l'Organisation et des organisations humanitaires travaillant sur le terrain, notamment de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Nous renouvelons notre appel à un cessez-le-feu complet, ainsi qu'à l'arrêt de la prise pour cibles des civils, où qu'ils puissent se trouver, et au respect du droit international. Dans ce cadre, la Jordanie appuie l'initiative égyptienne de cessez-le-feu et elle appuiera les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ceux du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry.

La dangereuse escalade israélienne détourne l'attention de la communauté internationale des mesures unilatérales prises quotidiennement par Israël et qui sont condamnées par tous, et de l'agression visant Jérusalem-Est et les lieux saints musulmans et chrétiens, notamment la sainte mosquée Al-Aqsa.

En Jordanie, nous luttons quotidiennement contre ce genre d'agressions et de mesures unilatérales, contre ces violations. Nous agissons ainsi en raison du rôle de gardien historique des Lieux saints de Jérusalem-Est assumé par le Roi hachémite Abdullah II Ibn Hussein.

Israël doit mettre un terme à ses mesures discriminatoires, non seulement contre le peuple palestinien dans le territoire occupé, mais également contre ses citoyens arabes. Je voudrais à cet égard évoquer le projet de loi concernant la citoyenneté. Il s'agit d'une

loi sans précédent. Il s'agit là de discrimination légale, ce qui n'empêche pas Israël de prétendre être la seule démocratie au Moyen-Orient. Cela a été répété par le représentant d'Israël il y a quelques minutes. La Jordanie, sous la direction de son roi, œuvre intensivement en étroite coopération avec les dirigeants de la région pour parvenir à un cessez-le-feu. Nous redisons que la seule solution est celle qui assurerait la fin des attaques et des agressions israéliennes. Il s'agit d'une solution politique à travers une reprise de négociations globales sérieuses sur la base de la solution de deux États, garantissant un État palestinien indépendant sur le sol national palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale, et sur la base des résolutions internationales pertinentes et de l'Initiative de paix arabe pour instaurer la sécurité et la stabilité pour tous les États et tous les peuples de la région.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé et des efforts qu'il déploie dans le but d'assurer la paix et de protéger les civils dans la région du Moyen-Orient.

Aujourd'hui, mes observations concerneront deux domaines : Israël et Gaza et la Syrie.

Premièrement, les États-Unis oeuvrent intensément en vue d'assurer une cessation immédiate des hostilités fondée sur le retour à l'accord de cessez-le-feu de novembre 2012 entre Israël et le Hamas. C'est le message du Président Obama livré hier dans ses observations publiques. C'est l'objectif du voyage du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, au Caire où il a rencontré des dirigeants égyptiens et le Secrétaire général, et où il est en contact régulier avec d'autres alliés et partenaires. C'est un objectif que le Président du Conseil de sécurité a lancé au nom de tous les membres du Conseil lorsque nous nous sommes réunis samedi dernier.

Nous reconnaissons également que, alors que nous oeuvrons à un objectif à court terme, le cessez-le-feu, nous avons également à résoudre les questions sous-jacentes qui sont à l'origine de ce conflit et, en dernier ressort, à assurer une paix durable à travers la solution des deux États. Durant les hostilités, nous avons constamment reconnu le droit d'Israël à se défendre, que ce soit au moyen d'attaques par des missiles ou des tunnels souterrains. Aucun pays au monde ne tolèrerait des attaques incessantes contre ses citoyens. Hier, en un seul jour, des militants ont lancé 155 roquettes sur Israël. En l'espace de deux semaines de tirs, plus de 2 000 missiles ont été lancés sur Israël. Dimanche dernier, Israël a contrecarré une autre tentative d'utilisation de tunnels par des militants armés qui était destinée à leur permettre der s'introduire dans le pays et de lancer une attaque. Hier, également, des militants de Gaza ont pénétré dans Israël et ont tué quatre soldats israéliens.

À Gaza le bilan de la violence est dévastateur. Plus de 600 Palestiniens ont été tués, dont au moins 59 femmes et plus de 121 enfants. Plus de 3 700 autres personnes ont été blessées. Des milliers de maisons ont été endommagées, de nombreuses autres totalement détruites et plus de 100 000 personnes ont été déplacées. Alors que les destructions augmentent, quelque 35 000 Palestiniens qui ont besoin de vivres n'ont pas encore pu être joints et 1,2 million de personnes n'ont pas accès à l'eau ou aux soins. Derrière chaque chiffre il y a une personne réelle, peut-être même un enfant. La souffrance est immense. Et cependant même les efforts les plus déterminés pour atteindre ceux qui sont dans le besoin ont échoué.

La capacité des Nations Unies d'accueillir les sans-abri est presque épuisée. Les services de secours sont débordés. Bref, la situation est insoutenable. C'est pourquoi il est essentiel de conclure un cessez-le-feu aussitôt que possible, comme M. Kerry et le Secrétaire général l'ont souligné depuis Le Caire.

Quand nous nous sommes réunis dimanche, le Président a exprimé notre préoccupation commune devant le nombre croissant des pertes humaines et insisté sur la nécessité de protéger les civils. Pourtant la violence continue de monter, tout comme le nombre de personnes qui en souffrent. Hier, le Secrétaire d'État Kerry a annoncé que les États-Unis offraient 47 millions de dollars pour aider à répondre à l'urgence humanitaire à Gaza. Ces fonds dispenseront une assistance humanitaire critique, à savoir des abris, des aliments et des fournitures médicales aux Palestiniens de Gaza. Nous encourageons tous nos partenaires de la communauté internationale à répondre aux besoins humanitaires de la population de Gaza et à l'appel lancé par les Nations Unies.

Toutes les parties au conflit doivent se conformer au droit humanitaire international, ce qui signifie respecter et protéger les civils et les installations humanitaires et médicales. D'après le bilan le plus récent, 77 structures des Nations Unies ont été déjà endommagées dans les combats. À Gaza, les militants ont maintes fois utilisé des bâtiments civils à des fins

militaires. Hier, un hôpital de Gaza a été frappé par un obus de blindé, qui a tué au moins quatre personnes.

Les cessez-le-feu humanitaires négociés par les Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge les 18 et 20 juillet ont pu offrir un répit de la violence et permettre à ceux qui en avaient besoin de se procurer des aliments, de l'eau et des médicaments. Pourtant, alors qu'il avait une chance d'aider à soulager les souffrances des civils palestiniens, le Hamas a reculé. Durant les deux cessez-le-feu, des roquettes et des obus de mortier ont été lancés de Gaza vers Israël, et le Hamas a jusqu'ici refusé d'accepter un cessez-le-feu négocié par l'Égypte qui pourrait arrêter les combats et atténuer les souffrances des innocents de part et d'autre.

Les Nations Unies appuient l'initiative de l'Égypte. Si grave que la situation soit maintenant – et elle l'est –, elle peut devenir pire. Si les combats persistent, elle le deviendra. La situation humanitaire continuera de s'aggraver, davantage de civils souffriront, davantage de vies innocentes seront perdues. La seule solution est un cessez-le-feu immédiat. Rien ne saurait être plus urgent ni plus important, étant données les conséquences ruineuses de la violence pour la population civile. C'est pourquoi les États-Unis n'auront pas de repos tant qu'un cessez-le-feu ne sera pas conclu et les questions sous-jacentes qui alimentent le conflit abordées.

Concernant la Syrie, le Conseil a adopté la semaine dernière la résolution 2165 (2014) dans un effort pour répondre à la situation humanitaire désastreuse et aux souffrances du peuple syrien. Les organismes humanitaires des Nations Unies délivreront une aide humanitaire à travers quatre postes frontaliers de plus et de part et d'autre des fronts du conflit, sans l'approbation du régime syrien. Il faut que les organismes des Nations Unies soient en mesure d'atteindre les populations ayant un besoin désespéré d'aide dans toutes les parties du pays – y compris celles contrôlées par l'opposition – puisque le régime d'Al-Assad leur refuse cette assistance de base afin de poursuivre ses objectifs militaires et politiques. Nous espérons que cela fera une différence dans la vie de plusieurs millions de Syriens qui, depuis plus d'un an, ne reçoivent ni aliments, ni médicaments, ni autres formes d'assistance.

Comme le Conseil le sait, la résolution était nécessaire parce que le régime utilise avec cynisme une tactique qui impose de se rendre ou de mourir de faim et d'autres stratégies délibérées visant à punir la population, surtout dans les secteurs contestés ou contrôlés par l'opposition. Refuser l'assistance humanitaire de base reste l'une des armes meurtrières dans l'arsenal meurtrier d'Al-Assad. Parmi les autres figurent les armes chimiques et classiques, dont forces aériennes, blindés, mines et tireurs d'élite.

Nous avons vu quelle dévastation est infligée quand le régime déchaîne cet arsenal sur des civils innocents, come il l'a fait à Homs. Ces dernières semaines, nous avons une fois de plus vu avec horreur le régime d'Al-Assad prendre dans un étau les habitants d'Alep. Environ un demi-million de Syriens y vivent encore; la ville a été encerclée et lentement asphyxiée par les forces d'Al-Assad, qui ont fait obstacle à l'acheminement d'une assistance humanitaire de base – aliments, eau et médicaments. De plus, le régime a largué 15 à 20 barils explosifs sur la ville par jour, et tout autant sur un proche faubourg.

Non moins troublants que le nombre de barils sont le moment et le lieu où ils tombent. Le conseil provincial d'Alep signale que le régime a concentré de plus en plus ses bombardements à l'heure où les musulmans rompent leur jeûne quotidien – l'iftar – et a choisi de cibler les endroits où la population tend le plus à se rassembler. C'est répugnant. Le régime d'Al-Assad a choisi le mois le plus sacré de l'Islam et calibre ses raids de manière à infliger le plus de souffrances possible sur la base des rituels religieux.

Même si on la mesure à l'échelle odieuse que ce régime a établie, la cruauté de cette pratique est choquante. Et Alep n'est pas le seul endroit où Al-Assad recourt à cette tactique. À Yarmouk, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient n'a que récemment été autorisé à reprendre la distribution d'aliments et autres formes d'aide aux réfugiés palestiniens, après plusieurs mois où le régime lui avait interdit l'accès. Toute personne qui a vu des photos de réfugiés d'Yarmouk sait combien précaire est la survie de cette population. Nous suivons de près la situation là-bas, à Alep et en d'autres lieux, et nous invitons le régime à appliquer intégralement la résolution 2139 (2014), ainsi qu'à remplir ses obligations en vertu des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) aussi bien que ses obligations de base découlant du droit humanitaire international et du droit des droits de l'homme.

C'est là un aperçu de deux endroits dans le pays du monde frappé par la pire crise humanitaire. Mais, comme les cas d'Alep et de Yarmouk le montrent, ces problèmes humanitaires sont le fruit d'une crise politique et de la tactique barbare d'un régime qui a perdu toute

légitimité. Sortir de cette crise exigera finalement une solution politique qui soit acceptable pour les Syriens. À cette fin, nous saluons l'Envoyé spécial pour la Syrie récemment nommé, Staffan de Mistura. ainsi que l'Adjoint de l'Envoyé spécial, Ramzy Ezzeldine Ramzy. Ils ont accepté d'assumer la tâche redoutable d'offrir leurs bons offices pour mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme qui accablent la Syrie et pour promouvoir une solution pacifique à cette longue crise. Nous les assurons de notre plein appui.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée remercie le Secrétaire général et le soutient dans ses efforts de médiation dans l'affrontement en cours. Nous apprécions son exposé d'aujourd'hui par visioconférence, pour lequel il a pris le temps voulu durant ses allées et venues au Moyen-Orient. Nous saluons aussi la participation du Ministre luxembourgeois des affaires étrangères.

Alors que nous sommes réunis au Conseil aujourd'hui, le Moyen-Orient continue de voir s'étendre le conflit et s'intensifier la violence. Nous craignons que les affrontements en cours à Gaza ne risquent de mettre encore plus en danger la dynamique régionale, d'autres acteurs non étatiques s'y joignant. Dans ce contexte, nous notons avec inquiétude que des roquettes ont été lancées sur Israël depuis le Liban et la Syrie.

Plus de 500 Palestiniens et 20 Israéliens ont maintenant trouvé la mort, et cependant il n'y a aucun signe d'accord sur un cessez-le-feu. Le Hamas n'a jusqu'ici accepté aucune proposition de cessez-le-feu, aggravant de ce fait les souffrances des centaines de milliers de Palestiniens placés sous son autorité. Nous voyons aussi avec alarme que l'opération terrestre des forces israéliennes cause un nombre sans précédent de pertes humaines et de personnes déplacées sur toute l'étendue de la bande de Gaza. Ceci ne correspond pas à l'objectif déclaré d'Israël de conduire une opération limitée.

Tout en reconnaissant les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, nous soulignons que la situation actuelle illustre le besoin urgent de trouver une solution fondamentale au problème de Gaza. Nous sommes particulièrement inquiets des conditions humanitaires affreuses qui règnent dans la bande de Gaza. Malheureusement, les avertissements lancés par Israël avant ses attaques ne semblent pas aider beaucoup la population, car la plupart n'ont aucun endroit où aller. Alors que plus de 84 000 personnes cherchent refuge, les centres de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sont déjà remplis au-delà de leur capacité. Dans les secteurs moins exposés, de nombreux foyers sont déjà pleins.

La situation actuelle n'est pas soutenable et un cessez-le-feu immédiat devrait entrer en vigueur. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à écouter l'appel de la communauté internationale à la paix. Nous espérons sincèrement que les efforts diplomatiques du Secrétaire général vont bientôt porter fruit. Nous appuyons le rôle des médiateurs dans la région, notamment de l'Égypte, s'agissant de conclure un cessez-le-feu.

Passant à la situation en Syrie, nous sommes gravement préoccupés par l'ampleur sans précédent des tueries et des destructions alors que le conflit, maintenant dans sa quatrième année, ne donne aucun signe de relâchement. Comme près de 11 millions de Syriens ont un besoin urgent d'assistance, la résolution 2165 (2014) doit être appliquée immédiatement et intégralement de manière à permettre l'acheminement trop tardif de fournitures à travers les frontières vers ceux qui ont un besoin désespéré de nourriture et de médicaments.

La République de Corée se félicite de la nomination de l'Envoyé spécial Staffan de Mistura et de son Adjoint Ramzy Ezzeldine Ramzy. Nous espérons que l'Envoyé spécial entamera bientôt une collaboration étroite avec les principales parties prenantes et coopérera avec la Ligue des États arabes. Nous espérons vivement que ses efforts soutenus ouvriront une brèche dans l'impasse des négociations de paix, seul moyen de régler la crise.

La République de Corée est profondément inquiète de la montée en puissance du terrorisme et de l'instabilité régionale qui découlent de la situation en Syrie. L'État islamique d'Iraq et du Levant contrôle désormais de larges pans de territoire en Syrie et en Iraq et fait peser une menace sur le Liban et la Turquie, ainsi que sur la Jordanie. Nous condamnons énergiquement les crimes de guerres révoltants, notamment les exécutions de masse, commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nous constatons par ailleurs les dimensions humanitaires destructrices inhérentes à cette évolution. Le Conseil de sécurité doit rester vigilant face à cette question. Nous appelons les dirigeants iraquiens à former rapidement un nouveau gouvernement à même de diriger le pays sans exclusive et de promouvoir la participation de toutes les minorités religieuses et ethniques.

Malgré la situation régionale apparemment insurmontable à laquelle nous sommes confrontés, nous ne devons pas perdre espoir ni rester bloqués dans nos actions internationales collectives. Le Conseil de sécurité doit continuer d'œuvrer activement à garantir la paix et la sécurité pour les populations de la région et pour le monde entier.

M. Araud (France) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé et je m'associe à la déclaration qui sera faite par le Représentant de l'Union européenne. J'évoquerai le processus de paix israélo-palestinien, la situation en Syrie, et enfin le Liban et l'Iraq.

Au quinzième jour de guerre ouverte entre Israël et le Hamas, la conclusion d'un cessez-le-feu ne peut plus attendre et doit permettre la relance d'efforts pour apporter une solution de fond. En effet, le bilan est accablant. Côté israélien, la population vit dans l'angoisse des tirs de roquettes. Côté palestinien, où l'on compte des centaines de morts et plus de 100 000 déplacés, des quartiers, comme celui de Shejaiya, deviennent des symboles de l'intensité des opérations israéliennes.

C'est la troisième offensive menée par Israël sur la bande de Gaza depuis 2008. Comme les fois précédentes, dans la situation actuelle, personne ne peut gagner. Le Hamas ne peut gagner, car en choisissant de poursuivre l'escalade, il n'a obtenu qu'une chose : le déclenchement du feu israélien sur Gaza. Et il l'a fait sciemment, car le Hamas savait quelle serait la réponse d'Israël aux centaines de roquettes tirées vers son territoire. Israël ne peut gagner, car l'offensive terrestre lancée la semaine dernière ne permettra que d'affaiblir mais pas de démanteler les capacités du Hamas, ni de décrédibiliser ce dernier, qui pourrait même sortir renforcé de cette épreuve de force aux yeux d'une population qui ne connaît d'Israël que ses missiles, ses soldats et ses tanks. Enfin, c'est surtout et encore une fois la population civile de Gaza qui est la principale victime, avec des pertes humaines chaque jour plus lourdes, et demain une précarité aggravée par les destructions en cours. Comme le Président de la République française l'a marqué, tout doit être fait pour mettre un terme immédiat à la souffrance des populations civiles à Gaza.

Le Secrétaire général l'a dit, notre priorité immédiate est la conclusion d'un cessez-le-feu, sur la base de la proposition égyptienne endossée par la Ligue des États arabes. Des efforts diplomatiques intenses sont en cours, dans de nombreuses capitales régionales, par plusieurs hauts responsables. Il convient de faire converger les efforts régionaux de médiation. Le Secrétaire général et le Ministre français des affaires étrangères ce week-end, et le Secrétaire d'État des États-Unis aujourd'hui, se sont rendus ou se trouvent dans la région. Nous espérons que leurs efforts aboutiront rapidement. Cela signifierait : premièrement, l'arrêt immédiat des tirs de roquettes du Hamas sur Israël, dont la sécurité est un droit absolu; et deuxièmement, l'arrêt immédiat de l'offensive israélienne. Certes, Israël cible le Hamas, organisation que la France – et ses partenaires européens – ont reconnue comme terroriste, mais les faits n'en sont pas moins là : désormais plus de 580 morts, dont 75 %, selon les Nations Unies, sont des civils et une grande partie des enfants, ce qui est contraire à l'impératif légal de protection des civils.

Pour autant, nous le savons, un cessez-le-feu ne suffira pas. Une trêve durable doit être conclue qui réponde aux causes profondes du conflit et aux préoccupations légitimes des parties, et qui permette une relance du processus de paix. La sécurité d'Israël doit être garantie, ce qui implique notamment de lutter plus efficacement contre le trafic d'armes. Gaza doit pouvoir reprendre vie, car la misère, le désespoir et le désœuvrement font grossir les rangs du Hamas plus qu'ils ne l'affaiblissent. C'est pourquoi il importe de travailler à la levée du blocus et à la pleine mise en œuvre de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage entre l'Autorité palestinienne et Israël, endossé par la résolution 1860 (2009).

L'Union européenne pourrait y contribuer, au moyen d'une réactivation de la Mission de l'Union européenne d'assistance aux frontières à Rafah, comme l'a proposé la France. Il importe naturellement d'associer l'Autorité palestinienne à la sortie de crise : c'est avec M. Abbas qu'il faudra coordonner les efforts de reconstruction et la levée du blocus. Enfin, et surtout, il faut œuvrer au règlement politique, qui seul permettra que nous n'assistions plus, comme trois fois depuis 2008, à une répétition tragique des éruptions de violence.

C'est aujourd'hui le dernier débat consacré au Moyen-Orient auquel je participe. Je me permettrai de sortir un instant du tourbillon sanglant d'une actualité hélas répétitive, pour rappeler les données de base de ce conflit. Depuis 20 ans, avec infiniment de patience, de détermination et d'imagination, on a essayé de mettre un terme à ce conflit, en convaincant les deux parties de négocier directement, sans intervention internationale.

Dieu seul sait le nombre de combinaisons et de formulations qui ont été tentées et proposées en vain.

Le moment est donc venu de conclure que ces efforts louables ont échoué parce que la méthode est erronée. Jamais Israéliens et Palestiniens ne parviendront à la paix par eux-mêmes; les causes en sont trop nombreuses et, dirais-je, trop évidentes, pour que je les énumère. Il ne s'agit pas, j'insiste sur ce point, de recourir à de quelconques pressions sur les parties, lesquelles pressions ne fonctionneraient pas.

Il s'agirait au contraire d'un agenda positif, que l'ensemble de la communauté internationale proposerait aux deux parties pour les inciter à franchir le pas de la paix. L'une a peur pour sa sécurité et l'autre pour son existence nationale. Américains, Européens et Arabes peuvent répondre à ces préoccupations : intégration ou association aux organisations régionales, aides financières, garanties de sécurité et ouverture de pleines relations diplomatiques sont autant de propositions à explorer. Il y en a d'autres. Nous devons convaincre l'homme de la rue, à Tel-Aviv et à Gaza, que la paix ne sera ni un saut dans l'inconnu, ni une capitulation, mais l'entrée dans un monde nouveau. Au lieu de réparer sans fin le moteur de la même voiture, ce que font des négociateurs qui sont d'ailleurs souvent les mêmes depuis 20 ans, il faut changer la voiture. Nous avons besoin d'idées nouvelles, qui visent d'abord à briser le mur de peur, de méfiance et de haine, qui s'oppose à toute avancée et laisse la voie libre aux extrémistes des deux camps. Tant que l'homme de la rue ne demandera pas la paix, il n'y aura pas de paix. Il est peut-être déjà trop tard, je le crains, mais la communauté internationale dans son ensemble portera alors la responsabilité de la longue tragédie qui sera alors le destin de la Terre sainte.

En Syrie, la tragédie se poursuit dans un pays qui disparaît chaque jour un peu plus sous les bombardements du régime. Tous les rapports de mise en œuvre de la résolution 2139 (2014) sont sans appel. La situation des populations civiles ne s'est pas améliorée. Les sièges des villes, qui sont, aux trois quarts, le fait du régime, n'ont pas été levés ni même allégés. Les bombardements aveugles, y compris par les barils d'explosifs, ce qui constitue une violation directe et flagrante de la résolution 2139 (2014), la torture, la politique de terreur contre les civils, les entraves à l'accès humanitaire se poursuivent.

L'adoption de la résolution 2165 (2014) doit permettre d'améliorer la fourniture de l'aide humanitaire, qui doit être acheminée par les routes les plus directes, que ce soit à travers les lignes de front ou à travers les frontières, depuis les pays voisins. Pour autant, seule une solution politique permettra de mettre fin au conflit. La France se félicite de la nomination de M. de Mistura pour succéder à M. Brahimi, que nous remercions pour ses efforts.

Notre objectif politique collectif reste le même : une transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, fondée sur la pleine mise en œuvre du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

La France souligne enfin que des milliers de crimes commis en Syrie ne devront pas rester impunis. Le Conseil n'est pas parvenu à s'accorder sur la saisine de la Cour pénale internationale proposée par la France. Pour autant, ceux qui se rendent responsables des crimes en Syrie, quels qu'ils soient et de quelque côté qu'ils se trouvent, doivent savoir qu'ils seront jugés.

Dans ce contexte, nous devons aussi adresser un message de soutien au Liban. Le Liban ne doit pas se trouver entraîné dans l'engrenage de la crise syrienne. La politique de dissociation et la Déclaration de Baabda de 2012 constituent le cadre dans lequel toutes les forces libanaises doivent s'inscrire.

Face à la crise syrienne, la France salue la générosité du Liban et souligne la charge que représente l'accueil de plus d'un million de réfugiés. Le Liban a besoin du soutien de ses partenaires internationaux.

Nous appelons le Liban à respecter ses échéances constitutionnelles internes, et nous rappelons également l'importance de la lutte contre l'impunité et saluons à cet égard le rôle du Tribunal spécial pour le Liban, qui devrait reprendre ses activités le 18 juin prochain.

Je terminerai par un mot sur l'Iraq, sur lequel le Conseil s'est exprimé hier à l'initiative de la France au moyen d'une déclaration à la presse. La France est évidemment préoccupée par les avancées de l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui constitue une menace pour l'intégrité de l'Iraq et la stabilité de l'ensemble de la région. Cette progression pourrait en outre renforcer l'attractivité du théâtre syro-iraquien pour les candidats au jihad, qui représentent une menace pour l'ensemble de la communauté internationale.

La France condamne avec la plus grande fermeté les exactions commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant contre les minorités ethniques et religieuses et tous ceux qui n'adhèrent pas à son idéologie barbare, ainsi, en particulier, que l'ultimatum lancé aux chrétiens

de Mossoul, l'une des plus anciennes communautés chrétiennes du monde, avec laquelle la France entretient des relations plusieurs fois séculaires. Il s'agit d'une nouvelle illustration de la nature de cette organisation terroriste. La France soutient l'État iraquien dans sa lutte contre le terrorisme mais estime qu'une réponse pérenne à la crise doit être avant tout politique.

Il y a aujourd'hui urgence à recréer en Iraq les conditions d'un dialogue politique inclusif rassemblant l'ensemble des communautés, afin de faire face aux défis qu'affronte le pays. L'alternative est claire : ou bien aucun changement n'intervient dans la gouvernance du pays et nous risquons d'assister à la dislocation de l'Iraq, ou bien un gouvernement d'union nationale est formé à brève échéance autour d'un projet associant toutes les communautés, et alors une solution politique pourra l'emporter.

L'élection du nouveau Président du Parlement constitue une évolution positive, mais beaucoup reste à faire pour entrevoir une sortie de crise. Il est essentiel que le processus prévu par la Constitution se poursuive et aboutisse, le plus rapidement possible, à un gouvernement de rassemblement, pour espérer un sursaut de l'Iraq.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé. La Chine apprécie et appuie ses bons offices. J'ai également écouté très attentivement les déclarations de l'Observateur de l'État de Palestine et du représentant d'Israël.

L'opération militaire menée par Israël à Gaza dure depuis deux semaines. En dépit des appels répétés du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, l'opération militaire israélienne continue de s'étendre, ce qui a provoqué une grave détérioration de la situation humanitaire à Gaza. La Chine est profondément préoccupée et attristée par cette situation.

La Chine est résolument opposée à tout recours à la force contre les civils, et en particulier à la prise pour cible de zones résidentielles et d'hôpitaux. Ces actes, commis en violation du droit international humanitaire, sont inadmissibles.

La Chine exhorte les parties concernées à cesser de tirer des roquettes en direction d'Israël. Le cercle vicieux de la violence, qui appelle la violence, entre Israël et la Palestine doit être rompu. La Chine demande instamment à Israël, à la Palestine et aux autres parties de répondre de bonne foi aux appels de la communauté internationale, de coopérer avec les acteurs internationaux qui prodiguent leurs bons offices, d'instaurer un cessez-le-feu immédiatement et sans conditions et de s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver les tensions afin qu'il soit possible de rétablir le calme au plus vite.

La Chine exhorte la communauté internationale à renforcer l'aide humanitaire et appelle à l'ouverture de tous les points de passage vers Gaza et à la fourniture de tous les secours humanitaires nécessaires afin d'apaiser la crise humanitaire à Gaza.

L'incidence négative du conflit à Gaza commence à se faire sentir en Syrie, ce qui compromet la sécurité aux frontières entre le Liban et Israël et entre la Syrie et Israël. Cet état de choses fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité régionales. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent prendre des mesures pour remédier à cette situation. La Chine appuie le rôle constructif que continuent de jouer l'Égypte et d'autres pays aux fins de conclure un cessez-le-feu.

L'Envoyé spécial de la Chine pour le Moyen-Orient est actuellement en visite dans plusieurs pays de la région et use de son influence auprès des parties concernées pour les amener à conclure un cessez-le-feu, à cesser la violence et à reprendre les pourparlers de paix. La Chine suit activement les nouvelles initiatives visant à acheminer des secours humanitaires vers la Palestine.

La Chine espère que les acteurs de la communauté internationale concernés vont renforcer la coordination et travailler en synergie en vue de conclure un cessez-le-feu et d'apaiser les tensions. Elle a toujours été convaincue que la coexistence entre les deux pays, Israël et la Palestine – qui doit être le point d'aboutissement de pourparlers de paix –, est le seul et unique moyen de régler la question palestinienne. Cela servirait également les intérêts fondamentaux des deux parties.

Nous espérons qu'Israël et la Palestine mettront bientôt fin au conflit qui les oppose et s'efforceront de régler les problèmes profondément enracinés qui portent préjudice à leurs relations bilatérales, afin d'éviter que les tragédies ne se reproduisent. Nous demandons instamment à Israël d'arrêter ses activités de colonisation et de libérer les prisonniers palestiniens afin de créer des conditions propices à la reprise des pourparlers de paix. Nous sommes disposés à associer nos efforts à ceux de la communauté internationale

pour œuvrer sans relâche à un règlement global, juste et durable des problèmes au Moyen-Orient.

La Chine suit de près l'évolution de la situation en Syrie. Nous sommes profondément touchés par la souffrance de la population. Nous accueillons avec satisfaction la résolution 2165 (2014), qui a été adoptée il y a peu de temps par le Conseil de sécurité en vue de régler les problèmes humanitaires en Syrie. La Chine a toujours été convaincue que le règlement des problèmes en Syrie passait nécessairement par la voie politique. La communauté internationale doit maintenir le cap en vue de régler la question de la Syrie par des moyens politiques, de maintenir la coordination et la coopération et de poursuivre ses efforts. La Chine appelle toutes les parties syriennes à appliquer concrètement le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), à lancer un processus de transition politique sans exclusive et à trouver un terrain d'entente en tenant compte des intérêts de toutes les parties et des conditions propres du pays afin de trouver une solution politique au problème syrien.

La Chine se félicite de la nomination par le Secrétaire général de M. Staffan de Mistura au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et de l'Ambassadeur Ramzy Ezzeldine Ramzy au poste d'Envoyé spécial adjoint. Nous continuerons de renforcer notre coopération avec les acteurs concernés de la communauté internationale en vue de régler de manière satisfaisante le problème syrien.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La situation dans toute la région du Moyen-Orient est une source de grave préoccupation pour nous tous. La violence et les crises humanitaires ont connu une escalade et touchent des millions d'innocents dans la région. Il est particulièrement tragique qu'un si grand nombre de personnes aient été tuées ou blessées dans le cours de la crise actuelle à Gaza. Nous exhortons les deux parties à ne ménager aucun effort en vue d'apaiser la situation et d'éviter que davantage d'innocents soient tués ou blessés. Le peuple israélien a le droit de vivre sans craindre constamment pour sa sécurité, mais la population de Gaza a également le droit de vivre dans la paix et la sécurité.

Nous condamnons les tirs de roquettes en direction d'Israël, qui ciblent des civils en violation de toutes les lois et normes humanitaires. Il est déplorable que le Hamas ait jusqu'à présent rejeté les initiatives de cessez-le-feu. Tous ceux qui ont une influence sur le Hamas doivent s'en servir pour inciter le Hamas à accepter de stopper ses tirs de roquettes et à adhérer immédiatement à un cessez-le-feu.

Nous soutenons pleinement le droit d'Israël à prendre des mesures proportionnées pour se défendre contre les tirs de roquettes aveugles et les tentatives d'infiltration de leur territoire au moyen de tunnels, mais il est essentiel que la population civile de Gaza soit protégée. Le nombre de victimes civiles dépasse désormais 600. En particulier, l'action militaire menée à Choujaiya dimanche a exigé un lourd tribut en vies humaines. Israël doit faire tout son possible pour éviter les pertes civiles, faire preuve de retenue et mettre un terme à cette situation.

Nous saluons les efforts entrepris par l'Égypte pour obtenir un accord de cessez-le feu. Nous l'encourageons à persister dans ses efforts, et invitons les autres pays à y collaborer étroitement. Nous saluons également l'engagement du Secrétaire général à contribuer à l'instauration d'un cessez-le-feu, notamment grâce à sa visite dans la région, de même que les efforts déployés par l'ONU pour négocier des pauses humanitaires. Nous nous félicitons également de l'appui du Président Abbas à un cessez-le-feu immédiat.

À Gaza, des centaines de milliers de civils vulnérables souffrent cruellement de la crise et ne sont en aucun cas responsables des tirs de roquettes. Au moins 100 000 Gazaouis ont dû se déplacer en raison du conflit. Des centaines de milliers de personnes souffrent de pénuries d'eau, d'assainissement et d'électricité. Le Royaume-Uni versera une nouvelle contribution de 3 millions de dollars afin d'aider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à apporter sans délai une assistance d'urgence à plus de 84 000 personnes venues chercher refuge dans ses écoles. Nous offrons par ailleurs une contribution de plus de 4 millions de dollars au Comité international de la Croix-Rouge pour qu'il dispense des soins de santé d'urgence et répare les puits et les canalisations endommagées par les frappes aériennes.

Cette situation semble tristement familière. Il s'agit de la troisième opération militaire de grande envergure menée à Gaza en six ans. La priorité doit être de parvenir à un cessez-le-feu durable qui mette fin à ce cycle de violence. L'accord de cessez-le-feu devra s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise et garantir la pleine application tant de la résolution 1860 (2009) que de l'accord de cessez-le-feu de novembre 2012. Une action concertée sera nécessaire afin de pouvoir

maîtriser la situation sécuritaire et ouvrir l'économie gazaouie. L'Autorité palestinienne doit retourner à Gaza. Rien de tout cela ne sera aisé, mais sans cela, nous risquons de voir la crise se répéter.

Nous ne saurions oublier l'effroyable violence qui continue de sévir dans le reste du Moyen-Orient. La brutalité implacable du régime syrien a créé un environnement où l'extrémisme violent est en train de s'enraciner. Ce qui se passe en Syrie n'est pas et n'a jamais été du terrorisme. Il s'agit des demandes légitimes du peuple syrien et de son désir de jouir des droits fondamentaux à la liberté et à la dignité. Mais le régime d'Al-Assad répond à ces demandes avec une brutalité épouvantable. Désormais, la Syrie est devenue la destination préférée des djihadistes du monde entier, et la violence se répand par-delà les frontières syriennes. Que les choses soient claires. Al-Assad n'est pas la réponse à la menace terroriste; il en est la cause. Les avancées enregistrées par tous ces extrémistes violents dans la région soulignent la nécessité d'appuyer les groupes modérés en Syrie, qui sont les seules forces à lutter contre l'extrémisme et la tyrannie d'Al-Assad.

Le Conseil a pris une mesure décisive afin de soulager certaines des horreurs auxquelles sont confrontés les citoyens syriens ordinaires. Avec l'adoption de la résolution 2165 (2014), nombre de Syriens recevront bientôt les denrées alimentaires et les produits médicaux dont ils ont cruellement besoin. Il est indispensable que l'ONU déploie rapidement sa mission de surveillance afin que l'aide puisse commencer à être acheminée par les points de passage supplémentaires. Nous nous félicitons des assurances reçues de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes et de l'Armée syrienne libre, selon lesquelles elles mettront en œuvre la résolution 2165 (2014) pour que l'aide puisse parvenir à ceux qui en ont besoin de toute urgence.

Nous savons qu'une solution durable à la crise syrienne résultera d'une solution politique. Nous nous félicitons de la nomination du nouveau Représentant spécial des Nations Unies, M. Staffan de Mistura, et exhortons toutes les parties à travailler en étroite collaboration pour assurer une transition politique conduite par les Syriens. Nous félicitons la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes de la récente élection de son président, M. Hadi Al-Bahra. Avec nos partenaires, nous continuerons de lui fournir un appui technique et politique concret.

La Syrie ne connaîtra une paix stable que lorsque les responsables d'atrocités auront été traduits en justice. À cet égard, nous nous félicitons de la récente résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme, et nous continuerons à veiller à ce que la justice soit rendue aux victimes, notamment à la Cour pénale internationale.

Enfin, nous condamnons fermement les atrocités commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui progresse à travers l'ouest et le nord de l'Iraq, entraînant le déplacement d'environ 650 000 personnes. Nous notons avec une vive préoccupation les événements survenus à Mossoul le week-end passé. Les menaces proférées par ce mouvement à l'encontre de la communauté chrétienne notamment, présente à Mossoul depuis près de 2 000 ans, sont odieuses. Comme l'a dit le Secrétaire général, les attaques systématiques contre des civils en raison de leur foi ou de leurs croyances religieuses peuvent constituer des crimes contre l'humanité. L'État islamique d'Iraq et du Levant fait peser une grave menace sur la population locale, sur la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale de l'État, et sur toute la région. Le facteur le plus important qui permettra à l'Iraq de relever ce défi est l'unité politique. Il est donc essentiel qu'un nouveau gouvernement sans exclusive soit formé dès que possible.

Je salue le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Nikolay Mladenov, et exhorte les hommes politiques iraquiens à faire en sorte qu'un président et un premier ministre soient nommés dès que possible.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La séance d'aujourd'hui souligne combien il est inacceptable, sur le fond des troubles qui sévissent au Moyen-Orient, de reléguer au second plan le règlement israélo-palestinien, et plus généralement le règlement israélo-arabe. Ils sont indispensables à la stabilité, au bien-être, à la prospérité et à l'épanouissement de tous les peuples et les gouvernements du Moyen-Orient.

La communauté internationale est choquée par l'ampleur de la tragédie humaine dans la bande de Gaza. Les morts se comptent par centaines et les blessés par milliers. La majorité d'entre eux sont des civils palestiniens pacifiques tués en raison de l'usage disproportionné de la force par Israël. Les tirs de roquettes lancés depuis Gaza contre Israël se poursuivent également, et des civils – israéliens – sont également pris pour cibles. Ces actions sont inadmissibles et ne sauraient se justifier. Il faut désormais mettre rapidement fin aux souffrances des Palestiniens et des

Israéliens pacifiques, de même qu'à la destruction des infrastructures du pays. L'ampleur des pertes humaines et des dégâts matériels nécessite une intervention d'urgence de la part de la communauté internationale.

Nous accueillons favorablement la mission du Secrétaire général au Moyen-Orient. Nous soutenons les efforts déployés par l'Égypte pour parvenir à un cessez-le-feu entre Gaza et Israël. Nous remercions les organismes des Nations Unies présents à Gaza de leurs activités visant à minimiser les conséquences humanitaires de la dangereuse recrudescence actuelle des affrontements. Pour notre part, nous continuons de coopérer activement, par tous les moyens possibles, avec les parties au conflit et les représentants du Quatuor international de médiateurs pour mettre rapidement un terme à tous les actes de violence, désamorcer la situation, jeter les bases d'un cessez-le-feu ultérieur, et faciliter la mise en place des conditions propices à un vaste processus de négociation entre Palestiniens et Israéliens. Des consultations sont actuellement en cours dans la région avec le représentant spécial du Ministre russe des affaires étrangères, qui entend établir des contacts avec Israël et les Palestiniens, ainsi qu'avec le personnel de l'ONU.

Il y a deux jours, le Président du Conseil de sécurité a appelé à mettre fin sans délai aux affrontements militaires et à revenir à l'accord de novembre 2012. Nous sommes convaincus qu'un cessez-le-feu rapide et viable garantirait la sécurité d'Israël et de tous ses citoyens, la sécurité de la population de Gaza, l'amélioration de la situation humanitaire, et la levée éventuelle du blocus pesant sur le territoire palestinien.

Nous pensons que la demande du Président palestinien Mahmoud Abbas au Secrétaire général tendant à faire de la Palestine un protectorat international doit être étudiée avec une grande attention. Nous sommes disposés à examiner les propositions qu'est en train d'élaborer la Ligue des États arabes concernant le rôle que doit jouer le Conseil de sécurité dans la situation actuelle. À vrai dire, nous sommes surpris de n'avoir entendu aucune référence à ces propositions dans la déclaration qu'a faite aujourd'hui le représentant de la Jordanie.

Il est crucial de progresser vers une solution au problème d'un règlement israélo-palestinien durable, qui doit se fonder sur le concept de deux États vivant côte à côte dans la paix et la coopération, et se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, avec l'aide soutenue de la communauté internationale au processus de paix du Quatuor pour la région du Moyen-Orient, en étroite coopération avec la Ligue des États arabes. La réconciliation entre Palestiniens est particulièrement importante à cet égard, en particulier en vue de la mise en place d'un Gouvernement complet, stable, et qui fonctionne correctement. Cela irait dans le sens des intérêts d'Israël compte tenu de ses préoccupations en matière de sécurité.

Nous nous félicitons de la nomination de M. Staffan de Mistura au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Nous comptons qu'il apportera une importante contribution au processus politique syrien. Toutefois, la situation sur le terrain demeure hélas très inquiétante. Nous sommes particulièrement préoccupés par les activités terroristes qui gagnent du terrain en Syrie et dans l'ensemble de la région. Nous condamnons la prise de contrôle, la semaine dernière, par des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant, d'un gisement de gaz à Shaar, dans la province de Homs. Elle s'est accompagnée d'une attaque de grande ampleur contre les soldats et les rebelles qui protégeaient le site, ainsi que le personnel. D'après différentes sources, près de 300 personnes auraient été tuées. Cet incident souligne une nouvelle fois la nécessité d'adopter le projet de déclaration présidentielle présenté par la Russie concernant le caractère inadmissible des transactions pétrolières effectuées avec des organisations terroristes en Syrie et en Iraq.

Nous sommes indignés par la terrible menace d'actes de terrorisme ciblant le personnel des Nations Unies dans les hauteurs du Golan. Nous appelons ceux qui parrainent ou entraînent des combattants terroristes dans la région, principalement le Front el-Nosra, à maîtriser leurs subordonnés et à leur faire clairement savoir que les menaces faites aux soldats de la paix des Nations Unies constituent des menaces éhontées faites à la communauté internationale.

Les faits survenus récemment mettent en lumière une tendance inquiétante dans la région, qui devient l'épicentre des activités terroristes. Des extrémistes de différents types tentent de profiter de la situation agitée au Moyen-Orient, due à des problèmes sociaux et au fait que la criminalité est le seul mode de vie offert à la population et que les flammes du conflit interethnique et interreligieux sont attisées. La trame du terrorisme se tisse à un rythme effréné dans les zones de conflit. Le terrorisme déferle au-delà des frontières nationales, y compris les organisations extrémistes et les combattants

étrangers. La prétendue maîtrise des flux terroristes s'est avérée erronée quand des organisations telles que le Front el-Nosra ou l'État islamique d'Iraq et du Levant sont interdites dans un pays tandis que leurs activités sont tolérées dans d'autres, notamment en Syrie, quand elles n'y sont pas favorisées. Il est inadmissible d'aborder cette question de façon opportuniste.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je pense que nous devons être reconnaissants au Secrétaire général non seulement des efforts qu'il déploie au Moyen-Orient mais aussi, en particulier, de l'exposé qu'il nous a fait ce matin. Nous tenons également à remercier le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères, M. Asselborn, de sa présence et du travail qu'il a fait avec le Conseil de sécurité pour la deuxième journée consécutive.

Mes observations seront axées sur les questions de la Palestine, du Yémen, du Liban et de la Syrie.

Le bilan de la guerre entre le Hamas et Israël s'alourdit à un rythme alarmant. La dimension humanitaire du conflit du côté palestinien a atteint des niveaux de crise et des milliers de personnes ont été déplacées. Les établissements de santé fonctionnent au-delà de leurs capacités et les médicaments manquent. Ces problèmes sont aggravés par une grave pénurie d'eau et d'électricité, ainsi que par la destruction massive d'infrastructures et d'immeubles résidentiels. L'incidence nette de cette situation se traduit en souffrances inouïes pour les habitants de Gaza.

Comme tout État souverain, Israël a naturellement le droit de se défendre et d'assurer la sécurité de ses citoyens. Néanmoins, nous considérons que l'intervention militaire à Gaza est inutilement excessive et enfreint le droit international humanitaire. Rien ne peut justifier le meurtre gratuit et incessant de civils, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées. Nous appelons à un retrait immédiat des forces israéliennes de Gaza.

Le lien de cause à effet immédiat de ce conflit ne saurait être ignoré. Les tirs de roquettes aveugles du Hamas constituent une violation du droit international humanitaire. Tirer des roquettes sur des cibles non militaires ne sert aucun autre objectif que de terroriser des civils. Cela est inadmissible et nous exhortons le Hamas à cesser immédiatement ces attaques.

L'engrenage de la violence ne règlera aucun problème; il ne peut qu'aboutir à un durcissement des positions, ce qui ne sera pas dans les intérêts à long terme de l'une ou l'autre partie. Nous appelons à une désescalade du conflit et à la cessation des hostilités. Les dirigeants, des deux côtés, doivent faire preuve de la plus grande retenue, tant dans leurs actes que dans leurs déclarations. Il faut intensifier les efforts diplomatiques pour mettre fin à ce conflit. Nous exhortons donc les dirigeants du monde entier à user de leur influence dans le cadre de cette situation, dans l'espoir que de tels efforts faciliteront un retour au cessez-le-feu de novembre 2012.

Les navettes diplomatiques du Secrétaire général et ses échanges avec les dirigeants de la région nous donnent une lueur d'espoir. Nous en appuyons pleinement les efforts inlassables. Nous saluons également la proposition égyptienne de cessez-le-feu et faisons observer qu'Israël l'a acceptée. Nous exhortons le Hamas à l'accepter également. Dans les circonstances actuelles, un cessez-le-feu représente la meilleure possibilité de faire cesser les hostilités et de rétablir le dialogue. L'exposé du Secrétaire général comporte un ensemble de directives pour les parties qui s'affrontent. Il a déclaré, pour résumer, qu'elles devaient arrêter les combats, engager un dialogue et s'attaquer aux causes profondes.

La situation au Yémen s'inscrit dans le tableau stratégique au Moyen-Orient. Al-Qaida et d'autres groupes terroristes continuent d'entraver les efforts déployés par le Gouvernement pour rétablir la stabilité. Outre les attaques menées par des terroristes contre les civils et les forces de sécurité, le pays est plongé dans un conflit avec des séparatistes au Sud et les milices Houthi au Nord. Nous condamnons fermement les activités des groupes armés à Amran, qui ont engendré de nombreux morts et le déplacement de familles. D'après le Croissant-Rouge yéménite, 15 000 familles auraient déjà fui les combats. Cette situation montre que les autorités yéménites doivent accélérer la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de dialogue national, qui abordent clairement les causes du conflit.

Nous voyons une lueur d'espoir dans cette situation sombre, à savoir le processus de transition politique qui est toujours en bonne voie malgré les problèmes de sécurité. Les mesures de confiance prises par le Gouvernement sont louables. Nous prenons acte en particulier des mesures visant à appliquer les 20 points recommandés par le comité préparatoire technique de la Conférence de dialogue national, ainsi que les 11 points approuvés par la Conférence concernant les questions du Sud et de Saada. Nous accueillons avec

satisfaction la nomination par le Gouvernement d'une autorité compétente chargée de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence. Il s'agit d'un signe rassurant que le Gouvernement est déterminé à édifier un Yémen uni, pacifique et prospère.

Nous prenons acte avec satisfaction de la conférence régionale sur la justice transitionnelle, tenue sur deux jours en juin et organisée conjointement par le Ministère yéménite des affaires juridiques et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'objectif de cette conférence était d'examiner la loi sur la justice transitionnelle et son application. D'après divers comptes rendus, les questions examinées avaient trait aux résultats de la Conférence de dialogue national et à leurs liens avec les lois relatives à l'immunité, la justice transitionnelle, la transition démocratique et le rôle des acteurs internationaux et de la société civile.

La justice transitionnelle est un aspect très important du processus politique yéménite. Nous remercions le Gouvernement de s'être impliqué dans l'organisation de la Conférence, et les organismes des Nations Unies de collaborer avec le Gouvernement en vue de sa tenue. Nous nous félicitons de l'appui fourni au projet de justice transitionnelle au Yémen par le Japon, les Pays-Bas, la Suède, l'Union européenne et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Passant à la situation au Liban, nous prenons note du fait que la situation politique reste très délicate. Nous sommes vivement préoccupés par l'actuelle crise présidentielle qui peut, si elle n'est pas réglée d'urgence, menacer la stabilité du pays. Tandis que le monde tourne son attention vers des situations encore plus tragiques dans d'autres régions du Moyen-Orient, notamment la guerre en Syrie, l'insurrection de l'État islamique d'Iraq et du Cham et l'aggravation des tensions entre Israël et la Palestine, les risques potentiels de la situation au Liban peuvent être ignorés.

La présidence du Liban est traditionnellement considérée comme une institution qui est là pour unifier le pays et jeter des passerelles entre les différentes communautés. Voilà pourquoi il importe au plus haut chef que les acteurs politiques s'accordent sur le nom du nouveau Président. Jusqu'à présent, le Parlement a tenu huit sessions sans pour autant arriver à élire un Président, ce qui a créé un vide politique depuis le 25 mai, soit depuis que le mandat du Président Suleiman a pris fin. Nous avons appris que le Président du Parlement a programmé une neuvième session le 23 juillet. Nous formons l'espoir qu'un consensus se dégagera sur le nom du nouveau Président avant cette date. Nous invitons les responsables libanais à oeuvrer de concert dans l'intérêt du pays et à élire un successeur sans retard.

Le Nigéria reste vivement préoccupé par le conflit en Syrie, qui a fait des milliers de victimes et de bien plus nombreux déplacés. Nous saluons l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2165 (2014) sur l'accès humanitaire en Syrie. Cela montre en effet que le Conseil est réellement déterminé à régler la crise humanitaire en Syrie. La résolution exige des deux parties au conflit qu'elles facilitent l'acheminement de l'aide humanitaire par les organismes humanitaires des Nations Unies. Nous escomptons que dans le cadre de ces activités de secours, les agences humanitaires, notamment l'Organisation des Nations Unies, respecteront la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous espérons que les parties concernées en Syrie coopèreront étroitement avec les institutions humanitaires des Nations Unies et qu'elles agiront de façon efficace et concrète pour mettre en oeuvre les résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014).

Nous avons toujours soutenu sans équivoque qu'une solution militaire en Syrie était irréalisable. Des négociations globales restent le seul moyen viable de régler durablement la crise syrienne. La communauté internationale doit continuer à oeuvrer en faveur d'un règlement politique par le dialogue et à éviter la militarisation du conflit en Syrie. Dans le contexte actuel, le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe) offre le meilleur moyen d'aller de l'avant. Nous exhortons toutes les parties à oeuvrer à sa mise en oeuvre. Nous saluons la nomination de M. de Mistura au poste d'Envoyé spécial pour la Syrie, et appelons les parties à se prévaloir de ses bons offices et de sa riche expérience pour régler la crise à l'amiable.

Le Moyen-Orient doit aujourd'hui s'éloigner du bord du dangereux précipice sur lequel il se trouve depuis trop longtemps. Le moment est venu de le faire, et nous sommes tous appelés à agir collectivement en faveur d'une paix durable.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et de ses efforts. Je salue aussi le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de l'État de Palestine, qui sont présents dans la salle, et les remercie de leurs déclarations.

Je ferai quelques brèves observations sur la Syrie avant de me tourner vers le Moyen-Orient et la question de Palestine.

S'agissant de la Syrie, l'Argentine regrette vivement que nous ayons eu à adopter une nouvelle résolution sur la crise humanitaire. Cela est dû au non-respect de la résolution 2139 (2014) et à l'aggravation des souffrances du peuple syrien. Toutefois, nous apprécions en particulier le fait que le Conseil a assumé ses responsabilités s'agissant d'une situation qui a nui à sa crédibilité et fait douter de son autorité. Nous espérons que cette fois la voix du Conseil sera entendue – et nous l'exigeons.

Nous voudrions saisir cette occasion pour souligner le fait que malgré les profondes divergences entre ses membres, le Conseil de sécurité a pu parler d'une seule voix face aux conséquences de la crise, exiger un accès à l'aide, réagir rapidement chaque fois que des incidents sont signalés dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, et reconnaître et appuyer énergiquement le Gouvernement et le peuple libanais et les pays qui accueillent des réfugiés. Non moins important est le fait que le Conseil de sécurité a pu être en première ligne de ce complexe processus de démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, qui a déjà atteint sa dernière phase.

Si nous reconnaissons que cela n'est pas facile, nous espérons que ces élements serviront à jeter les bases d'une vision commune, de telle sorte que le Conseil puisse contribuer non seulement à faire face aux conséquences de cette crise, mais aussi à comprendre ses causes et à offrir des solutions, aidant ainsi de façon concrète et efficace le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, qui peut compter sur notre aide. Sa réussite permettra non seulement de contribuer à construire un avenir meilleur pour la Syrie, mais sera aussi essentielle pour instaurer la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région.

Sans aucun doute, le présent débat public a lieu alors que de profonds bouleversements marquent le Moyen-Orient, qui est déchiré par la violence, l'aggravation des tensions sectaires, le recours abusif et indiscriminé au militarisme et la montée de différents types d'extrémisme. Dans ce climat d'incertitude, pour la troisième fois en moins de six ans, Gaza a encore été plongé dans la violence. Une fois encore, ce sont les civils qui payent le prix du recours disproportionné à la force militaire par Israël. Une fois encore, le Hamas commet des actes inacceptables. Et une fois encore, l'heure est au désespoir et à la mort. Tôt ou tard le calme reviendra, une fois encore. Et, une fois encore, la violence éclatera de nouveau, très certainement, à moins que ses causes soient éliminées et que l'éternel cycle d'exactions et d'intolérance, qui se répète bien trop souvent, soit brisé.

Malgré les appels à la modération lancés par le Conseil et par d'autres voix dans la communauté internationale, nous n'avons rien vu d'autre qu'une intensification des combats et un mépris flagrant des obligations souscrites au titre du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et en matière de protection des civils.

Comme il fallait s'y attendre, le résultat immédiat de l'offensive terrestre menée par Israël à Gaza et des raids qui l'ont accompagnée a été une augmentation radicale du nombre de victimes, en grande majorité des civils, notamment un nombre intolérable d'enfants. Ce qui s'est passé à Choujaiya dimanche ne peut être qualifié autrement que de massacre – un de plus dans la longue histoire de la Palestine –, que nous condamnons dans les termes les plus forts. Ce massacre et toutes les autres allégations d'excès, d'exactions et de violations du droit international doivent faire l'objet d'une enquête et leurs auteurs doivent rendre des comptes. Nous devons veiller à ce que la justice s'applique à tous.

L'offensive a aussi accru le nombre de personnes déplacées; elle a eu des répercussions dans toute la région et aggravé la crise humanitaire, dont l'ampleur dépasse les capacités de la communauté internationale à y répondre. Plus d'un million de personnes n'ont pas accès aux services d'eau et d'assainissement, tandis que 80 % des habitants de Gaza n'ont de l'électricité que quatre heures par jour. Les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ne sont plus des centres d'apprentissage; elles ont été transformées en camps de réfugiés improvisés.

Il est donc clair que nous devons exiger la cessation immédiate des hostilités, le strict respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme et la protection des civils. Cela signifie qu'Israël doit mettre un terme à ses opérations militaires et cesser de recourir à un usage disproportionné de la force dans la bande de Gaza. Cela signifie également que le Hamas et le Jihad islamique doivent mettre un terme aux tirs aveugles de roquettes en direction d'Israël.

Par conséquent, nous réitérons notre appui aux initiatives en cours en faveur de la paix. De par son histoire et sa géographie, l'Égypte a un rôle crucial à jouer dans ces efforts, mais il est évident que les autres acteurs régionaux et internationaux qui ont une influence sur les parties doivent être prêts à user de cette influence en vue de trouver une issue à cette crise.

Nous saluons à cet égard la décision du Secrétaire général de se rendre dans la région, et nous espérons que ses efforts aboutiront à des résultats satisfaisants et nous permettront de nous rapprocher de ce que l'Assemblée générale et le Conseil estiment non seulement une solution réaliste mais aussi une solution souhaitable et nécessaire pour en finir une fois pour toutes avec ce conflit de longue date.

S'il est vrai que notre objectif prioritaire doit être de rétablir le calme, nous ne pouvons pas accepter que la situation redevienne ce qu'elle était avant la crise. En effet, ce n'est pas une solution viable pour Gaza que de se retrouver de nouveau sous un blocus politique et économique, dans une situation où 40 % des habitants n'ont pas d'emploi ni de revenu, une situation caractérisée par l'insécurité alimentaire et une crise énergétique et sanitaire et l'absence de conditions propices à promouvoir le développement économique dans un contexte d'inclusion sociale et de plein respect des droits de l'homme.

En effet, si ce que l'on envisage est un retour aux frustrations d'antan, la question n'est pas de savoir s'il y aura une reprise de la violence, mais de savoir quand. Au contraire, cette nouvelle crise devrait mobiliser notre attention pour que nous nous attaquions, de manière globale, aux causes profondes qui ont conduit à l'escalade de la violence. Le Conseil de sécurité a déjà tracé la voie à suivre par sa résolution 1860 (2009). Le moment est venu d'en appuyer la mise en œuvre dans toutes ses dimensions, c'est-à-dire d'autoriser l'accès sans entrave à l'aide humanitaire, de garantir la circulation régulière et permanente de biens et de personnes à travers les points de passage frontaliers et de prévenir le trafic d'armes et de munitions.

Sur la base de l'expérience récente et pour garantir le respect des dispositions de cette résolution, il sera également essentiel de mettre en place un mécanisme international visant à assurer le suivi de la mise en œuvre de ces mesures, ainsi que d'autres mesures qui pourraient être adoptées dans le cadre des initiatives en cours.

La mise en place d'une Autorité palestinienne unique, capable de gouverner effectivement, même dans la bande de Gaza, est tout aussi importante. En effet, si notre objectif demeure une solution à deux États, la réunification du système politique palestinien n'est pas un problème mais plutôt une partie de la solution. Il serait dommage que l'une des victimes de la tragédie que nous sommes en train de vivre soit le début du processus de réconciliation palestinienne, sur laquelle nous avons tellement insisté et en vue de laquelle nous avons déployé tant d'efforts.

Alors que nous demandons aux pays, aux dirigeants et aux organisations de jouer un rôle actif pour régler cette crise, nous attendons du Conseil de sécurité qu'il fasse de même. Nous le disons à chaque fois que nous nous réunissons pour discuter de cette situation, et nous le répétons aujourd'hui. Nous estimons que le Conseil de sécurité, en assumant les responsabilités qui sont les siennes au titre de la Charte, peut et doit appuyer plus fermement les efforts déployés pour parvenir à un cessez-le-feu et en garantir le respect, et enfin, pour contribuer à créer les conditions nécessaires pour que les deux parties reprennent le dialogue en vue de parvenir à une solution des deux États sur la base des frontières de 1967, ce qui est la seule garantie d'instaurer une paix et une sécurité durables.

À cet égard, nous devons nous poser la question suivante : à quoi sert le Conseil de sécurité si le maintien de la paix et de la sécurité internationale est devenu une affaire que l'on confie à quelques-uns et à des mécanismes ad hoc? Nous ne nous opposons pas à la diplomatie bilatérale ou aux efforts diplomatiques de groupes d'États ou d'autres organisations, loin de là, mais cela ne doit pas se faire aux dépens du Conseil de sécurité, qui se voit transformé en une institution dépourvue de sens et incapable d'avoir une influence quelconque quand il s'agit de régler les conflits. Il s'agit de trouver des stratégies complémentaires, cohérentes et efficaces, fondées sur la solidarité stratégique.

L'Argentine estime qu'un multilatéralisme véritable, tel que reflété dans notre Organisation, ne saurait être considéré comme un obstacle à l'avènement d'un monde plus juste et plus pacifique. Il ne s'agit pas d'opposer le multilatéralisme aux relations bilatérales ou d'opposer le multilatéralisme aux organisations régionales. Toutes ces dimensions et ces stratégies doivent être utilisées de manière coordonnée dans un objectif commun, tout en reconnaissant que c'est le multilatéralisme qui garantit à tous les États et à tous

les peuples, sans exception, d’être entendus et reconnus comme égaux en dignité et en droits.

Dans ce contexte, si le communiqué à la presse publié par le Conseil le 12 juillet n’a eu aucune incidence, nous devrions peut-être hausser le ton et nous exprimer d’une seule voix pour exiger, en utilisant les autres outils dont nous disposons, un cessez-le-feu, le respect du droit international, la cessation des violations du droit international humanitaire et des droits de l’homme et la protection des civils.

L’Argentine est prête à jouer son rôle en vue de la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, l’Argentine demande respectueusement aux membres du Conseil de sécurité d’utiliser tous les outils à leur disposition. Dans le cadre de sa noble mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil devrait envisager d’organiser une mission dans les pays de la région afin d’accompagner et de stimuler les efforts visant à parvenir à un cessez-le-feu, y compris en effectuant une visite à Gaza pour constater de première main les ravages causés par le conflit armé. Nous devons appuyer tous ceux qui œuvrent en vue d’une paix durable dans le contexte de deux États vivant dans un esprit de respect mutuel, dans la sécurité et la prospérité.

Pour terminer, je voudrais demander au Conseil de sécurité d’étudier cette proposition. L’Argentine veut honorer les engagements auxquels elle a souscrits quand elle a été élue membre de cet organe. Pour nous, sur le plan de l’éthique, la conviction et la responsabilité ne sont pas des notions opposées, mais deux faces d’une même médaille. Nous devons nous montrer cohérents.

Mme King (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de l’exposé qu’il a fait ce matin.

L’importante escalade des hostilités entre Israël et les groupes militants à Gaza au cours de ces derniers jours nous trouble, bien sûr, profondément et nous rappelle qu’il est urgent d’accroître nos efforts pour mettre un terme à la violence.

Nous sommes profondément préoccupés par le nombre croissant de victimes des deux côtés, notamment de nombreux civils palestiniens, et un nombre significatif de soldats et de plusieurs civils israéliens. Tout ce qui est possible doit être fait pour éviter toute nouvelle victime civile et réduire les souffrances des populations innocentes, notamment celles qui ont été déplacées à cause des combats. Toutes les parties doivent respecter le droit humanitaire international.

Nous condamnons fermement les attaques continues à la roquette menées par le Hamas et d’autres militants contre Israël. Les tirs de roquettes se chiffrent maintenant à plus de 1 850. La décision du Hamas de rejeter les propositions négociées par l’Égypte en vue d’un cessez-le-feu, et d’utiliser des installations civiles telles celles de l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient (UNRWA) ainsi que des écoles pour lancer des attaques sur Israël, est inacceptable. Nous sommes conscients de la charge de plus en plus lourde qui pèse sur l’UNRWA en raison de la crise actuelle.

Nous appuyons le droit d’Israël à se défendre contre de telles attaques. On ne saurait attendre d’un pays, quel qu’il soit, qu’il reste impassible et tolère de telles attaques dirigées en permanence contre des zones civiles. En conséquence, Israël se doit de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter qu’il y ait des victimes civiles.

L’Australie appuie fermement les initiatives prises pour déclarer un cessez-le-feu immédiat. Nous appuyons et saluons les efforts menés par le Secrétaire général qui s’est rendu dans la région en tentant de mettre fin à la violence. Nous saluons également les démarches du Secrétaire d’État des États-Unis, John Kerry, en vue de négocier un cessez-le-feu ainsi que les efforts du Ministre des affaires étrangères français, Laurent Fabius, et d’autres. L’engagement soutenu de haut niveau reflète l’anxiété de la communauté internationale face à la violence, sa détermination absolue d’aider à y mettre fin et à réunir les conditions nécessaires à l’instauration d’une paix durable. Le Hamas doit s’engager dans ces efforts internationaux pour résoudre la crise. Lorsqu’un cessez-le-feu aura été établi, la communauté internationale devra s’efforcer d’aider au retour des Israéliens et des Palestiniens à la table de négociation en vue de permettre la concrétisation de la solution des deux États. L’absence de dialogue politique fait courir le risque sérieux d’une nouvelle détérioration des conditions de sécurité à l’avenir.

L’Australie se félicite de l’adoption la semaine dernière par le Conseil de sécurité de la résolution 2165 (2014) sur l’aggravation de la crise humanitaire en Syrie. Ce résultat reflète l’importance de la détermination du Conseil à atténuer les souffrances humaines en Syrie malgré les obstacles politiques qui ont entravé sa capacité à agir de façon décisive pour prévenir la crise. En établissant clairement que les organismes des Nations Unies et leurs partenaires sont autorisés

à fournir une assistance humanitaire à travers les quatre postes-frontière nommés et au-delà des lignes de conflit, nous espérons qu'environ 2,9 millions de personnes supplémentaires pourront recevoir une aide nécessaire à leur survie. Nous félicitons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le système des Nations Unies de leur action rapide qui a permis de mettre en oeuvre la résolution 2165 (2014) dans ces circonstances difficiles. Toutes les parties se doivent de respecter et de protéger la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires en vertu de la résolution.

Cette résolution était nécessaire ne serait-ce qu'en raison de l'incapacité incommensurable des parties au conflit syrien – et du régime Assad en particulier – à adhérer à la décision du Conseil, de respecter leurs obligations au titre du droit humanitaire international et de protéger la vie des civils syriens. Les violations continues des droits de l'homme par les forces du régime et les groupes terroristes, tel l'État islamique d'Iraq et du Levant sont odieux. La détermination de la communauté internationale de voir la situation évoluer s'est exprimée dans la résolution 2165 (2014). Il ne saurait y avoir aucune excuse pour ce non-respect persistant.

Ce mois-ci les derniers produits chimiques précurseurs syriens déclarés ont été enlevés pour être détruits. Nous saluons l'action menée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans le contrôle de cette mission de même que celle des États ayant contribué à la destruction de ces installations chimiques en coopération avec elle.

Une solution politique à la crise est une nécessité urgente. Les élections présidentielles qui se sont tenues en juin dernier, desquelles nombre de citoyens syriens ont été exclus, manquaient de crédibilité et, en sa qualité d'ancien Représentant spécial conjoint, M. Brahimi nous a dit que nous étions loin d'une solution politique à la crise. Il s'agit d'un défi important sur lequel le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, devra se pencher. L'Australie se félicite de la nomination de M. de Mistura, tout comme de celle de l'adjoint de l'Envoyé spécial, M. Ramzy Ezzeldine Ramzy, et elle entend appuyer leurs efforts dans le but de trouver un moyen de mettre un terme à la violence en Syrie. Nous demandons aux États de la région de leur apporter leur plein appui, qui sera déterminant pour le succès de toute future voie politique.

Il est profondément préoccupant que de grandes parties du territoire de la Syrie et de l'Iraq soient actuellement non gouvernés et contrôlés par une organisation terroriste, à savoir l'État islamique d'Iraq et du Levant. Cette situation continuera de constituer un important défi politique et sécuritaire pour la communauté internationale ainsi que pour les peuples de Syrie et d'Iraq qui ont connu d'effroyables atrocités aux mains de ces terroristes. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent respecter leurs obligations en vertu de la résolution 1267 (2014) du Conseil de sécurité qui a établi un régime de sanctions à l'égard d'Al-Qaida et doivent couper le financement et la fourniture d'armes à l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Le déplacement de près d'un million d'Iraquiens, outre ceux qui ont quitté la Syrie à la suite du conflit, engendre une grave crise humanitaire. Afin de répondre efficacement à ces défis, il est important qu'un nouveau gouvernement iraquien soit formé le plus rapidement possible et qu'il adopte une approche nationale unifiée. L'Australie se félicite de la nomination d'un Président du Conseil iraquien des Représentants, ce qui est une mesure constructive en direction de cet objectif. L'Organisation a pour seul objectif de fournir une aide aux dirigeants politiques iraquiens lorsqu'ils œuvreront à la formation d'un nouveau gouvernement national inclusif. Nous appuyons sans réserve le Secrétaire général et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mladenov, dans leurs efforts pour aider les Iraquiens à prendre en main leur sécurité actuelle, à faire face aux défis politiques et à édifier un pays unifié et sûr.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais en premier lieu remercier le Secrétaire général pour les informations qu'il nous a communiquées ce matin ainsi que mes collègues palestinien et israélien pour leurs interventions.

En moins de deux semaines nous nous sommes réunis en urgence à plus de trois reprises pour examiner les derniers développements à Gaza. Malgré nos appels urgents à un cessez-le-feu immédiat, et malgré les efforts du Secrétaire général et la pression diplomatique exercée, malgré l'établissement d'une trêve, les parties ont décidé de s'orienter vers une aggravation du conflit. Le Chili condamne l'escalade de la violence touchant le Moyen Orient, l'emploi disproportionné de la force par Israël dans des zones densément peuplées et l'emploi indiscriminé de roquettes par le Hamas. Il s'agit d'un conflit dans lequel aucune des parties n'atteindra ses objectifs, d'un conflit qui se soldera par de nombreuses victimes innocentes.

Nous demandons à toutes les parties d'honorerd'urgence leurs obligations internationales en ce qui concerne la protection de la population civile. Comme nous l'avons indiqué vendredi dernier (voir S/PV.7220), les attaques contre les civils à Gaza ou en Israël sont une violation du droit humanitaire international et peuvent constituer des crimes de guerre. Nous avons également pris note de la nécessité que le personnel des Nations Unies sur le terrain dispose de sa propre protection.

Étant donné la récente découverte par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'une vingtaine de roquettes déposées dans une école et l'attaque menée hier contre un hôpital dans la ville de Deir al-Balah, nous demandons de nouveau aux parties de prendre des mesures d'urgence pour arrêter les attaques contre les écoles et les hôpitaux et leur utilisation à des fins militaires, conformément à la résolution 2134 (2014) du Conseil de sécurité.

Mon pays est particulièrement préoccupé par le nombre croissant de victimes civiles et par la grave situation humanitaire qui touche les résidents de la bande de Gaza. C'est pourquoi, afin d'aider les victimes innocentes du conflit, nous avons mis 150 000 dollars à la disposition des organismes de l'Organisation des Nations Unies travaillant dans la région sous les auspices de l'UNRWA.

Selon le Chili, il est crucial d'ouvrir tous les postes-frontière de la bande de Gaza, y compris celui de Rafah. Il a été intéressant d'entendre les membres du Conseil exprimer l'opinion que lorsque le cessez-le-feu aura été établi, d'importantes mesures devront être prises pour en assurer le maintien, ce qui pourrait également permettre de garantir l'utilisation pacifique des points de passages frontaliers.

Ainsi que l'a souligné le Secrétaire général, il ne sera pas possible, une fois conclu le cessez-le-feu, de retourner au statu quo, qui est inacceptable. Nous insistons sur le fait qu'il est impératif que le Conseil aborde les causes profondes du conflit.

Le Chili prend note de la lettre adressée au Secrétaire général par le Président Abbas, dans laquelle il demande que la Palestine soit placée sous un régime de protection international administré par les Nations Unies. Il existe un vaste consensus au sein de la communauté internationale autour de ce que l'on identifie comme certains des principaux obstacles à la paix, à l'exemple de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem, considérées comme illégales en vertu des dispositions des Conventions de Genève et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Cet élément, comme d'autres, a installé une atmosphère d'extrême hostilité qui rend difficile le dialogue, en isolant les voix modérées qui plaident pour la paix en Israël et en Palestine, et qui a éloigné la solution des deux États que nous appelons de nos voeux.

La région ne peut résister à davantage de conflits. À cet égard, le Chili se félicite de ce que le Gouvernement libanais ait condamné les tirs de roquettes auxquels procèdent des groupes fondamentalistes contre Israël à partir de son territoire. Nous apprécions à leur juste valeur tous ces gestes, qui contribuent à neutraliser les menées des groupes radicaux, et nous soulignons l'engagement de l'Armée libanaise et des contingents de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui ont intensifié leur contrôle sur la zone.

En ce qui concerne la Syrie, le Chili salue l'adoption de la résolution 2165 (2014) concernant l'accès humanitaire, qui contribuera, nous espérons, à alléger les souffrances de millions de Syriens et se traduira par un acheminement plus efficace, efficient et rapide de l'aide conformément aux principes humanitaires. Nous soulignons le caractère contraignant de cette résolution, ainsi que sa complémentarité avec la résolution 2139 (2014) et la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15).

Nous accueillons avec satisfaction la nomination de M. Staffan de Mistura au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, qui aura la mission de contribuer à la recherche d'une solution pacifique au conflit qui s'appuie sur le dialogue et la réconciliation. Le Gouvernement chilien lui souhaite plein succès dans sa tâche et l'assure de son appui le plus résolu dans la construction des voies de dialogue les mieux adaptées.

Je voudrais enfin passer à la question de l'Iraq. Le Chili exprime sa profonde préoccupation face à la gravité de la situation en Iraq sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire, en raison de l'avancée des groupes terroristes, en particulier de l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui s'est soldée par un grand nombre de victimes civiles et plus d'un million de déplacés. Nous sommes notamment alarmés par la persécution des minorités ethniques et religieuses dans la région.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé et de ses efforts de médiation. Je remercie aussi les représentants de la Palestine et d'Israël pour leurs exposés.

Notre débat d'aujourd'hui intervient à un moment particulièrement sensible pour évoquer la situation au Moyen-Orient, notamment à Gaza, où les violences ont atteint des sommets intolérables. Le Tchad suit avec beaucoup d'inquiétude et de consternation l'escalade inouïe de la violence à Gaza, qui subit depuis le 8 juillet dernier une offensive israélienne d'envergure ayant provoqué plus de 600 morts et plus de 3 500 blessés, en majorité des civils innocents, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées, ainsi que plus de 100 000 déplacés. À cela s'ajoute la destruction des infrastructures civiles et des habitations, y compris des hôpitaux, des centres de soins et des écoles.

Le Tchad condamne avec la dernière énergie le massacre de la ville de Chujaiya, où plus de 60 civils palestiniens ont péri dans les bombardements israéliens, ainsi que toutes les attaques visant de paisibles populations civiles innocentes, et des infrastructures civiles. Nous savons tous que ces actes de violence contre des civils constituent une grave violation des principes les plus élémentaires du droit international humanitaire et pourraient constituer des crimes de guerre. Les auteurs de tels crimes et de telles atrocités doivent être poursuivis. Le principe de la reddition des comptes et le principe de justice ne devraient souffrir d'exception.

Le Tchad déplore le nombre sans cesse croissant de victimes civiles et regrette le silence approbateur et l'impuissance de la communauté internationale à mettre un terme à l'escalade de la violence à Gaza. Le droit à la légitime défense d'Israël ne saurait justifier un bilan aussi élevé de victimes civiles. Le droit de se défendre se définit à l'aune de la menace et en rapport avec le droit à la vie et à la sécurité des civils innocents. À cet égard, Israël a l'obligation de se conformer aux règles du droit international humanitaire et de protéger la vie des populations civiles.

Dans cette optique, nous demandons à Israël d'arrêter immédiatement ses raids aériens et son offensive terrestre, qui ont déjà fait beaucoup trop de morts, de désolation et de dégâts matériels. De même, nous demandons aux Palestiniens de mettre fin à leurs attaques contre Israël depuis la bande de Gaza, notamment aux tirs de roquettes. Nous appelons la communauté internationale à se mobiliser dans un élan de solidarité pour apporter une assistance humanitaire d'urgence aux populations de Gaza et soutenir les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Les 2 millions de Gazaouis sous blocus depuis 2007, isolés du reste du monde, privés du minimum et soumis à des punitions politiques périodiques vivent dans une tragédie qui interpelle la conscience humaine. Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe exclusivement en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a l'obligation de faire entendre raison à Israël pour qu'il mette un terme aux attaques contre les civils et à son offensive disproportionnée.

Le Tchad soutient tous les bons offices de la communauté internationale, y compris les efforts du Secrétaire général et l'initiative égyptienne, soutenue par la Ligue des États arabes, visant à faire cesser les hostilités en vue d'une reprise des pourparlers de paix. Dans cette perspective, il est extrêmement important de prendre en considération les préoccupations de toutes les parties et de trouver une solution juste, globale et définitive au conflit israélo-palestinien sur la base des paramètres déjà bien connus par toutes les parties, à savoir la solution des deux États, vivant côte à côte en paix et en sécurité dans leurs frontières d'avant juin 1967.

La région du Moyen-Orient devient de plus en plus fragile. La guerre en Iraq et en Syrie, l'effondrement de la situation au Yémen sur le plan de la sécurité et la fragilité persistante du Liban sont autant de signes alarmants qui devront attirer l'attention sur les risques réels et imminents qui pèsent sur le Moyen-Orient, où la paix et la sécurité sont plus que jamais menacées. La communauté internationale doit consentir des efforts soutenus et faire preuve d'une ferme volonté politique, en vue d'éteindre les feux dans les différentes parties de cette région pour éviter qu'ils se propagent davantage et menacent la paix et la sécurité internationales à une échelle encore plus grande.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de ses efforts en vue de protéger les civils et d'obtenir un cessez-le-feu durable à Gaza. La Lituanie s'associe à la déclaration que fera l'observateur de l'Union européenne tout à l'heure.

Nous avons les yeux rivés sur Gaza. Nous condamnons les centaines de vies civiles fauchées, pour beaucoup des enfants, et le fait que quelque 100 000 personnes aient été déplacées. L'ampleur de la crise humanitaire est affolante. L'heure est venue pour la communauté internationale, les puissances régionales et les dirigeants israéliens et palestiniens de répondre aux appels des civils qui réclament la paix. La violence ne peut pas régler la situation actuelle. Les actions du Hamas et des groupes militaires à Gaza – notamment les roquettes tirées sur Israël, la fabrication de roquettes, les tunnels creusés et le fait d'utiliser la population civile comme bouclier humain – ne sauraient être tolérées. Nous reconnaissons le droit légitime d'Israël de se défendre. Mais Israël doit agir de façon proportionnée et conforme au droit international humanitaire afin de garantir la protection des civils.

La Lituanie est profondément inquiète de la situation humanitaire à Gaza. Nous condamnons le bombardement de trois hôpitaux. La situation humanitaire exige une attention urgente. Les clauses humanitaires doivent être respectées et il faut accorder immédiatement un accès sans condition à l'assistance humanitaire. Toutes les parties ont l'obligation de protéger les écoles et les hôpitaux, de respecter leur caractère civil et da garantir le passage en toute sécurité du personnel médical et des ambulances. Nous apprécions sincèrement le travail et les efforts infatigables des médecins, des auxiliaires médicaux, du personnel des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations humanitaires pour sauver des vies à Gaza.

Nous appuyons vigoureusement les efforts diplomatiques en cours du Secrétaire général, aux côtés des puissances régionales, notamment l'Égypte, la Turquie, le Qatar et la Ligue des États arabes, pour convaincre le Hamas et les autres groupes militants de cesser toutes les attaques à la roquette et d'accepter un cessez-le-feu total et immédiat. Nous espérons qu'un tel cessez-le-feu pourra mener à un dialogue véritable entre Israël et la Palestine. La tragique escalade des hostilités confirme une nouvelle fois le caractère intenable du statu quo et la nécessité d'une solution globale concernant la situation à Gaza, en Palestine et dans toute la région.

La Lituanie réaffirme que la solution des deux États reste le seul moyen d'instaurer une paix et une sécurité durables pour les Israéliens comme pour les Palestiniens. Mon pays est prêt à travailler avec les États-Unis et d'autres partenaires à une initiative visant à relancer les négociations de paix.

Le Moyen-Orient est enferré dans des accès de violence extrême. Il n'y a aucune percée en vue en Syrie. Nous savons que les terribles souffrances d'aujourd'hui ne sont rien en comparaison de celles de demain. Nous nous félicitons de la résolution 2165 (2014), qui, nous l'espérons, facilitera l'acheminement d'une aide à tous les Syriens qui en ont besoin. En cas de non-respect des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) par une quelconque partie syrienne, il incombe au Conseil d'agir et de prendre des mesures en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, y compris de renvoyer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale. L'objectif primordial reste de trouver une solution politique au conflit en Syrie et nous accueillons avec satisfaction la nomination du nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura.

La crise syrienne est devenue une crise régionale qui s'accompagne de menaces potentielles pour la sécurité internationale. Un règlement politique en Syrie pourrait s'avérer décisif dans la lutte contre la montée du terrorisme et des mouvements insurrectionnels dans divers points chauds de la région, en particulier en Iraq. Les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant contrôlent déjà de larges pans de territoire au Moyen-Orient, une partie de l'Iraq ainsi que des puits de pétrole en Syrie. Ils menacent gravement la stabilité, l'unité et l'intégrité territoriale des États et alimentent les pires formes d'extrémisme. La ville de Mossoul n'en est que le dernier exemple en date.

La discrimination, les assassinats et les massacres auxquels se livre l'État islamique d'Iraq et du Levant à l'encontre des chiites, des chrétiens, des turkmènes, des shabaks, des yézidis et d'autres groupes religieux ou ethniques sont une source de grave préoccupation. Les griefs des groupes religieux ou ethniques à l'égard du Gouvernement central iraquien sont l'une des causes expliquant la poussée spectaculaire des insurgés. Nous appelons tous les Iraquiens à rechercher un dialogue national sans exclusive. Nous exhortons tous les acteurs de la région à continuer de contribuer à la stabilisation de la situation politique et en matière de sécurité en Iraq.

Ne pas parvenir à faire respecter la résolution 1701 (2006) risque d'avoir de nouvelles conséquences dramatiques pour le Liban aux plans politique, humanitaire et de la sécurité. En renforçant sa présence dans le sud du pays, l'Armée libanaise va contribuer à la paix et à la sécurité régionale. Nous

félicitons le Gouvernement libanais de continuer d'ouvrir ses frontières aux réfugiés, de mettre en oeuvre la Déclaration de Baabda et de poursuivre le dialogue national. Nous engageons vivement le Parlement libanais à élire un nouveau Président le plus rapidement possible. Le Liban a besoin de l'appui politique et de l'assistance de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Rwanda.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, en particulier le conflit relatif à Gaza. Je veux aussi remercier l'Ambassadeur Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État observateur de Palestine, et le représentant d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. David Roet, de leur déclaration respective.

La tendance actuelle en matière de sécurité au Moyen-Orient, de Gaza à l'Iraq en passant par la Syrie et le Yémen, est inquiétante. Les pertes en vies humaines et les destructions dans cette région en raison des violences récurrentes sont incommensurables. En l'espace de deux semaines seulement, la crise à Gaza a fait plus de 600 morts et plus de 3 700 blessés, auxquels s'ajoutent plus de 100 000 déplacés. À cet égard, nous condamnons vigoureusement les tirs de roquettes aveugles lancés par le Hamas sur Israël et demandons l'arrêt immédiat de ces attaques. Nous reconnaissons le droit d'Israël de se défendre, car aucun pays sur Terre n'accepterait que des attaques à la roquette visent quotidiennement ses villes et sa population.

Toutefois nous sommes profondément inquiets devant le nombre de victimes civiles de cette guerre, notamment le nombre croissant d'enfants, comme nous l'avons vu pendant les récents combats à Shejaiya. Nous appelons à la protection des civils et au respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Surtout, les parties à ce conflit doivent entendre les appels à la cessation immédiate des hostilités et revenir à l'accord de cessez-le-feu de novembre 2012, comme l'a exprimé le Conseil dimanche dernier. En outre, le Rwanda appuie la proposition de cessez-le-feu défendue par l'Égypte, qui offrirait une chance de trouver une solution politique et économique de long terme pour Gaza.

Nous estimons par ailleurs que la proposition faite au Conseil de créer une mission de vérification et de surveillance viable, qui veillerait à la mise en œuvre de tout accord de cessez-le-feu, devrait être soutenue par l'ensemble des parties et des acteurs concernés. Il est évident que notre incapacité collective de trouver une solution politique au conflit israélo-palestinien va continuer de se traduire par de nouvelles violences cycliques au Moyen-Orient.

Nous nous félicitons de la visite dans la région du Secrétaire général et du Secrétaire d'État des États-Unis, qui ont insisté sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat ainsi que sur l'importance de prendre des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de cette crise.

En effet, seule une issue politique fondée sur la solution des deux États, avec deux peuples vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, permettra de régler durablement ce conflit vieux de 60 ans.

Depuis maintenant trois ans, le conflit en Syrie entraîne la destruction de tout un peuple sous le joug de violations massives des droits de l'homme et d'une situation humanitaire qui ne cesse de se dégrader. Plus de 150 000 personnes sont mortes, et plus de 10 millions d'autres ont désespérément besoin d'aide humanitaire. Il en va de la responsabilité des parties syriennes, appuyées par les pays qui peuvent exercer une influence à cet égard, de mettre fin à cette guerre.

À cet égard, le Rwanda se félicite de la nomination d'un nouvel Envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Nous sommes convaincus qu'il saura faire fond sur son expérience pour relancer le processus de paix dans le cadre de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, avec l'appui de toutes les parties prenantes.

Entretemps, la situation humanitaire continue de se détériorer en Syrie, principalement du fait de la poursuite des hostilités mais également en raison du non-respect de la résolution 2139 (2014). Le Rwanda s'est félicité de l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 2165 (2014) qui autorise les organismes humanitaires des Nations Unies à utiliser quatre postes-frontières supplémentaires, et nous espérons que cette nouvelle résolution permettra aux acteurs humanitaires de venir en aide à près de 2 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès. Cela étant, le Rwanda estime que le Conseil doit rester vigilant et être pleinement préparé à prendre des mesures concrètes au titre de la Charte des Nations Unies si ces deux

résolutions humanitaires n’étaient pas respectées en Syrie.

Sur une note plus positive, le Rwanda félicite Mme Sigrid Kaag, Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l’Organisation des Nations Unies, ainsi que son équipe, pour le travail considérable accompli dans le cadre de l’élimination et de la destruction de toutes les armes chimiques déclarées par le Gouvernement syrien, conformément à la résolution 2118 (2013).

Tout en nourrissant l’espoir qu’aucune matière chimique n’ait été laissée de côté, nous ne saurions oublier qu’en août dernier, des centaines d’innocents, dont des femmes et des enfants, ont perdu la vie au terme d’atroces souffrances. Aujourd’hui plus que jamais, les auteurs doivent répondre de leurs actes.

Pour terminer, le Rwanda exprime sa ferme conviction que seule une approche sans exclusive, modérée et responsable permettra de restaurer la stabilité au Moyen-Orient et d’instaurer une paix permanente dans la région. Il est donc de notre responsabilité collective d’appuyer les efforts inlassables consentis par le Secrétaire général et les autres parties prenantes pour œuvrer à régler pacifiquement les conflits qui font rage dans tout le Moyen-Orient.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Jordanie a demandé à prendre de nouveau la parole.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je tiens simplement à répondre à la question du Représentant permanent de la Fédération de Russie pour l’assurer que la Jordanie va poursuivre ses consultations avec les membres du Conseil au sujet des propositions de la Ligue des États arabes visant à mettre un terme au conflit et à l’attaque du peuple palestinien à Gaza. La Ligue en a donné mandat à la Jordanie et l’a laissée libre de choisir le moment pour présenter ces propositions, l’objectif étant de faire en sorte que les mesures prises soient efficaces et que les efforts sur le terrain pour mettre fin au conflit soient couronnés de succès. Dans ce contexte, nous allons consulter les membres du Conseil, à qui nous allons distribuer ce jour un projet de document, afin qu’ils nous communiquent leurs vues. Je remercie l’Ambassadeur Churkin de son intérêt et de l’attention qu’il accorde à cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu’ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute la diligence voulue. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu’elles prennent la parole dans la salle.

J’informe également tous les participants que le présent débat public se poursuivra pendant l’heure du déjeuner, étant donné le grand nombre d’orateurs inscrits sur la liste.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

Mme Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter, ainsi que votre équipe, de la façon dont vous menez les travaux du Conseil pour le mois en cours. Je voudrais également saluer les membres de la Mission de la Fédération de Russie pour l’excellent travail accompli à la présidence du Conseil le mois dernier. Nous tenons par ailleurs à remercier le Secrétaire général de son exposé.

Alors que le soleil se couchait, et que de nombreux Palestiniens se préparaient pour la prière et s’apprêtaient à rompre le jeûne, les avions de chasse, frégates et chars israéliens ont perturbé la quiétude et pilonné la bande de Gaza. Ces 15 derniers jours, plus de 600 Palestiniens ont été tués, plus de 3 600 blessés et plus de 100 000 déplacés. Soixante-quatre mosquées, huit antennes médicales et des centaines de maisons ont été détruites. Apparemment, c’est la vie qu’Israël a choisie pour les civils palestiniens à Gaza.

À maintes reprises, nous avons entendu évoquer le soi-disant droit de légitime défense. Compte tenu des chiffres que je viens de mentionner, il s’agirait plutôt d’autosuggestion et d’aucuns pourraient se demander qui va défendre les habitants sans défense de Gaza?

Le territoire de l’État de Palestine est ravagé par la poursuite de l’occupation et, plus particulièrement, par l’intensification des activités illégales de peuplement. Jérusalem est dépouillée de son universalité et de sa diversité.

Les civils de Cisjordanie sont victimes de fouilles de sécurité systématiques, d’arrestations massives, de la démolition illégale de leurs foyers et de châtiments collectifs, en violation flagrante des obligations d’Israël

au titre du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Combien de mères devront être endeuillées? Combien de jeunes devront être assassinés? Combien de temps encore la bande de Gaza et sa population civile devront être punies par le blocus imposé, le déluge des tirs d'artillerie et les multiples opérations militaires punitives d'Israël, avant que le Conseil ne condamne ces actes barbares et y mette un terme?

Les atrocités sur le terrain devraient servir à mobiliser la volonté politique nécessaire afin que tous les membres du Conseil adoptent un projet de résolution pour faire cesser immédiatement la violence contre les civils. Dans ce contexte, le Liban espère que les efforts emmenés par l'Égypte et appuyés par le Secrétaire général et d'autres responsables – qu'ils soient originaires de la région ou qu'ils s'y soient rendus – produiront le cessez-le-feu ô combien nécessaire qui mettra un terme aux souffrances de milliers de civils.

Nous appuyons également l'appel du Président Mahmoud Abbas demandant une protection internationale pour le peuple et le territoire de l'État de Palestine. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est impératif de s'attaquer aux causes profondes du conflit. À cet égard, nous estimons que la communauté internationale devrait enfin traduire en actes son attachement au processus de paix, dans le respect des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid et de toutes les dispositions de l'Initiative de paix arabe.

Depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006), mon gouvernement a réaffirmé son attachement à la pleine mise en œuvre de ladite résolution. Aujourd'hui, à la lumière des événements récents dans le sud du Liban, mon gouvernement s'oppose fermement à toute tentative de déstabiliser la situation. Est-il besoin de rappeler que le Ministre libanais des affaires étrangères a clairement dénoncé les tirs de roquettes par des hors-la-loi et des groupes marginaux? Est-il besoin de rappeler que l'Armée libanaise a arrêté les auteurs de ces actes? Est-il également besoin de rappeler que l'Armée libanaise et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) continuent de déployer des efforts inlassables pour maintenir la stabilité?

En dépit de ces efforts, Israël a lancé plus de 100 obus en direction du sud du Liban, minant ainsi les efforts conjoints déployés par l'Armée libanaise et la FINUL et compromettant leur sécurité. Nous avons donc déposé une plainte auprès du Conseil de sécurité et l'avons prié de condamner dans les termes les plus vifs les bombardements israéliens, qui constituent une violation flagrante de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté de mon pays. En outre, il faut faire plus pour garantir la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). De fait, Israël doit mettre immédiatement fin à son occupation de la zone nord du village d'Al-Ghajar, des fermes de Chebaa et des collines de Kfarshouba. Il doit mettre fin à ses violations quasi quotidiennes de l'espace aérien libanais et s'abstenir de tout acte unilatéral qui pourrait provoquer une escalade.

Ross Mountain, Coordonnateur humanitaire des Nations Unies au Liban, a déclaré :

> « Quand vous avez 50 000 ou 100 000 réfugiés dans le pays, c'est une crise de réfugiés. Lorsqu'un quart de la population du pays est constitué de réfugiés, un tiers d'ici la fin de cette année, c'est une calamité nationale. »

D'autre part, mon pays ne peut affronter seul cette situation, en particulier compte tenu du fait que les communautés d'accueil sont arrivées à un point de rupture. La communauté internationale doit faire davantage en fournissant une aide directe aux organismes gouvernementaux et en honorant les promesses faites à la conférence de donateurs. Il est alarmant que le plan de secours aux réfugiés syriens qui vivent au Liban ne soit financé qu'à hauteur de 29 %.

Qui plus est, le partage du fardeau est un principe que nous devons défendre collectivement, et nous réitérons notre appel à l'intensification des efforts en vue d'augmenter le nombre de réfugiés pris en charge dans les programmes de réinstallation. Plus important encore, des efforts sérieux doivent être déployés pour élargir l'espace humanitaire et accueillir les réfugiés syriens dans des zones sûres à l'intérieur de la Syrie ou dans des camps le long de la frontière. Dans ce contexte, mon gouvernement continuera de collaborer avec la communauté internationale afin de calibrer correctement les efforts visant à régler la question des réfugiés syriens au Liban, sur la base des principes du droit international et de la nécessité de maintenir la stabilité dans le pays.

Nous félicitons le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2165 (2014) et saluons la nomination par le Secrétaire général de M. Staffan de Mistura. Nous espérons qu'un consensus similaire se dégagera pour créer une mission absolument nécessaire du Conseil de

sécurité dans les pays voisins qui accueillent des réfugiés syriens. Cette mission nous permettra de constater par nous-mêmes les difficultés rencontrées par les réfugiés et les communautés d'accueil, ainsi que la nécessité de trouver d'urgence une solution politique au conflit en Syrie. Peut-être durant cette mission, les membres de cet organe feront-ils la connaissance d'Ahmad, un garçon de 10 ans qui a fui la Syrie pour le Liban en 2013. Ahmad rêve de construire une machine à voyager dans le temps qui le transportera à une époque où le conflit sera réglé et son pays sera en paix – une époque où lui et un grand nombre d'autres enfants syriens pourront retrouver leurs maisons, leurs écoles et leur enfance perdue. Il est temps de répondre à l'appel d'Ahmad et de millions de Syriens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum, car il reste un grand nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence. Nous sommes certains que, sous votre direction, le Conseil agira en vue de remédier à cette très grave situation. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé. Nous apprécions l'appui qu'il fournit à notre initiative visant à instaurer immédiatement un cessez-le-feu et réaliser les trois objectifs qu'il a mentionnés, à savoir l'arrêt des combats, l'instauration d'un dialogue et la lutte contre les causes profondes. Je salue la présence à la séance en cours du Ministre luxembourgeois des affaires étrangères, M. Asselborn. Nous rendons hommage à son engagement et à son courage.

Lors du dernier débat public sur le Moyen-Orient (voir S/PV.7164), nous avons évalué la situation après neuf mois de négociations infructueuses entre Israël et la Palestine. Les négociations ont échoué parce qu'Israël, Puissance occupante, a refusé de respecter les règles du jeu. Il a continué de construire des logements illégaux et refusé de libérer le dernier groupe de prisonniers palestiniens incarcérés avant les accords d'Oslo. Il a mis fin aux pourparlers lorsque le Gouvernement palestinien a eu l'audace de répondre à ces mesures illégales en exerçant son droit pleinement légitime, au regard du droit international, d'adhérer à un certain nombre de conventions relatives aux droits de l'homme.

Nous avons tous conclu que la situation était insoutenable. Nous avons prédit qu'elle pouvait exploser à tout moment. Malheureusement, notre prédiction n'était que trop juste. Il a fallu moins de trois mois pour que la situation explose. L'effondrement des pourparlers de paix, les enlèvements et les meurtres déplorables d'adolescents des deux camps qui se sont produits depuis, les mesures de rétorsion excessives prises par Israël, l'escalade des attaques racistes de prix à payer contre des Arabes, musulmans ou chrétiens, les provocations incessantes et les tentatives de modifier le statu quo en ce qui concerne la sainte mosquée à Jérusalem, les tirs de roquettes et de projectiles en direction d'Israël et les nombreux autres événements auxquels nous avons assisté au cours des trois derniers mois, qui sont à l'origine de la guerre actuellement menée contre Gaza, sont autant de symptômes douloureux d'une maladie chronique et meurtrière appelée occupation. Elle est à l'origine de l'actuel cycle tragique de violence, et elle continuera de provoquer des tragédies similaires tant qu'elle ne sera pas éliminée.

Quel que soit la force du déni opposé par Israël, l'occupation reste la principale cause de l'instabilité pour les Israéliens et les Palestiniens. La solution est simple. Le jour où il n'y aura plus d'occupation, il n'y aura plus de violence émanant des deux camps. Le jour où deux États vivront côte à côte à l'intérieur des frontières délimitées et reconnues le 4 juin 1967, la paix deviendra réalité. Combien de vies devront encore être fauchées, combien d'enfants, de femmes et d'hommes devront encore être tués, mutilés ou psychologiquement détruits à vie avant qu'Israël reconnaisse que l'occupation est insoutenable? Combien de fois a-t-il appliqué les mêmes politiques et obtenu les mêmes résultats? Au lieu de garantir la sécurité de ses citoyens, Israël continue de se sentir menacé en dépit de sa puissance militaire, qui dépasse la puissance conjuguée de tous ses voisins.

L'Égypte se félicite donc des avertissements lancés récemment par plus d'une douzaine de pays européens concernant les répercussions potentielles d'investissements dans des entités qui participent aux activités de colonisation. Nous estimons que ces initiatives, auxquelles s'ajoutent les mesures prises par la société civile pour se dissocier des activités directement liées à l'occupation ou à de graves violations du droit international, notamment la décision prise par la Fondation Bill et Melinda Gates de se désinvestir d'une société britannique liée au système carcéral israélien, peuvent contribuer à convaincre Israël que l'occupation a un prix.

L'Égypte condamne le meurtre aveugle de civils à Gaza. Les scènes épouvantables de mort et de destruction auxquelles nous avons assisté à Choujaiya et, deux jours auparavant, les corps mortellement blessés des quatre garçons innocents qui jouaient au football sur une plage dans une zone dégagée, remettent sérieusement en question la logique de l'armée israélienne. Il n'est pas crédible de soutenir que les enfants ont été identifiés à tort comme des terroristes.

Plus de 600 Palestiniens ont été tués, dont au moins 20 % étaient des enfants, et le nombre de morts continue de s'accroître. Nous condamnons l'usage disproportionné de la force. La Torah prône la loi du talion – œil pour œil, dent pour dent; elle n'a jamais appelé à s'en prendre à 100 yeux pour un seul perdu.

L'Égypte n'épargne aucun effort pour aider à mettre un terme aux atrocités perpétrées à Gaza. Nous avons lancé la seule initiative sérieuse de cessez-le-feu adoptée afin de faire cesser les hostilités et de négocier les termes d'une solution durable susceptible de ramener Palestiniens et Israéliens autour de la table de négociation. L'importance de l'appui exprimé avec clarté par le Secrétaire général et les membres du Conseil de sécurité à l'égard de cette initiative traduit le fait que la démarche proposée est peut-être l'unique possibilité d'arrêter les combats et de permettre à la population civile de Gaza de reprendre une vie normale.

Nous appelons tous ceux qui n'ont pas accepté l'initiative de reconsidérer leurs positions. Le Secrétaire général était aujourd'hui en Égypte. Le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, se trouvait également au Caire. Nous espérons que nos efforts communs se traduiront par un cessez-le-feu immédiat suivi de négociations destinées à remédier aux causes profondes de ce conflit sans cesse récurrent et sans fin, avec, avant tout, la levée du blocus illégal imposé à Gaza et l'ouverture des points de passage contrôlés par la Puissance occupante.

Dans cette attente, nous appuyons entièrement la requête du Président palestinien en vue d'une protection internationale au peuple palestinien, qui a été approuvée par la Ligue des États arabes. Nous nous réjouissons par avance des mesures concrètes et créatives qui seront prises par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité pour fournir aux Palestiniens la protection si nécessaire.

Je voudrais conclure ma déclaration par la lecture d'extraits d'articles écrits par un journaliste israélien indépendant, Noam Sheizaf, le 10 juillet, avant que ne débute l'offensive terrestre contre Gaza. Il écrit que

> « Même encore aujourd'hui, lorsque les roquettes explosent au-dessus de la ville que j'aime le plus au monde, même lorsque nous courons vers… un abri de fortune, même là, je reste entièrement opposé à cette opération militaire. La vue des hélicoptères d'attaque [de l'armée de l'air israélienne]… qui se dirigent vers le sud... ne m'emplit ni de fierté ni de gratitude – elle m'horrifie et me déprime;
>
> Si je devais expliquer brièvement la chose, j'utiliserais la métaphore suivante : nous avons construit deux prisons géantes – la « prison de Cisjordanie » et la « prison de Gaza ». La prison de Cisjordanie s'apparente à un établissement pénitentiaire de basse sécurité, où les prisonniers ont la possibilité de gérer leurs propres affaires tant qu'ils se comportent bien;
>
> Gaza, en revanche, est un établissement de haute sécurité. Les visites y sont difficiles et le départ des détenus impossible;
>
> Je pense que les prisonniers ne pourront jamais aimer ceux qui les ont mis sous les verrous, mais il y a des chances pour que leurs enfants soient capables, eux, de pardonner, ne serait-ce que pour pouvoir reprendre le cours de leur vie;
>
> Arrêtez de tirer. Abattez les murs de ces prisons. Libérez les prisonniers. »

J'espère qu'Israël entendra ici la voix de la raison. J'espère qu'un jour les Israéliens seront convaincus que l'occupation ne peut jamais être un gage de sécurité et qu'au contraire, elle ne fera qu'engendrer l'instabilité, la mort et des crimes de guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite, en espérant qu'il montrera un peu de générosité à notre égard.

M. Al-Mouallimi (Arabie Saoudite) (*parle en anglais*) : J'espère que vous vous montrerez tout aussi généreux, Monsieur le Président, envers les 57 pays de l'Organisation de la coopération islamique que je représente ici aujourd'hui.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession

ce mois à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens également à vous remercier de la manière avisée dont vous dirigez les travaux du Conseil, comme l'illustrent notamment les trois séances convoquées récemment par le Conseil de sécurité pour examiner l'agression israélienne contre le peuple palestinien à Gaza (voir S/PV.7220, S/PV.7216 et S/PV.7204). J'ai en outre le plaisir de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous avons entendu le Représentant permanent d'Israël citer une longue série d'arguments infondés et de prétextes futiles, et user d'expressions dramatiques destinées à donner l'impression qu'Israël était la partie lésée dans les affrontements qui se déroulent actuellement, voire ceux des années passées. Ne soyez pas dupe, Monsieur le Président.

Ne soyons pas dupes lorsqu'Israël affirme qu'il se défend contre les attaques de missiles lancés sur lui par les Palestiniens. Le fait est qu'Israël dispose d'un système de défense antimissiles qui a permis jusqu'ici de détruire efficacement la plupart des roquettes qui l'ont visé. Ce que fait Israël n'a rien à voir avec de la légitime défense, il s'agit d'une attaque généralisée émaillée de crimes de guerre. Ne soyez pas dupe, Monsieur le Président.

Ne soyons pas dupes lorsqu'Israël affirme que les attaques palestiniennes menacent sa sécurité et celle de ses citoyens. Le fait est que le nombre de victimes dues à ces roquettes en Israël pendant toutes ces années d'occupation n'arrive même pas au niveau du nombre de personnes tuées dans des accidents de la route en Israël en une année – voire en un mois ou dans une seule ville. Israël utilise ces attaques comme prétexte à une guerre génocidaire contre le peuple palestinien. Ne soyez pas dupe, Monsieur le Président.

Ne soyons pas dupes lorsqu'Israël affirme qu'aucun gouvernement au monde ne resterait les bras croisés alors que ses villes, ses villages et ses habitants sont menacés. Le fait est qu'aucun autre gouvernement au monde ne fait ce que fait Israël, à savoir occuper le territoire d'un autre État, réprimer la population de cet État, assiéger ce peuple et l'affamer pour essayer de l'obliger à se soumettre à sa volonté. Ne soyez pas dupe, Monsieur le Président.

Ne soyons pas dupes lorsqu'Israël affirme qu'il accepte les initiatives de paix et de cessez-le feu, alors que l'autre camp les rejette. Le fait est qu'Israël est bien la partie qui s'est retirée des négociations de paix. C'est Israël qui a renié ses engagements en refusant de libérer la dernière vague de détenus palestiniens. C'est Israël qui a de nouveau arrêté et enfermé ceux qu'il venait de libérer dans le cadre des accords d'échange de prisonniers, en violation flagrante de ces accords. C'est Israël qui persiste inlassablement à construire des colonies d'occupation en terre palestinienne.

C'est Israël qui profane les lieux saints islamiques et chrétiens, jour après jour. C'est Israël qui empêche et refuse l'accès des fidèles à ces sites pendant le mois sacré du Ramadan. C'est Israël qui continue d'assiéger le peuple palestinien de Gaza par la terre, par la mer et par air.

Monsieur le Président, n'avez-vous pas entendu le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, dénier catégoriquement toute souveraineté à la Palestine en vertu d'un quelconque accord? N'avez-vous pas entendu, Monsieur le Président, un membre du Likoud, le parti au pouvoir de M. Nétanyahou, également Vice-Président de la Knesset, Moshe Feiglin, appeler au nettoyage ethnique dans la bande de Gaza et à l'expulsion de tous les Palestiniens de celle-ci, ou, d'ailleurs, un membre de la Knesset, Ayelet Shaked, du parti du Foyer juif, appeler au massacre de toutes les mères palestiniennes, parce qu'elles ne mettent au monde que des serpents?

Enfin, Monsieur le Président, ne soyez pas dupe lorsqu'Israël affirme que le point de départ des événements dont nous sommes témoins aujourd'hui est l'enlèvement de trois colons israéliens de Cisjordanie. Le fait est que ce point de départ, c'est la présence même de colons sur les terres palestiniennes occupées. Le point de départ, c'est l'occupation proprement dite et sa perpétuation. Le point de départ, c'est le siège injuste de Gaza et le fait qu'elle a été transformée en une immense prison à ciel ouvert pour les Palestiniens.

Cela a entraîné une grave détérioration de la situation humanitaire, en violation de la résolution 1860 (2009). Le point final ne pourra être mis qu'en mettant fin à l'occupation, en supprimant les colonies de peuplement, en levant le blocus imposé à Gaza, et en garantissant la protection du peuple palestinien et en lui donnant la possibilité de décider lui-même de son sort et de vivre en paix et en sécurité dans son État indépendant, à l'intérieur des frontières de 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale, conformément au droit international et à l'initiative de paix présentée par le Royaume d'Arabie saoudite et adoptée par les États

arabes, devenue ainsi l'Initiative de paix arabe, appuyée par l'Organisation de la coopération islamique.

Le peuple palestinien a eu recours au Conseil de sécurité à trois reprises ce mois-ci afin de lui demander de le protéger et de l'exhorter à assumer sa responsabilité en mettant fin à l'agression et aux meurtres. La première fois, c'était avant que ne meurent en martyrs sur les plages de Gaza les quatre enfants de la famille Bakr, qui ont été tués de sang-froid alors qu'ils exerçaient leur droit d'être des enfants en jouant au ballon. La deuxième fois, c'était avant que ne meurent en martyrs la grand-mère âgée de 80 ans et le nourrisson de 5 mois, tués sous les débris pendant un raid israélien. La troisième fois, c'était après qu'Israël a perpétré le massacre de Shejaiya, durant lequel des dizaines de civils palestiniens sont morts en martyrs. C'est maintenant la quatrième fois que le peuple palestinien appelle au secours, après que l'appareil israélien s'est engagé à intensifier ses frappes et à étendre ses opérations à Gaza – après que 25 personnes ont été tuées sous les débris à Khan Younis, dont 24 membres d'une même famille; que 10 membres de la famille Siyam ont été tués dans la ville de Rafah, dont 4 enfants et un nouveau-né, une fillette âgée de 9 mois; et qu'une mère et ses sept enfants ont été tués.

Combien de tragédies ce malheureux peuple doit-il supporter, alors qu'il demande au Conseil de le protéger et de faire cesser l'agression dont il est victime? Le nombre de victimes dépasse maintenant les 600 martyrs et 4 000 blessés environ, la plupart des enfants, des femmes et des civils. Plus de 100 000 Palestiniens ont été déplacés et les victimes continuent de tomber l'une après l'autre. L'agression israélienne va au-delà de la destruction des logements alors que leurs habitants s'y trouvent et des attaques visant les hôpitaux et même des centres pour handicapés, sans parler des attaques lâches visant les mosquées et autres lieux de culte. Quand le Conseil de sécurité interviendra-t-il? Quand jouera-t-il son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales? A-t-il décidé de se départir de cette responsabilité et de limiter son rôle au témoignage et à la documentation ou à la publication de déclarations à la presse pour appuyer les accords auxquels parviennent les différentes parties, si elles y parviennent? Ou, comme l'a dit la Représentante permanente de l'Argentine :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« À quoi sert le Conseil de sécurité s'il n'agit pas maintenant? »

(*l'orateur reprend en arabe*)

L'Organisation de la coopération islamique appelle de nouveau la communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, à prendre, de toute urgence et conformément aux responsabilités qui sont les siennes, une position énergique, rapidement, pour mettre fin immédiatement à l'agression israélienne ainsi qu'à la violence, à l'occupation et aux violations du droit international. Il faut que tous ceux qui ont commis ces crimes contre l'humanité et ces crimes de guerre rendent des comptes. Il faut s'employer à donner au peuple palestinien les moyens d'exercer ses droits légitimes et de réaliser ses aspirations, tel que spécifié dans les résolutions de l'ONU.

La tragédie du peuple syrien se poursuit tandis qu'il se raccroche à sa lutte pour réaliser ses aspirations à la liberté et à la dignité face à un pouvoir obstiné qui refuse de faire face à la réalité et vit dans l'illusion de la répression et de la toute-puissance. À cet égard, nous saluons la nomination du nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, et de l'Envoyé spécial adjoint, M. Ramzy Ezzeldine Ramzy. Nous leur souhaitons plein succès et espérons qu'ils reprendront là où se sont arrêtés leurs prédécesseurs, à savoir la nécessité d'œuvrer pour la mise en œuvre du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), axé principalement sur la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire ayant de vastes pouvoirs exécutifs chargé d'assurer la transition de la Syrie vers une nouvelle aube et la mise en place d'un État moderne fondé sur la justice et l'égalité, l'équité entre les citoyens et la réalisation de l'unité nationale totale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un triste jour. Les meurtres de ces 15 derniers jours à Gaza ont été commis sous le feu des médias. Le châtiment collectif imposé aux citoyens de Gaza est enregistré en direct. Des Palestiniens innocents, hommes, femmes et enfants, qui ne combattent pas et ne sont pas armés, sont fauchés. Parmi les tués, une personne sur quatre est un enfant et les trois quarts sont des civils. La mort vient à eux par le ciel, par la mer et par la route. La sentence est totale et sans appel. Personne ne peut les aider.

L'opinion publique mondiale est atterrée et en colère. Elle ne peut croire que ni le Conseil de sécurité

ni le pays le plus puissant au monde ni les organisations régionales influentes ne puissent mettre un terme au carnage à Gaza.

Il ne s'agit pas vraiment d'une guerre puisqu'une partie est puissante et bien armée et l'autre est mal équipée et utilise des projectiles. Les Palestiniens, qui n'ont pas d'armée permanente, sont pilonnés par un des appareils militaires des plus modernes et des plus perfectionnés. Il n'y a pas de proportionnalité. L'asymétrie ne saurait être plus frappante. Et pourtant, la force militaire n'offre aucune solution. Toutes les parties doivent surmonter leurs craintes existentielles et établir la confiance. Les parties doivent cesser les hostilités et se rendre à la table de négociation.

Nous sommes conscients de la complexité de la situation et du rééquilibrage politique et stratégique que cela implique. Cependant, l'esprit humain ne peut accepter la poursuite de meurtres auxquels il est possible de mettre fin. Le Conseil a agi rapidement, et aussi de manière résolue, par intervalles, concernant la Syrie, la Libye, le Yémen, la République centrafricaine, le Mali et l'Ukraine. Dans le monde entier, les gens se demandent pourquoi, s'agissant de Gaza, il a seulement été en mesure de faire une déclaration à la presse ou de communiquer des éléments de langage à la presse.

La population de Gaza vit dans une prison à ciel ouvert, dans le meilleur des cas. Les Gazaouis sont maintenant tués dans leur prison. La violence engendre la violence, et la paix fait naître la paix. Le sang doit cesser de couler de manière ininterrompue et des pourparlers de paix doivent être entamés. Les deux parties doivent arrêter les combats et donner aux efforts diplomatiques une chance d'aboutir. Aucune initiative en vue d'un cessez-le-feu ne doit être rejetée car la cessation des hostilités sauvera des vies sur-le-champ, même si ce traumatisme tourmentera la région des années durant. Les missiles et les roquettes doivent se taire. Il faut laisser les personnes se parler et s'écouter les unes les autres. Il faut enrayer cette spirale.

Le Pakistan condamne l'agression israélienne. Le peuple pakistanais a exprimé sa solidarité avec la population de Gaza, prise au piège et assiégée, par des manifestations, des rassemblements et des résolutions. Le Premier Ministre, M. Nawaz Sharif, a déclaré que les atrocités commises par Israël représentent un génocide et a exigé que le monde fasse cesser cette agression. Le Président Barack Obama a dit : « Nous ne voulons pas voir d'autres civils tués ». Les efforts diplomatiques internationaux déployés par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, le Secrétaire d'État des États-Unis. John Kerry. et les autorités égyptiennes doivent être intensifiés. L'une des raisons de la dernière escalade de la violence est l'échec du processus de paix. Nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux Israéliens et aux Palestiniens pour qu'ils cessent les hostilités, entament des pourparlers et s'attaquent aux causes profondes du conflit.

Tandis que nous nous efforçons de mettre fin aux hostilités, nous devons aussi nous employer à relancer les pourparlers de paix. Le Moyen-Orient ne jouira pas d'une paix durable sans la solution des deux États. Un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale, vivant côte à côte avec Israël, est la seule façon de garantir la paix et la stabilité dans la région.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'agir en adoptant une résolution qui appellerait à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, à l'arrêt des offensives aériennes, terrestres et navales d'Israël et au retrait des forces israéliennes de Gaza. Le Conseil de sécurité doit prendre ses responsabilités afin de mettre fin au blocus imposé à Gaza, d'exiger l'ouverture des frontières et d'obtenir la libération des prisonniers palestiniens. Tandis que les efforts diplomatiques se poursuivent, nous appelons à l'instauration de trêves humanitaires pour porter secours aux personnes gravement blessées et à celles réfugiées dans des abris temporaires. Les femmes et les enfants de Gaza appellent à l'aide. Le Conseil se doit de les écouter et de répondre à leurs cris de détresse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan de son effort. J'espère que le représentant du Maroc sera lui aussi généreux.

Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son exposé sur sa visite au Moyen-Orient, ainsi que de ses efforts en vue d'un cessez-le-feu à Gaza. Nous lui souhaitons plein succès.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui alors que la situation au Moyen-Orient connaît une grave détérioration et des reculs tragiques et sans précédent. Depuis des années maintenant, l'escalade injustifiée et inacceptable à laquelle se livre Israël, qui s'en prend aux civils non armés à Gaza, ne fait qu'engendrer

toujours plus de haine et de violence, dont les graves conséquences sapent tous les efforts déployés jusqu'à présent pour permettre que le processus de paix aille de l'avant.

Le Royaume du Maroc condamne et déplore l'escalade militaire israélienne contre le peuple palestinien, en violation de toutes les conventions internationales. Nous demandons à la communauté internationale d'assumer pleinement ses responsabilités et d'agir d'urgence pour mettre immédiatement fin à l'agression contre des civils innocents, protéger le peuple palestinien et préserver ses droits, et exiger d'Israël qu'il respecte la légitimité internationale.

Des centaines de victimes sont à déplorer depuis le début de l'agression, parmi lesquelles des enfants, des femmes et des personnes âgées. Leurs maisons ont été détruites, leurs familles dispersées et leurs biens saccagés, ce qui a aggravé une situation humanitaire déjà très précaire du fait des actions préméditées d'Israël contre le peuple palestinien.

S. A. le Roi Mohammed VI a envoyé une aide humanitaire d'urgence à la population de Gaza et aux victimes de l'agression israélienne, qui seront traitées dans des hôpitaux marocains. Sa Majesté qui, en tant que Président du Comité d'Al Qods, suit de près la situation en Palestine, s'est entretenue avec S. E. M. Mahmoud Abbas Abou Mazen, Président de l'Autorité palestinienne, au sujet de la situation sans précédent née de l'agression israélienne aveugle contre la population palestinienne sans armes. Sa Majesté a adressé ses sincères condoléances aux familles des martyrs et des blessés palestiniens et compatit à leur douleur. Elle a condamné une fois de plus l'agression israélienne préméditée contre le peuple palestinien, ses territoires et ses biens, et l'a assuré de l'entière solidarité du Maroc.

La poursuite des opérations militaires ne mènera qu'à davantage de sang innocent versé. Elle compliquera la situation et engendrera toujours plus de violence et de haine. C'est pourquoi nous appelons à un arrêt immédiat de l'agression contre Gaza. Le Maroc appuie tous les efforts en cours en vue d'un cessez-le-feu immédiat déployés par nombre de pays arabes et d'autres, ainsi que par le Secrétaire général.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux deux parties leur demandant de cesser immédiatement les hostilités. Nous invitons aussi la communauté internationale à prendre toutes ses responsabilités et à fournir l'aide humanitaire nécessaire aux Palestiniens pour les aider à surmonter la crise, ainsi que toutes autres formes d'aide et de protection en vue de permettre aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination.

La seule façon de régler la question palestinienne, ce n'est pas la guerre, l'effusion de sang ou le massacre de civils innocents, c'est la reprise des négociations pour parvenir à la solution des deux États, au sein desquels les deux peuples vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous continuerons de pleinement appuyer les négociations de paix, l'Initiative de paix arabe et la solution des deux États, avec un État de Palestine établi dans ses frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vais abréger ma déclaration. La version intégrale sera distribuée dans la salle.

Comme nous l'avons entendu, la situation dans les territoires palestiniens occupés reste fort sombre, perpétuée par l'emploi disproportionné de la force et l'agression auxquels se livre Israël, Puissance occupante, au mépris total de la vie des civils. La Malaisie condamne dans les termes les plus forts les actes d'agression et l'offensive terrestre lancée par la Puissance occupante, et nous demandons que ces actes illégaux cessent immédiatement.

Depuis le début des frappes aériennes israéliennes le 8 juillet, suivies d'une offensive terrestre, plus de 600 Palestiniens ont été tués et plus de 3 500 autres ont été blessés. Plus de 80 000 Palestiniens ont été déplacés, sollicitant jusqu'à la rupture les capacités de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires vient d'annoncer que 80 % des Palestiniens tués étaient des civils.

Parmi ces victimes, il y a ces quatre enfants palestiniens, assassinés brutalement la semaine dernière alors qu'ils faisaient ce que tous les enfants font, c'est-à-dire jouer sur la plage, et ne représentaient aucune menace pour Israël. Pendant le week-end, une fillette de 6 ans a été grièvement blessée et huit membres de sa famille ont été tués dans leur maison par les forces israéliennes. Quatre d'entre eux étaient des enfants, dont un bébé de 7 mois. Nous déplorons vivement les pertes insensées de vies innocentes que provoque ce conflit,

et nous saisissons cette occasion pour adresser nos plus sincères condoléances aux familles des victimes.

Le caractère disproportionné jusqu'au grotesque de la situation israélo-palestinienne signifie que l'affirmation par Israël que son action était basée sur la légitime défense est tout simplement fausse; et celle selon laquelle les Palestiniens utiliseraient les civils comme boucliers humains, tout aussi saugrenue. Gaza est l'un des territoires les plus densément peuplés au monde, et les civils qui y vivent sont nécessairement touchés lorsque s'abat sur eux le déluge de feu de l'agression militaire et des bombardements israéliens. Ce ne sont pas des boucliers humains, ce ne sont que des civils, dans leurs maisons, vaquant à leurs occupations quotidiennes. Les attaques israéliennes et les raids contre des maisons, des hôpitaux et des écoles civils constituent une grave violation de la Quatrième Convention de Genève et sont assimilables à des crimes de guerre.

La Malaisie exhorte la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à agir rapidement et résolument afin d'exiger d'Israël qu'il mette un terme à son agression brutale et disproportionnée contre la Palestine. Il est impératif que les deux parties œuvrent en vue de rétablir immédiatement le calme pour éviter encore plus de dégâts matériels et de pertes humaines, en particulier au sein de la population civile de la bande de Gaza. À cet égard, ma délégation salue en particulier l'appel lancé par le Conseil de sécurité en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Nous exhortons les parties à se mobiliser à cette fin.

En tant que membre du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, nous avons participé à une mission d'établissement des faits à Amman et au Caire le mois dernier. Nous avons entendu des témoignages alarmants d'un certain nombre de témoins, d'organisations non gouvernementales, de responsables du Gouvernement palestinien et des organismes des Nations Unies travaillant dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé concernant les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises par la Puissance occupante. Nous regrettons que tous les signes avant-coureurs qui n'ont pas été pris en considération aient abouti à la violence dont nous sommes témoins aujourd'hui. En violation de l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice en 2004, l'expansion des colonies de peuplement dans l'ensemble des territoires occupés par Israël s'est poursuivie à un rythme et une échelle alarmants, et de nouvelles politiques et procédures ont été mises en place pour faciliter la confiscation de terres et de biens appartenant aux Palestiniens. Ma délégation tient à indiquer que les actes de violence perpétrés par les colons sont une conséquence logique de l'implantation de ces colonies illégales, en particulier de la destruction, en toute impunité, de biens, de cultures et de bétail appartenant aux Palestiniens, sans qu'aucune protection ne soit apportée par la Puissance occupante. À ceux qui ferment les yeux sur les agissements d'Israël, en violation flagrante de la loi et du droit international humanitaire, et qui ont permis à Israël de jouir de l'impunité pendant ces six dernières décennies, je voudrais poser la question suivante : où est leur conscience? Trop longtemps, le Conseil a gardé le silence et est resté paralysé face à l'agression et à l'expansion de la Puissance occupante, ainsi qu'à l'impunité dont celle-ci jouit. Ce silence est assourdissant. Le Conseil de sécurité doit se racheter et assumer les responsabilités qui lui ont été confiées, s'agissant du non-respect par Israël des nombreuses résolutions qui le concernent. Il doit en outre prendre des mesures immédiates pour remédier à cette grande injustice.

C'est à Israël, Puissance occupante, qu'incombe la responsabilité d'assurer la protection des populations qui sont sous son occupation. De toute évidence, Israël n'en a rien fait au cours des six dernières décennies. Malheureusement, l'ONU reste paralysée. Ses membres les plus influents, qui ont les moyens et le pouvoir d'agir pour remédier à cette situation, privilégient leurs propres intérêts au détriment de l'humanité et de l'état de droit, et ferment les yeux sur l'agression israélienne. Nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer. À cet égard, la Malaisie appuie l'appel lancé par l'État de Palestine, qui a demandé que la Palestine soit placée sous régime international de protection des Nations Unies. Nous réitérons également l'appel visant à convoquer la conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève pour examiner le non-respect persistant par Israël des dispositions de cet instrument.

Pour terminer, les attaques militaires brutales d'Israël contre des civils sont injustifiées et constituent un crime contre l'humanité. Par conséquent, la Malaisie demande à l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité, et à la communauté internationale de prendre immédiatement des mesures pour mettre un terme aux atrocités commises par Israël à l'encontre du peuple

palestinien à Gaza et de s'employer à ramener le calme en Israël et en Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Je souhaite attirer l'attention des délégations sur la déclaration écrite qui est actuellement distribuée et sur les conclusions que le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a adoptées il y a quelques heures sur le processus de paix au Moyen-Orient. Pour gagner du temps, je vais prononcer une version abrégée de ma déclaration.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par l'escalade continue de la violence à Gaza et appelle à une cessation immédiate des hostilités, sur la base du retour à l'accord de cessez-le-feu de novembre 2012. Nous saluons les efforts qui sont déployés à cette fin par les partenaires régionaux et en particulier par l'Égypte, et nous réitérons notre volonté d'apporter l'appui nécessaire.

Nous condamnons vivement les tirs aveugles de roquettes du Hamas et des groupes militants de la bande de Gaza en direction d'Israël, qui mettent les civils en danger. Il s'agit d'actes criminels et injustifiables. Nous appelons le Hamas à mettre fin immédiatement à ces actes et à renoncer à la violence. Tous les groupes terroristes qui se trouvent dans la bande de Gaza doivent déposer les armes. Nous condamnons vivement les appels lancés aux populations civiles de Gaza pour qu'elles se sacrifient en tant que boucliers humains.

Nous condamnons la mort de centaines de civils, dont de nombreux femmes et enfants. Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël à se défendre contre les attaques, nous soulignons que l'opération militaire israélienne doit être proportionnelle et conforme au droit international humanitaire. L'Union européenne insiste sur la nécessité d'assurer la protection des civils en toutes circonstances. Nous sommes particulièrement alarmés par les pertes humaines découlant de l'opération militaire israélienne menée à Choujaiya, et nous sommes vivement préoccupés par la détérioration rapide de la situation humanitaire. Toutes les parties doivent honorer leurs obligations et autoriser immédiatement un accès humanitaire sûr et sans entrave à Gaza en vue de l'acheminement d'une aide urgente. Nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre de bonne foi un cessez-le-feu immédiat.

L'escalade tragique des hostilités confirme à nouveau que le statu quo dans la bande de Gaza n'est pas viable. Tout en étant pleinement consciente des besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité, l'Union européenne souligne qu'il faut remédier à la situation humanitaire et socioéconomique qui règne dans la bande de Gaza. Nous réitérons notre appel en faveur de l'ouverture immédiate, durable et sans condition de points de passage en vue de la circulation de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes depuis et vers la bande de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Nous sommes prêts, notamment, grâce – si les conditions le permettent – à la réactivation de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah, à contribuer à une solution globale et durable permettant de répondre aux besoins légitimes économiques, humanitaires et de sécurité des Israéliens et des Palestiniens.

Les événements survenus récemment dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient font peser de graves menaces sur l'Union européenne et ses voisins immédiats. Nous réitérons notre attachement sans faille à la sécurité d'Israël, y compris en ce qui concerne les menaces actuelles et naissantes dans la région. L'Union européenne appuie pleinement les efforts menés par les États-Unis en faveur de la paix. Nous exhortons les parties à reprendre des négociations constructives afin de parvenir à un accord de paix global sur la base d'une solution des deux États. Des paramètres clairs sont essentiels pour y arriver. Nous sommes prêts à œuvrer de concert avec les États-Unis et d'autres partenaires dans le cadre d'une initiative visant à relancer les négociations de paix, sur la base des paramètres suivants.

Premièrement, il faut conclure un accord sur les frontières des deux États, sur la base des lignes du 4 juin 1967 avec des échanges de territoires équivalents qui pourraient être décidés par les parties de commun accord. L'Union européenne ne reconnaîtra que les modifications aux frontières d'avant 1967 qui découleront d'un accord entre les parties, y compris en ce qui concerne Jérusalem.

Deuxièmement, il faut mettre en place des dispositions de sécurité qui, du côté des Palestiniens, permettent d'assurer le respect de la souveraineté et reflètent la fin de l'occupation, et qui, du côté des

Israéliens, permettent d'assurer la sécurité, de prévenir la résurgence du terrorisme et de faire face efficacement aux menaces à la sécurité, y compris les nouvelles menaces graves qui sont apparues dans la région.

Troisièmement, il faut trouver une solution juste, équitable, concertée et réaliste à la question des réfugiés.

Quatrièmement, il faut satisfaire aux aspirations des deux parties en ce qui concerne Jérusalem. Il faut trouver une solution par la voie des négociations, afin de décider du statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

Nous demandons à Israël de mettre un terme à l'expansion des colonies, en particulier dans des zones sensibles telles que Har Homa, Givat Hamatos et El, de mettre un terme aux actes de violence perpétrés par les colons, à la détérioration des conditions de vie des Palestiniens dans la zone C, aux démolitions – y compris des projets financés par l'Union européenne –, aux expulsions, aux transferts forcés et à l'exacerbation des tensions et de cesser de remettre en question le statu quo en ce qui concerne le Mont du Temple/Haram al-Charif. Un changement fondamental de politiques concernant ces sources perpétuelles de conflit s'impose pour éviter que la solution des deux États soit compromise de manière irréversible.

L'Union européenne salue la mise en place d'un gouvernement palestinien constitué de personnalités indépendantes et la déclaration faite par le Président Abbas selon laquelle ce nouveau Gouvernement a à coeur d'appliquer les principes du Quatuor.

Notre coopération avec le nouveau Gouvernement palestinien sera fonction de son adhésion continue, en paroles et en actions, à ces politiques et à ces engagements. Le Gouvernement palestinien doit prendre en charge Gaza et mettre un terme à la division interne. Nous appelons à œuvrer pour de véritables élections démocratiques pour tous les Palestiniens. Nous renouvelons notre appel à la direction palestinienne pour qu'elle utilise de façon constructive son statut auprès de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle ne prenne aucune mesure pouvant nous éloigner davantage d'une solution négociée.

Un nouveau développement de nos relations avec nos partenaires israéliens et palestiniens dépendra également de leur engagement pour une paix durable fondée sur une solution à deux États. Nous renouvelons à l'attention des deux parties l'offre que nous leur avons faite d'un ensemble de mesures d'appui européen sur les plans politique, économique et de la sécurité et d'un partenariat spécial privilégié avec l'Union européenne dans la perspective d'un accord final de paix.

La catastrophe humanitaire s'étend maintenant aux pays voisins de la Syrie, et de la façon la plus dramatique en Iraq, qui se trouvent face à une situation extrêmement critique. L'Union européenne salue leurs efforts face à cette crise croissante et continuera de les appuyer.

Il ne peut y avoir qu'une solution politique au conflit en Syrie. Nous appuyons les efforts destinés à renouer un dialogue politique inclusif entre tous les Syriens sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Des actions internationales plus énergiques, notamment entre les pays régionaux, seront d'une importance cruciale.

Nous appuyons pleinement la difficile et urgente mission de M. de Mistura et de M. Ramzy, l'Envoyé spécial adjoint, et les priorités établies par le Secrétaire général dans l'allocution qu'il a faite le 20 juin dernier sur la crise de la guerre civile en Syrie, et la menace mondiale qu'elle constitue, à l'Asia Society à New York.

L'Union européenne se félicite de l'adoption de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité. Nous prenons note du caractère contraignant des obligations établies par la résolution et de l'engagement du Conseil à prendre de nouvelles mesures en cas de non-respect.

Nous réaffirmons qu'il est urgent d'établir les responsabilités de tous les auteurs de graves violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas été jusqu'à présent en mesure de traiter efficacement cette question.

L'Union européenne est profondément préoccupée par la rapide détérioration de la situation en Iraq et condamne vivement l'assaut armé mené par des terroristes et d'autres groupes armés. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations faisant état de graves violations du droit international humanitaire commises par ces groupes. Tous les auteurs de ces actes doivent en répondre.

Les opérations militaires doivent respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Toutes les parties doivent faciliter le libre accès des travailleurs humanitaires aux populations.

Nous restons fermement attachés à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'unité de l'Iraq et

nous insistons sur le respect du processus démocratique dans le pays. Nous nous félicitons de la nomination d'un nouveau Président du Conseil des Représentants, et nous appelons tous les dirigeants politiques à accroître leurs efforts pour la formation rapide d'un nouveau Gouvernement inclusif qui conduira l'Iraq vers un processus de réconciliation nationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour la manière fort brillante avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son exposé exhaustif. Nous nous félicitons de ses efforts diplomatiques intensifs en vue d'un cessez-le-feu immédiat, ainsi que de l'action menée par son Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M. John Kerry, ainsi que d'autres chefs d'État et de gouvernement de la région.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien condamne, dans les termes les plus vigoureux, le recours excessif et disproportionné à la force lors de l'offensive dirigée par Israël dans la bande de Gaza occupée, y compris dans le secteur de Choujaiya, qui a fait nombre de morts et de blessés parmi les civils palestiniens, et notamment des femmes et des enfants. Le bilan communiqué au cours de l'exposé du Secrétaire général est atterrant. Le Comité condamne également les tirs aveugles de roquettes en provenance de Gaza qui ont fait à ce jour deux morts et plusieurs blessés israéliens.

Nous sommes cependant atterrés par l'usage disproportionné de la force par une armée entraînée et bien équipée, qui a causé un nombre élevé de victimes civiles palestiniennes : environ 77 % du nombre total de décès. Le 16 juillet, le bombardement d'une plage de Gaza, où quatre garçons innocents âgés de 9 à 11 ans ont été tués alors qu'ils jouaient au football, est emblématique de ce type de violence insensée qui a anéanti des familles entières et détruit des centaines de maisons.

La situation s'est fortement dégradée depuis le début de l'invasion terrestre israélienne. Le nombre de victimes, les photographies prises et les récits des rescapés du quartier de Choujaiya, qui a reçu un tapis de bombes, parlent d'eux-mêmes. Le Conseil des droits de l'homme doit envisager l'ouverture d'une enquête internationale pour établir les responsabilités dans ces actes odieux.

Les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles palestiniennes, c'est-à-dire les hôpitaux, les réseaux de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées ainsi que les mosquées sont tout aussi incompréhensibles. La destruction totale ou partielle de milliers d'habitations a entraîné le déplacement de plus de 100 000 personnes. Aujourd'hui, près de la moitié de la population de Gaza est dépourvue d'eau.

Ces actes sont des violations directes de la Quatrième Convention de Genève, qui enjoint à la Puissance occupante de protéger la population civile du territoire qu'elle occupe. L'article 33 de la Convention dispose qu'« aucune personne protégée ne peut être punie pour une infraction qu'elle n'a pas commise personnellement » et que « les peines collectives, de même que toute mesure d'intimidation ou de terrorisme, sont interdites ».

Les déclarations selon lesquelles Israël n'occupe plus Gaza depuis le retrait des colons illégaux en 2005 ne sont pas conformes à la réalité, pour la simple et bonne raison qu'Israël contrôle l'accès grâce à la surveillance des frontières, de l'espace aérien et des eaux, et Gaza fait partie intégrante du territoire palestinien occupé.

Notre comité accueille avec satisfaction et appuie sans réserve la demande adressée par l'État de Palestine au Gouvernement suisse de convoquer une conférence des Haute Parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève pour mettre fin aux violations constantes de ses dispositions par la Puissance occupante. Il incombe aux Hautes Parties contractantes, en vertu de l'article premier de la Convention, de s'« engager à respecter et à faire respecter la [...] Convention en toutes circonstances ». En outre, comme cela a déjà été dit, notre comité apportera son plein appui à l'État de Palestine s'il décide de signer et de ratifier le Statut de Rome pour que soient pleinement établies les responsabilités en ce qui concerne les civils innocents pris pour cible, blessés ou tués.

Le Comité demande à la communauté internationale d'adopter des mesures concertées pour mettre fin à toutes les atteintes au droit international humanitaire, notamment la punition collective infligée au peuple palestinien. Seule une action collective résolue de la communauté internationale pourra contraindre

Israël à respecter ses obligations en tant que Puissance occupante au sens du droit international humanitaire.

Entre-temps, les organismes humanitaires des Nations Unies qui sont présents sur le terrain à Gaza et dont les ressources et les fonds étaient déjà limités avant cette action militaire luttent pour satisfaire les besoins humanitaires colossaux de plus de 150 000 Gazaouis touchés par les attaques. Nous exhortons les donateurs à faire preuve de générosité face au dernier appel de contributions d'urgence d'un montant de 115 millions de dollars, appel qui a été lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Notre comité se félicite de ce que le Conseil de sécurité se soit réuni de toute urgence le dimanche 20 juillet pour se pencher sur la crise en cours. Il prend note des observations formulées à l'intention de la presse par le Président du Conseil de sécurité et préconise l'adoption de mesures de suivi concrètes pour mettre un terme à cette violence insensée et empêcher toute nouvelle escalade dans cette crise dangereuse. Notre comité estime que seul un règlement global de la situation à Gaza, dans le cadre de la résolution 1860 (2009), pourra empêcher les flambées périodiques de violence et doit être une priorité absolue du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Umemoto (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, et à remercier le Secrétaire général de son exposé. Je sais également gré à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine, l'Ambassadeur Riyad Mansour, ainsi qu'au Représentant permanent adjoint d'Israël, l'Ambassadeur David Roet, de leurs déclarations.

La déclaration japonaise aujourd'hui aborde deux questions : premièrement, le processus de paix au Moyen-Orient et, deuxièmement, la situation en Syrie. En raison des contraintes de temps, cependant, je n'en lirai en séance que la première partie, et le texte intégral sera distribué dans la salle.

Le Japon est profondément préoccupé par la récente escalade de la violence entre la bande de Gaza et Israël, notamment par le lancement d'une opération terrestre israélienne à Gaza, ainsi que par le nombre croissant de victimes. Il est déplorable que, malgré les efforts de la communauté internationale, s'agissant notamment de la proposition de l'Égypte et du cessez-le-feu exigé par le Conseil, la violence se poursuive et que les militants palestiniens n'aient accepté aucun des efforts de paix internationaux. Les civils israéliens et palestiniens sont confrontés à une grave menace pour leur sécurité. Nous regrettons profondément le nombre si élevé de morts parmi les civils innocents. Le cercle vicieux actuel de la violence pourrait également représenter un grand risque pour la paix et la sécurité régionales.

Le Japon s'associe au Conseil et au Secrétaire général pour appeler à la désescalade et à la fin des violences. La communauté internationale doit parler d'une seule voix pour exhorter les deux parties à faire montre du maximum de retenue et à apaiser la situation. À cet égard, nous tenons à féliciter l'Égypte, l'ONU, les États-Unis et les autres parties de leurs activités de médiation. Le Japon est prêt à jouer son rôle dans ces efforts internationaux visant à restaurer un cessez-le-feu. Le Premier Ministre japonais, M. Shinzo Abe, s'est entretenu par téléphone avec le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, aujourd'hui, et l'a appelé à faire preuve de toute la retenue possible et à prendre une décision courageuse afin de parvenir le plus rapidement possible à un cessez-le-feu.

Notree Vice-Ministre parlementaire chargé des affaires étrangères, Nobuo Kishi, est actuellement en déplacement dans la région. Le week-end dernier, il a rencontré au Caire le Président égyptien Abdel Fattah Al Sissi et le Ministre égyptien des affaires étrangères, Sameh Hassan Shokry Selim. M. Kishi a exprimé l'appui du Japon au rôle important joué par l'Égypte, notamment concernant sa proposition de cessez-le-feu et sa volonté d'œuvrer à apaiser la situation et à parvenir à un cessez-le-feu durable, en coordination avec la communauté internationale. Il va poursuivre sa tournée au Moyen-Orient pour se rendre en Jordanie, en Israël, en Palestine et en Turquie à partir d'aujourd'hui.

Le Japon va également continuer d'aider à régler la situation humanitaire qui s'aggrave de jour en jour à Gaza. En consultation avec les organismes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Japon va étudier la possibilité d'acheminer une aide humanitaire en fonction des besoins sur le terrain.

Même dans un contexte aussi difficile, nous ne devons pas perdre espoir de voir se concrétiser la solution des deux États. La crise à Gaza souligne la

nécessité urgente d'instaurer une paix juste, durable et complète. Il est important que la communauté internationale surmonte la crise actuelle et promeuve un environnement propice à la reprise des négociations entre les Palestiniens et les Israéliens.

Le Japon va continuer d'aider les efforts d'édification de la nation palestinienne afin de parvenir à la solution des deux États. Le Corridor pour la paix et la prospérité et la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine font partie de nos initiatives. Ma mission s'étendra davantage sur l'aide du Japon en une occasion appropriée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, et je remercie le Secrétaire général de son exposé. Le Brésil appuie pleinement la visite du Secrétaire général au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus qu'elle aidera à conclure un cessez-le-feu et à faire respecter le droit international humanitaire. Le Brésil est également reconnaissant de leurs interventions au Représentant permanent d'Israël et à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

La dernière fois que le Conseil de sécurité a organisé un débat public sur la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.7164), le délai de neuf mois fixé pour la signature d'un accord entre Israéliens et Palestiniens sur le statut final arrivait à expiration. À cette occasion, le Brésil, comme de nombreuses autres délégations, avait déploré l'absence de progrès et souligné que l'incapacité de régler les aspects fondamentaux de la question de la Palestine ne ferait qu'engendrer des défis plus importants à l'avenir. La paix au Moyen-Orient est à ce point fondamentale et les enjeux sont à ce point élevés que nous ne pouvons tout simplement pas permettre que l'avenir des Israéliens et des Palestiniens – et donc de la région tout entière – soit dicté par ceux qui choisissent de perpétuer les tensions et le conflit.

Le Brésil condamne énergiquement l'enlèvement et le meurtre abject de trois jeunes Israéliens et d'un jeune Palestinien, ainsi que l'enchaînement de violences atroces qu'ils ont entraîné. Les actes de barbarie ne peuvent être tolérés. Au-delà du châtiment à infliger aux responsables des excès récents, il convient de mettre fin à l'atmosphère d'incitation à la violence qui depuis des années encourage les auteurs de ces crimes odieux.

Nous condamnons par ailleurs le bombardement israélien de Gaza, ainsi que l'emploi excessif de la force qui a fait plus de 600 morts palestiniens et des milliers de blessés, dont de nombreux civils et des enfants sans armes. Nous condamnons également les tirs de roquettes et de mortiers qui visent Israël depuis Gaza. Nous dénonçons l'incursion terrestre actuelle lancée par Israël sur Gaza, qui a fait davantage de morts et de destructions et constitue un grave revers pour les efforts de paix. La nouvelle offensive pourrait déclencher un surcroît d'instabilité au Moyen-Orient et exacerber une situation humanitaire déjà catastrophique dans les territoires palestiniens occupés. Nous exhortons les Israéliens à respecter strictement leurs obligations au titre du droit international humanitaire.

Nous jugeons en outre impératif qu'Israël mette immédiatement fin au blocus de Gaza. Nous appelons les deux parties à mettre en place un cessez-le-feu permanent et à coopérer véritablement avec le Gouvernement égyptien et l'ONU à cet égard. La communauté internationale ne peut pas rester passive plus longtemps tandis que des violations flagrantes sont commises à l'encontre de civils. Nous ne pouvons pas faire comme si les flambées de violence étaient inévitables, et devaient de ce fait être tolérées.

Le Brésil renouvelle au Conseil son appel à mettre un terme à la distance qu'il s'est lui-même imposée, à s'acquitter pleinement de ses responsabilités et à appuyer et guider activement le processus de paix. La reprise des pourparlers de paix est plus urgente et nécessaire que jamais. Seule la mise en œuvre de la solution des deux États pourra instaurer une paix et une sécurité durables en Israël et en Palestine et mettre fin à la souffrance des populations civiles des deux parties.

N'oublions pas que la protection des civils doit être assurée de manière universelle et non sélective. L'accent louable mis par le Conseil sur la protection des civils, s'agissant des autres points à son ordre du jour, ne saurait être oublié quand il s'agit de la responsabilité de protéger les Palestiniens, qui paient le plus lourd tribut à la violence.

Le Brésil salue la formation du Gouvernement palestinien d'union nationale. C'est là une étape importante sur la voie de la réconciliation palestinienne. C'est également indispensable à l'édification d'un État démocratique et prospère qui soit prêt à honorer dès le départ tous les engagements que la Palestine a pris précédemment. Nous exhortons tous ceux qui soutiennent ce Gouvernement à respecter les accords

préalables, notamment en dénonçant la violence et en reconnaissant Israël.

En ce qui concerne la Syrie, le Brésil se félicite de l'adoption de la résolution 2165 (2014). L'unité nouvelle entre les membres du Conseil de sécurité doit se répercuter sur le plan politique. Il est profondément troublant qu'alors que la situation humanitaire continue de se détériorer, le processus politique reste paralysé. La conviction erronée qu'un règlement militaire est possible si l'on fournit des armes à toutes les parties belligérantes en Syrie ne peut aboutir qu'à davantage de violence, d'instabilité et de souffrances.

Nous encourageons M. Staffan de Mistura et l'Ambassadeur Ramzy Ezzeldine Ramzy à promouvoir une reprise rapide des négociations politiques. Comme le rappelle la déclaration de Fortaleza adoptée au sixième Sommet du groupe composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud la semaine dernière au Brésil, « le dialogue national et la réconciliation sont les clefs d'un règlement politique de la crise syrienne ».

Le Brésil se félicite que le dernier chargement d'armes chimiques déclarées par la Syrie ait été retiré, et il appuie l'enquête en cours concernant les allégations d'emploi de gaz de chlore contre des cibles civiles.

Il est décourageant de voir que le nombre de morts, de réfugiés et de personnes déplacées continue d'augmenter, tout comme le nombre des promesses non tenues de mettre un terme à la violence.

Nous condamnons fermement les violations constantes des droits de l'homme commises par toutes les parties, comme ne cesse de le dénoncer la Commission d'enquête internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme.

La détérioration récente de la situation en Iraq est une source de profonde préoccupation. La triste réalité est que la situation actuelle dans le pays est directement liée à l'intervention unilatérale de 2003. La crise a été aggravée, entre autres problèmes, par le démantèlement et la dissolution de l'armée iraquienne. Comme y appelle la déclaration de Fortaleza, il faut maintenant :

> « s'abstenir de toute ingérence qui risquerait d'aggraver la crise et appuyer les efforts du Gouvernement et du peuple iraquiens pour les aider à surmonter la crise et à bâtir un Iraq stable, ouvert et uni ».

Nous demandons instamment aux dirigeants politiques iraquiens de former rapidement un gouvernement d'ouverture et de travailler à répondre aux besoins de tous les citoyens iraquiens, indépendamment de leur ethnie, religion ou secte religieuse.

Le Brésil condamne fermement les récentes attaques terroristes perpétrées au Liban et appuie fermement le Gouvernement libanais dans sa lutte contre le terrorisme. La participation du Brésil à la conférence internationale sur l'appui à l'Armée libanaise, qui s'est tenue récemment à Rome, montre clairement sa volonté d'appuyer les institutions nationales libanaises.

Nous soulignons également le rôle joué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Le Brésil est à la tête du Groupe d'intervention navale de la Force depuis 2011 et a fourni une frégate comme vaisseau amiral.

Comme dans d'autres pays voisins, en particulier la Turquie et la Jordanie, les répercussions du conflit syrien font peser un lourd fardeau sur le Liban, qui accueille plus d'un million de réfugiés syriens et dont la générosité de doit pas simplement être saluée, mais également soutenue concrètement par la communauté internationale.

Enfin, nous réaffirmons notre appui à la politique de dissociation des crises régionales consacrée dans la Déclaration de Baabda de juin 2012.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public pour examiner la situation au Moyen-Orient. Nous sommes dépassés par ce qui se passe à Gaza.

En ces temps difficiles, je tiens tout d'abord à féliciter et remercier tous les acteurs qui déploient des efforts en vue de mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien, en particulier à Gaza. À cet égard, je tiens à mentionner le Secrétaire général, le Gouvernement égyptien et le Secrétaire d'État des États-Unis.

Depuis le 7 juillet, une nouvelle agression militaire est menée contre la population de Gaza. Les événements survenus depuis cette date sont déplorables et profondément choquants pour des millions de personnes dans le monde. Plus de 600 citoyens ont été tués, et ce nombre continue d'augmenter, des milliers

de personnes ont été blessées ou mutilées, des vies ont été détruites, tandis que des maisons, des mosquées, des écoles et des hôpitaux sont devenus des cibles militaires et ont été mis en pièces. Même des oliviers – fait ô combien symbolique – ont été arrachés et brûlés dans le sillage de camions blindés.

Quel que soit le prétexte avancé pour cette nouvelle escalade, il ne reste qu'un prétexte. Comment peut-on justifier les bombardements brutaux, les frappes aériennes et maritimes, les missiles et les drones qui survolent des zones densément peuplées? Comment peut-on supporter les images d'enfants que l'on a dépouillés de leur innocence sacrée, alors que le monde observe avec horreur la transformation de leurs terrains de jeu disparus en tombes à ciel ouvert pour des êtres dont le seul et terrible tort semble d'être palestiniens?

Dans d'autres endroits il y a d'autres enfants, y compris des Algériens. Je dois mentionner l'un d'entre eux – un jeune Algérien âgé de trois ans, Abdullah Drage Yusuf, qui a été tué avec sa mère dans une maison frappée par un missile. Nul ne peut affirmer que cette maison était un repère de militants. Il a été enterré avec d'autres Palestiniens au cimetière de Rafah.

Comment peut-on décrire la situation du point de vue juridique, politique ou des droits de l'homme? Où se trouve la frontière entre ce que nous voyons et les notions de châtiment collectif, de massacre et de crimes de guerre? Je laisserai à chacun des membres du Conseil le soin d'y réfléchir, et peut-être de prendre position.

La communauté internationale va-t-elle détourner son regard de la situation et tourner le dos à l'ensemble de ses valeurs et des droits qu'elle défend? N'en mentionnons qu'un, fondamental, à savoir le droit à la vie. La communauté internationale et le Conseil de sécurité le promeuvent et le défendent à juste titre, notamment en organisant des séminaires dans le monde entier.

Quel type d'exemple sommes-nous en train de donner? Y a-t-il des exceptions parmi les droits universels? Je n'ai rien à ajouter aux remarques de mes collègues et à ce que peut observer le monde entier. Aujourd'hui, il est urgent d'agir pour mettre un terme à ces terribles épreuves.

Notre mobilisation – la mobilisation du Conseil – s'impose. Elle est nécessaire à titre individuel et collectif pour préserver la paix dans le monde. N'oublions pas que Gaza est soumise à un blocus; ou, devrais-je dire, assiégée depuis sept ans et privée de vivres, de médicaments, de gaz, d'argent, de salaires et parfois même d'eau, qui sont lourdement rationnés, restreints ou simplement interdits.

Nous ne devons pas oublier que les promesses non tenues, les initiatives perpétuellement infructueuses aux fins du prétendu rétablissement de la paix, s'ajoutent aux engagements de plus en plus faibles et aggravent les frustrations, l'impuissance et le désespoir, autant d'ingrédients explosifs pour un triste avenir qui ne servira certainement les intérêts d'aucun des peuples ou États de la région.

N'oublions pas que le territoire palestinien est sous le joug d'une occupation illégale, oppressante, et extrêmement brutale. L'occupation est au cœur du problème. Le Secrétaire général a souligné à juste titre ce matin que la seule option était d'éliminer les causes profondes, de mettre un terme à l'occupation et de concrétiser les droits nationaux légitimes des Palestiniens à l'intérieur d'un État viable – en négociant.

Pour le moment, notre impératif urgent – moral, politique et juridique – est de protéger les civils.

Nous – la communauté internationale et le Conseil de sécurité – devons agir d'urgence et être conscients de l'importance de cette question. L'agression en cours ne fera qu'élargir le fossé entre l'aspiration à la paix et la sécurité pour tous. La sécurité ne peut être fondée sur l'agression. Il serait totalement illusoire de penser que la sécurité sera un jour rétablie en l'absence de paix et de perspectives de paix. Nous ne devons pas essayer de répondre à la question « Quand est-il trop tard? ».

L'incapacité de la communauté internationale à faire aboutir ses efforts ou l'inaction du Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies a confié une responsabilité, pourraient devenir des éléments du problème. Nous espérons parvenir à surmonter ce problème avant que ce ne soit le cas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Emvula (Namibie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de vous voir, Monsieur le Président, diriger les travaux du Conseil pour le mois de juillet. Je tiens à vous remercier d'avoir organisé ce débat extrêmement important en cette période cruciale, car cela permet à l'ensemble des Membres de l'ONU d'aborder les problèmes qui touchent le Moyen-Orient, en particulier le peuple palestinien.

En premier lieu, ma délégation s'associe à la déclaration que va prononcer le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation est profondément préoccupée par l'état de trouble permanent et la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du fait des mesures répressives et illégales que continue de prendre Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien.

Je m'associe aux autres délégations qui ont condamné les violations et les provocations récentes ainsi que l'escalade des mesures agressives appliquées par les forces israéliennes en vue d'infliger un châtiment collectif au peuple palestinien. Les forces israéliennes continuent de mener des frappes aériennes dans la bande de Gaza, blessant toujours plus de Palestiniens et semant l'effroi et le désarroi au sein de la population, qui continue de souffrir de conditions de vie déplorables en raison du blocus cruel et illégal imposé par Israël.

Bien que nous condamnions les tirs de roquettes aveugles depuis Gaza ciblant des villes et des infrastructures civiles israéliennes, nous affirmons que de telles attaques ne justifient pas l'emploi disproportionné de la force et le châtiment collectif visant les quelque 1,7 million de Palestiniens qui vivent à Gaza. Le bilan imputable aux forces d'occupation s'établit à bien plus de 600 Palestiniens tués, y compris des femmes et des enfants innocents. Des milliers de logements palestiniens continuent d'être détruits ou gravement endommagés par les frappes aériennes aveugles israéliennes, entraînant le déplacement de milliers de Palestiniens et détruisant d'autres infrastructures civiles essentielles, y compris des usines de traitement des eaux usées, les réseaux de distribution d'eau, des hôpitaux et des écoles, et même des installations des Nations Unies. Tout cela doit cesser.

Il est cynique de rejeter la faute sur les deux parties sans distinction quand l'une d'elles est l'occupant et possède une puissance militaire sans égal qu'elle emploie de manière aveugle, faisant des victimes civiles. Israël, la Puissance occupante, doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme commis à l'encontre du peuple palestinien. Nous appelons le Conseil des droits de l'homme à prendre des mesures immédiates pour enquêter sur le génocide dont est victime le peuple de Palestine.

Les actions israéliennes constituent une violation flagrante de l'obligation qui lui incombe, en tant que Puissance occupante, en vertu de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de protéger les populations civiles sous occupation. Israël ne peut être autorisé à continuer de se soustraire aux dispositions du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme régissant ces situations. Si Israël continue d'ignorer les exigences de respect du droit international, des mesures pour faire cesser de telles violations et faire régner l'état de droit doivent alors être prises.

La responsabilité de faire en sorte que la question de Palestine soit réglée sous tous ses aspects continue d'incomber à l'ONU et à la communauté internationale. Nous appuyons la ténacité et la détermination des dirigeants palestiniens face à une telle agression non provoquée contre son territoire et son peuple, et nous condamnons de nouveau totalement tous les actes illégaux et crimes perpétrés par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui avivent de façon considérable les tensions et déstabilisent la situation sur le terrain.

Dans ce contexte, nous appelons à la création immédiate d'un comité chargé d'enquêter sur ces crimes effroyables et de traduire leurs auteurs en justice conformément aux instruments juridiques internationaux pertinents à notre disposition. Nous appelons également la communauté internationale à continuer de fournir l'aide humanitaire nécessaire pour apaiser les souffrances des populations palestiniennes touchées, en particulier les membres vulnérables de la société, tels les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Nous accueillons avec satisfaction les efforts actuellement déployés pour négocier un cessez-le-feu immédiat et exhorter les deux parties à s'engager à saisir cette occasion et à se conformer à leurs accords et obligations antérieurs en vue d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres. Le fait qu'Israël continue de violer le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, menace de déstabiliser davantage une situation déjà très fragile et de mettre gravement en péril l'avenir du processus de paix qui a été suspendu suite à la décision unilatérale d'Israël de mettre fin aux négociations.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, ne peut pas continuer à ne pas

demander des comptes à Israël pour des violations aussi flagrantes du droit international. Un tel échec permanent de la communauté internationale ne fait qu'enhardir la Puissance occupante et renforcer son impunité, ce qui aboutit à la poursuite des violations que je viens de mentionner et, par conséquent, à l'incapacité de parvenir à une paix juste et durable.

Nous tenons à rappeler clairement au Conseil que l'aggravation de la crise israélo-palestinienne est le résultat de son incapacité répétée d'apporter une réponse efficace à ce conflit en trouvant une solution viable à long terme, comme l'exige l'application des différentes résolutions du Conseil appelant à une solution des deux États. Pendant combien de temps encore le Conseil continuera-t-il d'adopter des résolutions qui ne sont jamais respectées?

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui de la Namibie aux efforts actuellement déployés par le Secrétaire général et redire notre soutien indéfectible et notre solidarité au peuple palestinien dans sa juste lutte pour la liberté, l'indépendance et la justice sociale. Nous renouvelons également notre appui à la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à son admission sans condition à l'ONU et aux organismes des Nations Unies en tant que Membre à part entière afin qu'il occupe la place qui lui revient dans la communauté des nations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Lasso Mendoza (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement équatorien condamne fermement les opérations militaires disproportionnées menées par l'armée israélienne contre la population civile de la bande de Gaza, qui ont fait plusieurs centaines de morts – les victimes étant toutes des hommes, des femmes et des enfants innocents – sans que nous ne percevions observé jusque-là de signes clairs et manifestes indiquant la fin de la violence.

Face à de tels faits, le Gouvernement équatorien continue d'exiger l'arrêt immédiat de cette agression contre la population civile palestinienne et appelle l'État d'Israël à faire preuve de la plus grande retenue et à se conformer au droit international et au droit international humanitaire. La défense d'un pays et le droit de légitime défense qui l'accompagne ne justifient en aucun cas d'infliger des souffrances à des milliers de civils innocents et de violer ce que nous appelons le droit international.

Nous devons commencer par reconnaître ce que prescrit depuis le départ l'Organisation des Nations Unies, à savoir que la solution des deux États est le seul moyen de mettre un terme définitif à cette situation illégitime de subordination résultant de l'occupation illégale de la Palestine par Israël. Il faut également lever le blocus imposé à la bande de Gaza et en finir avec la politique de colonisation, le mur et la détention arbitraire de civils palestiniens.

L'Équateur est convaincu de la justesse de la cause du peuple palestinien qui veut exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Mon pays reconnaît donc pleinement l'État de Palestine, à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale. Ma délégation tient à rappeler qu'il y a deux ans, l'Assemblée générale a accueilli l'État de Palestine en tant qu'État non membre observateur. L'immense majorité des États attend maintenant de voir l'État de Palestine devenir bientôt membre à part entière de l'Assemblée générale, ce qui n'a pas été possible jusqu'ici en raison de l'action évidente d'un des membres du Conseil de sécurité.

À la lumière de ce qui précède, il convient de rappeler l'obligation fondamentale qui est celle de l'Organisation des Nations Unies, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est au Conseil de sécurité que revient la responsabilité principale de cette tâche. Tout comme la Palestine, les pays arabes et le Mouvement des pays non alignés, nous demandons, nous aussi, aux membres du Conseil de sécurité d'agir avec une plus grande fermeté et de ne pas autoriser plus longtemps l'agresseur à atteindre à n'importe quel prix ses objectifs stratégiques qui ne sont pas nécessairement les nôtres.

Nous exigeons plus d'audace et de détermination face à une situation d'abus et de violence disproportionnée de la part d'Israël contre la Palestine, qui a des retombées négatives sur la stabilité de l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité devrait toujours agir sans parti pris flagrant chaque fois que les circonstances, quelles qu'elles soient, l'exigent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

Mme Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance

d'aujourd'hui, et du brio avec lequel vous assumez la présidence tout au long de ce mois. Je voudrais aussi remercier la Fédération de Russie pour le travail accompli le mois dernier.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement a condamné avec véhémence la dernière agression en date contre le peuple palestinien. Le Mouvement, qui représente la vaste majorité des membres de la communauté internationale, a de nouveau fait entendre sa voix pour demander au reste de la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, de prendre sans délai des mesures fermes pour empêcher les hommes, les femmes et les enfants de Palestine de mourir, pour stopper immédiatement l'agression et pour mettre fin au massacre génocidaire auquel se livre Israël contre la population civile de Gaza.

Le Conseil de sécurité doit condamner dans les termes les plus forts l'agression et le massacre qui ont fait plus de 650 victimes palestiniennes, en majorité des femmes et des enfants, et plus de 3 700 blessés à ce jour.

Comme nous l'avons indiqué à maintes occasions, le peuple nicaraguayen ressent comme si c'était les siennes la douleur et les souffrances du peuple palestinien, surtout au moment où ce peuple héroïque est victime une fois de plus des attaques aériennes, maritimes et terrestres d'Israël, en violation flagrante de toutes les dispositions des conventions internationales et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que des droits les plus fondamentaux de ce peuple frère – le droit à la vie, le droit de vivre sans occupation militaire, sans blocus criminel, sans être asphyxié par les colonies et sans l'horreur du nettoyage ethnique et des châtiments collectifs.

Devant tant de morts et de destructions, devant un tel génocide, rien ne peut justifier que le Conseil de sécurité continue de fuir la responsabilité qui est la sienne de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il doit imposer un cessez-le-feu immédiat, condamner Israël et le tenir pour responsable du génocide commis. Le peuple palestinien continue de faire les frais de la politique de deux poids, deux mesures appliquée par un membre permanent du Conseil de sécurité.

Nous savons que la principale menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient est le refus d'Israël de faire la paix et de coexister de manière pacifique avec l'État de Palestine. Le Nicaragua, par la voix de son président, a de nouveau lancé un appel en ce sens :

> « Nous n'avons d'autre choix que d'en appeler à la communauté internationale. Et depuis la Plaza La Fe, nous demandons à la commuanuté internationale de mettre fin aux actes de guerre contre la population civile de Gaza et de parvenir enfin à un règlement définitif entre Palestiniens et Israéliens qui permettra à ces deux peuples frères, qui sont tous deux les enfants de Dieu, de vivre comme Dieu le veut : en paix ».

Il est temps que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa responsabilité historique, ne permette plus à un de ses membres de continuer à couvrir l'impunité et le chantage d'Israël et approuve l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation, conformément à la volonté exprimée par la vaste majorité de la communauté internationale lorsque, par l'intermédiaire de l'Assemmblée générale, elle a décidé d'accorder à la Palestine le statut d'État observateur non membre de l'Organisation des Nations Unies.

Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que l'injustice historique qui est à l'origine du conflit ne sera pas rectifiée, c'est-à-dire tant que le peuple palestinien n'exercera pas son droit de disposer d'un État libre et indépendant dans les frontières établies en 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Seul un État palestinien viable pourra garantir la paix et la sécurité dans la région.

Avant de terminer, nous voudrions dire à nouveau combien nous sommes préoccupés par l'évolution de la situation au Moyen-Orient et en Afrique, où l'imposition d'une politique de changement de régime, le financement de groupes terroristes connus de tous, la promotion de politiques bellicistes au dépens du dialogue et de la négociation, et l'ingérence et l'intervention dans les affaires intérieures d'États souverains, sont une constante ces dernières années, en particulier s'agissant du peuple et du Gouvernement de la République arabe syrienne. De tels politiques et actes illégaux, qui sont la cause des conflits et des immenses flots de réfugiés, constituent en fait la véritable menace à la paix et à la sécurité internationales, que nous affirmons pourtant vouloir préserver le plus.

Nous espérons que le Conseil de sécurité saura réagir comme il se doit face à ces actes et à ces politiques,

conformément à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

En conclusion, je tiens à partager une pensée de notre cher et regretté camarade brésilien, Paulo Freire, qui doit nous servir de guide : « Nul n'est s'il interdit aux autres d'être ». En définitive, le Conseil de sécurité doit permettre à l'État de Palestine d'« être » et de devenir réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vais prononcer une version abrégée de ma déclaration. La version intégrale sera distribuée dans la salle.

Ces dernières semaines, nous assistons avec une vive préoccupation aux profondes souffrances humaines et humanitaires causées par les opérations israéliennes à Gaza. Depuis le 8 juillet, plus de 600 Palestiniens ont été tués et près de 4 000 autres ont été blessés. Les maisons et les infrastructures clefs ont été détruites, les hôpitaux ont été pris pour cible et plus de 100 000 personnes ont été déplacées. La conscience du monde a notamment été choquée par les images montrant la mort de quatre enfants, âgés de 9 à 12 ans, fauchés sur une plage de Gaza et, plus tard, par l'attaque contre le quartier de Shejaiya.

La Turquie condamne vigoureusement ces attaques inhumaines contre les Gazaouis. Elles sont plus qu'alarmantes et doivent être condamnées par la communauté internationale dans son ensemble. La Turquie a décrété à partir d'aujourd'hui trois jours de deuil en solidarité avec le peuple palestinien.

L'opération israélienne en territoire palestinien est une violation du droit international. Il s'agit en fait d'un châtiment collectif infligé au peuple palestinien, qui tente de survivre sous l'occupation. Nous demandons une fois de plus qu'Israël cesse immédiatement ses opérations à Gaza. Il faut mettre un terme à cette violence. Les parties doivent entamer d'urgence des négociations pour un cessez-le-feu durable. Les autorités turques sont en contact permanent avec les dirigeants palestiniens et régionaux et d'autres parties prenantes pertinentes pour étudier des solutions à cette fin.

Le monde doit réagir de la façon la plus ferme à la tragédie humaine de Gaza qui se déroule sous ses yeux. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit assumer ses responsabilités en prenant les mesures qui s'imposentpour stopper sans plus tarder l'agression israélienne contre le peuple palestinien et faciliter l'envoi d'une assistance humanitaire dans la région.

Notre préoccupation immédiate droit être de répondre aux importants besoins humanitaires. La Turquie a d'ores et déjà accentué son aide humanitaire à Gaza. L'Agence turque de coopération et de développement, le Comité présidentiel de la gestion d'urgence des catastrophes et le Croissant-Rouge turc mènent des opérations humanitaires au plan bilatéral et en coopération avec l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Certes, l'établissement de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient n'est possible que si des mesures viables sont prises en vue règlement de la question palestinienne. La Turquie a toujours appuyé tous les efforts en direction d'une solution durable du conflit israélo-palestinien fondée sur deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, ainsi que sur la base des frontières d'avant 1967, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du mandat de la Conférence de Madrid et de l'Initiative de paix arabe. À cet égard, nous appuyons la proposition du Président Abbas visant à trouver une réponse internationale appropriée aux besoins de protection des civils palestiniens.

Le régime syrien continue d'opprimer brutalement le peuple syrien en violation flagrante du droit international en tirant parti du manque d'action efficace de la part de la communauté internationale. Ces violations doivent être stoppées et leurs auteurs doivent être tenus pour responsables. Le programme d'élimination des armes chimique syriennes doit être mené à bien. La poursuite effective des opérations humanitaires transfrontalières et à travers les lignes de front est essentielle pour répondre aux besoins les plus urgents en Syrie.

Malheureusement, le régime a aussi systématiquement violé les dispositions de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, violations qui ont mené à l'adoption de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité. Nous espérons que cette dernière ne subira pas le sort de la résolution 2139 (2014). La Turquie a déjà commencé à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de la résolution 2165 (2014).

Un règlement politique reste la priorité pour parvenir à une issue pacifique du conflit syrien. À

cet égard, la Turquie se félicite de la nomination de M. Staffan de Mistura au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et espère que cette nomination redynamisera les efforts entrepris pour parvenir à un règlement politique sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Je saisis cette occasion pour demander une fois encore à Israël de mettre un terme à son agression contre Gaza et de retourner à la table des négociations avec un véritable désir de faire aboutir leur quête de paix longue de plusieurs décennies. Comme nous l'avons toujours été dans le passé, nous restons solidaires avec le peuple palestinien dans les jours extrêmement difficiles qu'il connaît.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour évoquer la situation en Palestine.

Les événements qui nous réunissent dans cette salle sont tragiques. La Charte sur laquelle l'Organisation a été fondée stipule que les peuples des Nations Unies sont résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. Cette même Charte, qui a été citée si éloquemment dans de si nombreuses déclarations, dispose que l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres. Cependant, la présente séance et le fléau touchant le peuple palestinien sont la preuve évidente que cet ordre international ne peut présever la Palestine des souffrances indicibles résultant de l'agression israélienne.

La présente séance du Conseil et la tragédie palestinienne sont la preuve évidente que ce principe – l'égalité souveraine de tous ses Membres – n'est pas vrai. Ce que dit la Charte n'est pas vrai. Les Membres de l'Organisation ne sont pas égaux. Je ne parlerai pas de mon pays qui est l'un des 193 Membres, mais je ferai référence à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés, dans laquelle 120 pays exigent que le Conseil de sécurité mette fin aux attaques militaires israéliennes répétées contre le peuple palestinien. Quant au nom du Groupe des 77 et de la Chine – qui regroupe plus des deux-tiers des Membres de l'Organisation –, toutes ses déclartions demandent qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien.

Nous ne sommes pas égaux, comme le stipule la Charte, car un des cinq membres privilégiés disposant du droit de veto peut à lui seul paralyser toute initiative. Un seul membre a plus de pouvoir que les deux tiers de l'ensemble de l'Organisation. En justifiant ces crimes par la formule « droit à la légitime défense », ce même membre permanent qui dispose du droit de veto est directement et indirectement complice de ces atrocités. Je veux bien sûr parler des États-Unis, le même État Membre qui a entravé la reconnaissance de la Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation.

Mais, je ne crois pas que ces considérations, qui sont discutées dans les couloirs gris de la diplomatie internationale, aient traversé l'esprit des huit membres de la famille Abu Jarad lorsqu'un missile israélien a détruit leur maison dans le nord de Gaza, le 14 juillet dernier, les tuant tous, y compris les cinq enfants âgés de 15, 13, 12, 3 ans et 6 mois.

Alors que nous n'oublierons jamais les atrocités commises par les nazis contre le peuple juif, nous ne pouvons pas rester silencieux face à ces tragiques événements. Il apparaît que, dans cette histoire, Goliath utilise des avions d'attaque et des lanceurs de missiles, tandis que David porte un foulard.

Dans ce contexte, je voudrais consacrer les quatre minutes dont je dispose au peuple palestinien et au Conseil. Du fond de mon âme en tant qu'être humain, je demande pardon au peuple palestinien, à travers leurs représentants et compte tenu de notre capacité limitée de le joindre. Je veux demander pardon pour les plus de 600 Palestiniens – hommes, femmes, enfants, personnes âgées – qui ont perdu la vie au cours de ces cinq derniers jours. La communauté internationale, à laquelle nous appartenons, a failli à leur égard. Nous avons failli à leur égard.

Je demande pardon aux plus de 3 500 Palestiniens – hommes, femmes, enfants, personnes âgées – qui ont été blessés et seront pour certains handicapés à vie du fait de l'agression isrálienne. La communauté internationale les a laissé tomber.

Je demande pardon pour les quelque 100 écoles et les 18 installations médicales détruites par l'attaque israélienne. La communauté internationale a manqué à ses obligations.

Je demande pardon aux 72 000 enfants qui ont besoin d'un suivi psychologique après ces horribles attaques. La communauté internationale a failli à leur égard.

Je demande pardon pour les 1 500 habitations qui ont été totalement ou partiellement détruites par la Puissance occupante. Là encore, la communauté internationale a manqué à ses obligations.

Je demande pardon aux 6 000 Palestiniens détenus par la Puissance occupante. La communauté internationale les a abandonnés.

Je veux demander pardon pour les colonies de peuplement illégales. Je veux demander pardon pour le mur inhumain qui a été construit pour les isoler. La communauté internationale a failli à ses obligations.

Je veux maintenant m'adresser au Conseil – à ses 15 membres, y compris aux cinq qui ont le privilège de nous rendre inégaux, c'est-à-dire le droit de veto – mais, surtout au Gouvernement des États-Unis. Nous savons bien que ce dont le monde est témoin aujourd'hui est le résultat de l'occupation illégale et illégitime du territoire palestinien par Israël. Nous avons perdu notre innocence. Nous savons que nombre des efforts diplomatiques ne visent qu'à donner plus de temps à Israël pour poursuivre ses objectifs militaires.

Le Conseil a le pouvoir de mettre fin à cela, et il ne le fait pas. Il n'impose pas de sanctions contre Israël. Aucune décision ne sera prise pour arrêter ces atrocités. Comme le Président Evo Morales l'a dit, nous devons mettre fin à ce génocide et poursuivre ceux qui en sont les responsables. La Bolivie exige dans les termes les plus forts que le Conseil mette un terme à l'agression militaire israélienne contre la Palestine. Nous lui demandons de prendre ses responsabilités et de mettre fin à la construction du mur ignoble. Nous demandons la fin des colonies illégales de peuplement. Nous demandons la libération des prisonniers palestiniens. Nous demandons que les Conventions de Genève, les conventions relatives aux droits de l'homme et le Statut de Rome soient respectés. Nous demandons que des sanctions soient prises contre le régime israélien. Nous voulons que cesse l'agression mais également l'occupation. Nous voulons qu'une fois pour toutes et pour toujours, les Palestiniens disposent d'un États libre, souverain et indépendant.

Je terminerai ma déclaration en rappelant les paroles de Nelson Mandela, ce grand révolutionnaire qui allait toujours à l'essentiel et s'est battu pour la liberté de son peuple. Il a dit : « Nous savons parfaitement que notre liberté est incomplète sans celle des Palestiniens ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde est extrêmement préoccupée par la grave escalade actuelle du conflit entre Israël et la Palestine, qui a provoqué de nombreuses pertes civiles et de lourds dégâts matériels.

La dernière fois que le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur ce sujet, en avril 2014 (voir S/PV.7164), les négociations directes entre Israël et la Palestine, entamées en juillet 2013 après plus de deux années d'interruption, venaient de se conclure sans résultat. Au lieu d'une reprise du dialogue, nous nous retrouvons aujourd'hui face à une tragique reprise du conflit.

L'Inde suit l'évolution de la situation actuelle avec beaucoup d'inquiétude. Nous exhortons les deux camps à exercer la plus grande retenue et à éviter toute action qui pourrait exacerber davantage la situation et menacer la paix et la sécurité de la région. L'Inde appuie tous les efforts déployés pour obtenir un cessez-le-feu immédiat entre les parties concernées.

Nous continuons d'espérer qu'un cessez-le-feu durable sera conclu entre les deux parties, assorti de la reprise du processus de paix, en vue de trouver une solution globale à la question palestinienne. L'Inde demeure intimement convaincue que le dialogue reste la seule option viable pour régler efficacement les problèmes auxquels se heurtent la région et ses populations. Nous espérons que les deux camps feront preuve de la volonté politique qui s'impose et conviendront d'un cessez-le-feu et d'un retour à la table de négociation.

Les liens profonds qui unissent l'Inde à la Palestine et notre attachement continu à la cause palestinienne sont ancrés dans notre histoire contemporaine et remontent à notre lutte pour l'indépendance. Nous tenons également à renouveler notre appui à une solution négociée du problème israélo-palestinien, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor – une solution qui aboutira à la création d'un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale et vivant dans la sécurité et au sein de frontières reconnus, côte à côte et en paix avec Israël.

L'Inde a toujours dit que le blocus de Gaza, qui a des effets néfastes sur la fourniture de services essentiels, sur l'activité économique et sur le développement de l'infrastructure, devait être levé. Nous répétons une fois encore que la question de ce blocus et celle de la multiplication des activités de peuplement doivent être

réglées pour pouvoir avancer dans le processus de paix, afin de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous rendre hommage, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette séance extrêmement importante de manière fort opportune. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général de son exposé. Je voudrais associer la délégation de la République populaire démocratique de Corée à la déclaration que fera la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous assistons aujourd'hui à une nouvelle invasion armée barbare d'Israël dans la bande de Gaza, ce qui fait peser une grande menace sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient. L'invasion armée que mène actuellement Israël se caractérise par des destructions aveugles et le meurtre massif de civils, suscitant l'effroi, la consternation et la condamnation de la communauté internationale.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait expliquer comme suit sa position à cet égard.

Premièrement, Israël doit immédiatement mettre fin à son invasion armée dans la bande de Gaza, comme l'exige la communauté internationale. Le Moyen-Orient, tout comme la péninsule coréenne, est l'un des grands foyers de tension de la planète. La question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient. L'histoire d'Israël, depuis le premier jour de sa création au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, regorge d'agressions sanglantes et d'actes de provocations à l'encontre de la Palestine et des pays arabes. L'invasion armée menée par Israël ne peut être tolérée et ne trouve aucune justification que ce soit. Plus Israël étend son invasion armée, au prétexte d'arguments ridicules, comme nous l'avons vu ce matin, plus il révèle son vrai visage d'agresseur et de source de menaces et de tensions dans la région, invitant en cela la condamnation toujours plus forte de la communauté internationale.

Deuxièmement, Israël doit mettre fin aux assassinats massifs de civils, comme l'exige la communauté internationale. En vertu droit international, le massacre massif de civils est considérer comme un crime contre l'humanité et un crime de guerre.

Les assassinats massifs de civils par Israël se font de plus en plus brutaux parce qu'ils visent même de jeunes enfants, qui sont le bonheur et l'avenir de l'humanité.

Les assassinats massifs de civils par les soldats israéliens se font de plus en plus sauvages parce qu'ils visent des civils dans les hôpitaux. Ces meurtres ciblés de civils sans défense ne devraient pas être tolérés, et la République populaire démocratique de Corée condamne Israël dans les termes les plus forts.

Troisièmement, le Conseil de sécurité devrait s'acquitter de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationale, comme le demande la communauté internationale. Le Conseil n'est pas un outil politique à la disposition d'un pays donné pour satisfaire ses intérêts égoïstes et lui permettre d'abuser de ses pouvoirs. La question de Palestine a aujourd'hui atteint un seuil crucial et très dangereux. La situation est directement liée au comportement d'un seul pays, les États-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité. Depuis le début, les États-Unis défendent et soutiennent Israël, l'incitant à la guerre selon l'argument ridicule que nous avons entendu ce matin qu'Israël a le droit de se défendre. Ce genre de comportement de la part des États-Unis ne peut avoir qu'un effet destructeur sur la crédibilité du Conseil de sécurité.

La création de l'État de Palestine est un droit inaliénable du peuple palestinien. La juste lutte que mène le peuple palestinien pour créer un État indépendant sis dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, suscite l'appui d'une majorité écrasante et solidaire des membres de la communauté internationale, que nul ne peut arrêter. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée continue, comme il l'a toujours fait, d'appuyer avec la plus grande énergie la juste cause du peuple de Palestine. Nous exhortons Israël à cesser les opérations militaires illégales et criminelles qu'il mène actuellement dans cette région du monde et à répondre positivement aux demandes de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de son exposé détaillé.

Je vais axer ma déclaration sur la question de Palestine.

Le débat d'aujourd'hui intervient alors que la situation dans la bande de Gaza se détériore rapidement. Les attaques terribles et aveugles dont sont victimes les civils palestiniens, notamment à Shejaiya et à Khan Younis, et les violences similaires qui ont cours dans le territoire palestinien occupé ces dernières semaines, choquent la population indonésienne.

Nous sommes particulièrement attristés par le fait que ces attaques brutales ont lieu pendant le ramadan, le mois saint porteur des bénédictions du Tout-Puissant. La réalité est que, plutôt que de centrer ses pensées sur les bénédictions du Tout-Puissant, le peuple palestinien est forcé d'endurer l'attaque brutale et inhumaine que lui inflige Israël. À cet égard, l'Indonésie condamne fermement les tueries aveugles commises par Israël et son emploi excessif et disproportionné de la force.

L'Indonésie trouve un encouragement dans les propos tenus récemment par le Secrétaire général concernant l'offensive israélienne à Gaza, soulignant qu' « il ne peut y avoir de règlement militaire à ce conflit ». Nous nous félicitons naturellement des initiatives des parties intéressées et des pays clefs pour parvenir à un cessez-le-feu, ainsi que de l'implication du Secrétaire général qui se déplace dans la région. L'Indonésie espère que ces actions constitueront pour le Conseil de sécurité une forte motivation à agir.

L'agression militaire d'Israël à Gaza doit cesser immédiatement, et il est de la responsabilité du Conseil d'agir de manière déterminée pour y mettre un terme. Pour l'Indonésie, l'agression israélienne met une nouvelle fois le Conseil de sécurité au défi de se montrer à la hauteur de ses responsabilités s'agissant de la paix internationale et de la protection des populations vulnérables, conformément à la Charte des Nations Unies. Si le Conseil se montrait une fois de plus incapable d'agir, cela marquerait non seulement un échec de l'Organisation, mais également la défaite de la paix et de l'humanité.

La perte de civils des deux côtés du conflit israélo-palestinien n'est pas seulement profondément troublante, mais elle perpétue également l'animosité et le ressentiment entre les deux communautés. Aussi longtemps que la violence perdurera, les perspectives d'une paix juste et durable entre Israël et ses voisins ne pourront rester que lointaines. Malgré cette évidence, Israël s'obstine dans ces défis, ignorant le fait que c'est son occupation qui est la cause fondamentale de la violence. Il va sans dire que mettre un terme à la folie de l'agression israélienne n'est que la première étape sur la voie de la paix. Tant qu'Israël ne se retirera pas de tous les territoires occupés, le monde continuera d'être témoin de violences, non seulement en Palestine mais en Israël même. Je le répète : c'est la Palestine qui est occupée par Israël. C'est la Palestine qui se bat pour sa souveraineté et son indépendance. La répression de ce combat légitime n'a rien à voir avec la légitime défense, c'est une violation flagrante du droit international.

Je tiens à rappeler que le besoin d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la solution des deux États, est désormais plus pressant que jamais. Le monde est témoin du fait que la puissance des forces armées israéliennes n'a fait que renforcer la ténacité et la détermination du peuple palestinien. En conséquence, pour faire écho une nouvelle fois aux paroles du Secrétaire général, il ne peut y avoir aucun règlement militaire à ce conflit. Seul l'établissement d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, peut produire ce que nous espérons tous : la paix entre Israël et la Palestine.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois encore l'appui inébranlable de l'Indonésie au peuple palestinien et à son combat légitime pour l'autodétermination. Je voudrais également appeler encore une fois le Conseil à agir immédiatement et résolument pour faire cesser l'agression israélienne, pour garantir l'accès sans entrave de toutes les victimes à l'aide humanitaire et pour ramener toutes les parties à la table des négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Waheed (Maldives) (*parle en anglais*) : C'est dans un esprit grave que les Maldives saisissent l'occasion de prendre la parole sur la situation au Moyen-Orient, région qui, au long des millénaires, a été la proie de conflits et qui connaît aujourd'hui l'une de ses heures les plus sombres. Si le Moyen-Orient est certes englué dans de nombreux conflits, il est indéniable toutefois que les plus grands besoins se font sentir actuellement en Palestine. Avec plus de 500 personnes tuées au cours des deux dernières semaines – en majorité des civils, et notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées –, le tribut prélevé sur l'avenir du peuple palestinien est immense. Ce tribut sera encore aggravé par le manque de fournitures et d'équipements médicaux, ainsi que d'un développement de base, qui résulte du blocus

illégal imposé par Israël à la bande de Gaza. Ce tribut ne représentera pourtant qu'une violation de plus du droit international, qui s'ajoute à l'occupation, à l'agression, aux exécutions extrajudiciaires, à l'emploi excessif et aveugle d'une force brutale, à la colonisation imposée de force, aux déplacements forcés et aux châtiments collectifs infligés à une nation et un peuple tout entiers.

Ce tribut, que la Palestine paie depuis la majeure partie du siècle dernier, est trop lourd à supporter. Les Maldives se font l'écho des appels lancés dans cette même salle à opérer une désescalade dans la bande de Gaza, à restaurer le calme, à revenir au cessez-le-feu de novembre 2012 et à mettre un terme immédiat et sans condition au blocus israélien. En outre, les Maldives appellent à accroître l'assistance à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, lequel a lancé un appel à l'aide d'urgence et accueille actuellement plus de 84 000 personnes déplacées, dont le nombre devrait bientôt dépasser 100 000.

La réalisation de la paix au Moyen-Orient sera impossible à moins que le Conseil de sécurité ne prenne des décisions audacieuses pour s'acquitter de son mandat de protection des personnes vulnérables, comme l'énonce la Charte des Nations Unies. Une résolution du Conseil de sécurité qui exigerait un cessez-le-feu immédiat, la réouverture de la bande de Gaza sur la base de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage entre l'Autorité palestinienne et Israël, la levée du blocus et la garantie de la protection des populations civiles, est vivement souhaitée et attendue depuis trop longtemps.

Pendant le saint mois du Ramadan, le peuple maldivien a prié pour tous ceux qui ont été blessés ou tués pendant ce conflit. La destruction, la violence et la haine aveugles qui ont entaché le jeûne pèsent lourdement sur l'âme des 1,5 milliard de musulmans du monde entier. Les Maldives réaffirment leur appui inébranlable au droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à la liberté, à la justice et à la dignité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

Mme Mørch Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : Le texte intégral de notre déclaration sera disponible sur PaperSmart.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient depuis notre dernière séance (voir S/PV.7164) sur ce sujet est extrêmement préoccupante. C'est la quatrième fois, depuis que le Hamas a pris le contrôle de la bande de Gaza il y a sept ans, qu'une flambée de violence impose un intolérable tribut à la population civile.

Une telle violence, qui fait suite à la suspension de l'initiative, conduite par les États-Unis, visant à négocier un accord sur le statut final entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, montre bien que le statu quo ne saurait durer. Parvenir à un accord sur le statut final aurait mis un terme à l'occupation israélienne de la Palestine, donné un État souverain au peuple palestinien et ouvert la voie à la reconnaissance générale d'Israël, comme l'a promis l'Initiative arabe de paix. Un tel accord aurait jeté les bases d'une paix nourricière. En lieu et place, des violences massives encouragent désormais à une haine sans limite et causent aux civils d'affreuses souffrances.

La Norvège condamne les tirs de roquettes contre les civils israéliens. Israël a le droit de défendre ses citoyens. Cela étant, Israël est dans l'obligation de respecter les conditions imposées par le droit international humanitaire, obligation que partagent tous les groupes palestiniens combattants. Le fait qu'il est la partie la plus forte et qu'il opère dans des zones très densément peuplées ne fait qu'ajouter à la responsabilité d'Israël. Nous prenons note du fait qu'Israël a accepté l'initiative de cessez-le-feu proposée par l'Égypte il y a une semaine. La Norvège condamne la mort de plus de 600 civils, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Ce niveau des souffrances civiles est disproportionné et inacceptable. Les pertes civiles, parmi lesquels les quatre enfants tués sur une plage de Gaza et les victimes de l'opération militaire dans le quartier de Shejaiya, appellent une enquête rapide et complète.

Les affrontements militaires en cours menacent la paix et la stabilité internationales. Au-delà des récentes déclarations à la presse, le Conseil de sécurité pourrait prendre des mesures décisives afin de garantir le respect du droit international humanitaire.

La Norvège ne cesse d'appeler à une cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités et à l'instauration d'un cessez-le-feu durable et à long terme. Il faut mettre un terme aux effusions de sang et aux souffrances. Pour réaliser cet objectif, il faudra cependant éliminer les causes profondes complexes du conflit.

Premièrement, la Norvège appelle tous les amis d'Israël et de la Palestine à lancer une action internationale concertée pour appuyer l'initiative égyptienne tendant

à négocier une cessation inconditionnelle et immédiate des hostilités.

Deuxièmement, la Norvège estime qu'il faut remédier à la situation humanitaire déplorable à Gaza. Sur la base de la résolution 1860 (2009) et de l'accord qui a permis d'instaurer une trêve après les affrontements de 2012, nous estimons que les problèmes sont clairs. Il est urgent de fournir une assistance humanitaire et médicale et de reconstruire les demeures privées et les infrastructures. Il faut que les arrangements de sécurité à Gaza soient mis en conformité avec les arrangements dans le reste de la Palestine.

La population de Gaza ne peut continuer de vivre sous un blocus et de dépendre de l'assistance de la communauté internationale. Il faut rouvrir les points de passage frontaliers et faciliter l'accès et la circulation des personnes et des biens. À cette fin, il est essentiel, à court terme, de réunifier la Palestine sous une autorité intégrée et réformée, dirigée par le Président Abbas, comme en ont convenu les factions palestiniennes.

En sa qualité de Président du Groupe des donateurs et du Comité spécial de liaison, et en partenariat avec la présidence de l'Union européenne, la Norvège va prendre l'initiative d'appeler à la tenue d'une conférence internationale des donateurs pour la Palestine à Oslo dès qu'un cessez-le-feu aura été annoncé. Cette conférence portera sur les problèmes immédiats et appellera à formuler des promesses d'aide internationale. En marge de l'Assemblée générale, la Norvège présidera une réunion ordinaire du Comité spécial de liaison, convoquée par le Secrétaire général en vue de coordonner l'assistance extérieure pour renforcer les institutions palestiniennes et favoriser une croissance économique durable.

Troisièmement, la Norvège appelle le Conseil de sécurité à demander que les parties relancent le processus politique afin de régler les questions en suspens par des moyens pacifiques pour mettre fin au conflit, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux engagements et accords préalables entre les parties.

En l'absence d'espoir en l'avenir, de liberté de vivre une vie digne et de respect des droits et des normes internationales, il n'y aura de paix durable pour aucune des deux populations civiles. En l'absence d'une paix durable, de respect mutuel et de reconnaissance générale des deux peuples et de leurs droits, il n'y aura ni paix ni sécurité.

Nous ne devons pas oublier les autres crises dans la région.

La situation en Syrie reste extrêmement grave en dépit de l'adoption de la résolution 2165 (2014) la semaine dernière. La Norvège condamne de nouveau fermement le mépris flagrant des souffrances civiles, des droits de l'homme et du droit international humanitaire manifesté par les forces du Gouvernement syrien et les autres parties à cette guerre civile tragique. Les atrocités commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui a pris le contrôle d'une partie considérable du territoire dans le nord-est de la Syrie ainsi que dans le nord-ouest et le centre de l'Iraq, menacent non seulement l'Iraq et la Syrie, mais également l'ensemble de la région.

Les ressources et les capacités mondiales mobilisées aux fins des interventions humanitaires sont mises à rude épreuve. La Norvège appelle les États membres du Conseil de sécurité à redoubler d'efforts pour éliminer les causes profondes de ces problèmes et adopter des mesures concertées afin de rétablir la stabilité et le calme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Au cours des derniers jours, nous avons été témoins d'horreurs et d'actes barbares subis par le peuple palestinien assiégé par Israël à Gaza. Ces actes ne peuvent être envisagés autrement que comme s'inscrivant dans l'agression continue d'Israël, qui tue des innocents et commet des atrocités, comme le massacre de Choujaiya, dont la plupart des victimes étaient des enfants. Nous condamnons tous les actes d'agression commis par Israël en violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

L'agression israélienne contre Gaza n'est pas un moyen de défendre le peuple israélien. Comment peut-on tuer des centaines de femmes, de personnes âgées et d'enfants pour défendre un peuple? La sécurité ne peut être assurée en employant la force militaire ou en ciblant des civils innocents, ce que fait Israël aujourd'hui. Cette agression va pousser tous les acteurs à la confrontation par tous les moyens et détruire de ce fait tout espoir d'instaurer la paix dans la région. Ces actes ne peuvent pas non plus conduire à la sécurité souhaitée par tous.

Ceux qui estiment que l'agression contre Gaza est justifiée par le meurtre de trois adolescents israéliens ont tort. Les autorités israéliennes auraient dû mener une enquête pour retrouver les auteurs de ce crime,

étant donné qu'il a été commis dans un territoire sous contrôle israélien. Israël, Puissance occupante, doit, conformément au droit international, être tenu pour responsable des crimes commis contre des Palestiniens désarmés. Les actes commis à Gaza constituent un châtiment collectif et sont assimilables à du terrorisme d'État, et cela exige que le Conseil de sécurité prenne clairement position étant donné que le nombre de victimes et de morts ne cesse de croître en conséquence de l'agression terrestre, aérienne et maritime menée contre Gaza. Les actes commis à Gaza ne sont pas une réponse au terrorisme, et les habitants de Gaza ne sont pas des terroristes. C'est un peuple fort qui tente de recouvrer ses droits spoliés au cours des décennies écoulées.

La communauté internationale tente depuis assez longtemps de rétablir la paix entre Israéliens et Palestiniens. L'unité palestinienne a été considérée comme propice à la paix. Toutefois, les actes commis actuellement par Israël constituent un obstacle véritable à l'instauration de la paix à laquelle aspire la communauté internationale. S'agissant de la tragédie quotidienne vécue par la population de Gaza et du siège subi par plus d'1,5 million de Palestiniens, l'accord conclu en 2012 entre les autorités israéliennes et les autorités de Gaza a été violé, tout comme les accords concernant l'échange de prisonniers. Israël est responsable de toutes ces violations.

Le Qatar n'épargne aucun effort pour établir une paix juste et globale, et il continuera de soutenir le peuple palestinien frère. Nous tenons à ce que la violence s'arrête, et nous saluons de ce fait les efforts internationaux visant à instaurer une trêve humanitaire et un cessez-le-feu. Nous encourageons les pourparlers, notamment ceux organisés au Caire dans un cadre arabe. Nous prions la communauté internationale d'œuvrer à un règlement juste et durable, à l'instauration d'un cessez-le-feu et au respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme pour garantir la sécurité du peuple palestinien, et de ne pas entraver les initiatives prises à cette fin.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière à cet égard. Il doit exiger qu'Israël mette un terme à cette agression afin que l'assistance humanitaire parvienne à Gaza et qu'il soit possible de trouver une solution à la crise humanitaire.

En Syrie, les autorités continuent de s'attaquer à leur peuple et de prendre les civils pour cible. Le rapport du Secrétaire général (S/2014/427) confirme que les civils sont visés par des bombardements et sont victimes d'un siège, de la famine et du refus de prêter accès à l'aide médicale. La communauté internationale doit fournir une assistance. La situation en Syrie en est arrivée à ce stade en raison de la paralysie de la communauté internationale s'agissant de répondre aux besoins de la population.

L'adoption de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité témoigne de l'intérêt que porte la communauté internationale au bien-être du peuple syrien et de sa volonté d'appliquer la résolution 2139 (2014) en vue de mettre un terme à la crise, qui va aller en empirant à moins que l'on ne trouve une solution qui permettra de concrétiser les aspirations du peuple syrien et de condamner les crimes contre l'humanité.

Nous nous félicitons de la nomination de M. de Mistura et de son adjoint, M. Ramzy. Nous espérons que cela permettra de régler la crise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ahmad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La question de l'occupation israélienne des territoires arabes et de ses retombées sur l'ensemble de la sécurité et de la stabilité de la région a atteint un stade très dangereux, la communauté internationale fermant intentionnellement les yeux au lieu de contraindre Israël à mettre fin à l'occupation des territoires arabes occupés, aux violations graves des conventions internationales, et avant tout des Conventions de Genève de 1949, et à l'obstination sans précédent avec laquelle elle persiste à mener une politique de colonisation et de réinstallation forcée sous l'effet des meurtres, des massacres et des agressions répétées. Ce qui se passe aujourd'hui à Gaza – bombardements aveugles, meurtres impitoyables de civils, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées – n'est qu'un nouveau chapitre de l'histoire de l'agression israélienne contre les Palestiniens. Nous insistons ici sur le fait qu'Israël n'aurait pas pu poursuivre ses politiques d'agression sans l'appui et la protection de certains États, connus, qui persistent à fournir des prétextes à Israël. Ces États sont donc complices de ces politiques et sont juridiquement responsables de leurs conséquences.

La République arabe syrienne condamne les massacres et autres crimes israéliens commis contre nos frères alestiniens, à Gaza. Elle condamne le silence international face à ces crimes incessants et demande

instamment au Conseil de sécurité qu'il oblige Israël à mettre fin à son agression barbare, qui menace la paix et la sécurité dans la région.

Dans cette salle, un orateur a prétendu être attaché aux droits du peuple syrien. Il a toutefois rapidement dévoilé son hypocrisie et la fausseté de ses assertions en ne prononçant pas même un seul mot sur la question de la fin de l'occupation israélienne du Golan syrien occupé, comme si la récupération du Golan n'était pas un droit du peuple syrien, comme si le Golan n'était pas un territoire syrien occupé faisant l'objet chaque année de nombreuses résolutions exigeant le retrait d'Israël de ce territoire jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Où sont les discours de ces délégations sur le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire lorsqu'il s'agit d'aborder la colonisation israélienne et les souffrances des citoyens syriens pliant sous le poids de l'occupation dans le Golan depuis près d'un demi-siècle? Ils sont exposés aux pires politiques répressives, à la discrimination raciale, aux détentions, à la torture et sont privés de leurs ressources naturelles, y compris le pétrole, le gaz et l'eau.

L'appui qu'Israël fournit aux groupes terroristes, notamment les groupes liés à Al-Qaida, dans la zone de séparation des forces dans le Golan syrien occupé constitue une violation flagrante de l'accord de séparation des forces de 1974, du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), du droit international et des résolutions du Conseil. Cet appui met en danger la vie des forces des Nations Unies qui y travaillent et fait obstacle à leurs activités, comme cela a été le cas lors de l'enlèvement du personnel de maintien de la paix de la FNUOD, ou lorsqu'il a été visé, ainsi que ses positions, par des tirs de ces groupes terroristes appuyés par Israël. Nous signalons que le dernier rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (S/2014/401) affirme, preuve à l'appui, qu'Israël a transféré des membres de groupes terroristes dans des hôpitaux israéliens via la ligne de séparation afin de les soigner et de les ramener dans la zone de séparation pour qu'ils poursuivent leurs activités terroristes. Israël est également en liaison avec eux et leur remet des cassettes closes, ce qui constitue une violation manifeste de l'accord de séparation des forces de 1974, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du droit international.

Face à l'étrange silence international concernant ces pratiques israéliennes, la situation en est arrivée au point qu'Israël a mené ces derniers temps une agression sur le territoire syrien et ciblé plus d'une fois des zones civiles. Le rapport du Secrétaire général sur la FNUOD que je viens de mentionner décrit les attaques israéliennes menées sur le territoire syrien les 18 et 19 mars comme étant la violation la plus flagrante enregistrée depuis la conclusion de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974. Nous insistons ici sur le fait que la poursuite de ces actes d'agression d'Israël a avivé les tensions dans la région, qui ont atteint des niveaux sans précédent, des niveaux qui laissent présager des conséquences de grande ampleur dont les effets ne se limiteront pas à la région. C'est pourquoi nous demandons instamment à l'ONU, notamment au Conseil de sécurité, d'assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte et de mettre un terme à l'occupation israélienne et à sa politique d'agression et d'attaque constantes, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et, surtout, à la résolution 497 (1981) relative au Golan syrien occupé ainsi qu'à l'obligation d'Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

Enfin, nous réaffirmons que nous dénonçons les velléités de certaines délégations de supprimer l'élément central du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient » qui concerne à la base, spécifiquement, l'examen des moyens de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan syrien. Ce point de l'ordre du jour n'est pas consacré au débat fallacieux sur la situation interne dans tel ou tel pays. Afin de ne pas prendre part à ces tentatives exécrables, je ne répondrai pas, dans le cadre de l'examen de ce point de l'ordre du jour, aux délégations des États qui violent les dispositions de la Charte et les règles du droit international en appuyant, abritant, armant et entraînant les terroristes et les mercenaires, et qui en facilitent l'infiltration en Syrie par les frontières avec les pays voisins, et propagent l'extrémisme, le sabotage et le terrorisme dans mon pays, la Syrie, et dans l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je suis particulièrement heureux de vous voir présider la présente séance.

L'invasion actuelle de Gaza par Israël est une attaque collective contre la communauté internationale, l'ONU en général et le Conseil de sécurité. L'histoire jugera en effet sévèrement l'ONU et les membres du Conseil de sécurité pour leur incapacité d'assumer leurs responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour sa part, l'Afrique du Sud condamne la violence perpétrée par toutes les parties au conflit actuel. Nous continuons d'appeler à la cessation immédiate des hostilités, des tirs de roquettes et des opérations militaires disproportionnées d'Israël. Rien ne saurait justifier en effet ces violations flagrantes du droit international, du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité ne doit pas être pris en flagrant délit de « deux poids, deux mesures », demandant d'un côté des comptes pour les violations du droit international commises à un endroit, et exigeant notamment le renvoi de la situation à la Cour pénale internationale, mais s'abstenant, de l'autre, de faire de même lorsque les mêmes actes sont commis par Israël. L'échec le plus flagrant de l'Organisation au cours de ses près de 70 ans d'existence continue d'être la manière dont elle gère la question israélo-palestinienne.

Plusieurs jours se sont écoulés depuis le début du conflit et de l'offensive terrestre israélienne à Gaza, et aucune mesure significative n'a encore été prise par le Conseil, qui est est pourtant l'organe principal de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous avons entendu les condamnations formulées par plusieurs orateurs ayant pris la parole avant nous et par certains membres du Conseil, mais la question que nous posent avant tout, et en particulier au Conseil, les enfants, les femmes et les personnes âgées de Palestine est celle-ci : que faites-vous au sujet de notre sort, de l'avanie que nous continuons de subir aux mains des occupants, et du massacre de nos enfants, de nos mères et de nos grand-parents?

Les Israéliens savent, de par l'expérience accumulée au fil des ans, qu'ils n'auront à assumer aucune conséquence pour les actions qu'ils mènent en violation de toutes les dispositions connues du droit international. Qui est la partie au conflit la plus puissante, qui devrait assumer la plus grande part de responsabilité et rendre des comptes? Le fait est que toute la crise n'a pour but que de détourner l'attention des vrais problèmes que rencontrent jour après jour les Palestiniens dans leur lutte pour l'autodétermination et la liberté.

Nous devrions tous nous rappeler qu'au coeur de la question israélo-palestinienne, il y a la perpétuelle occupation israélienne et la lutte des Palestiniens pour l'autodétermination, l'égalité, la liberté et la justice. Il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit et concrétiser la solution des deux États, qui consiste en la création d'un État de Palestine sis dans les frontières de 1967, vivant côte à côte avec l'État d'Israël.

Nous demandons aussi l'admission immédiate de l'État de Palestine en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, avec tous les droits et privilèges que cela implique. Le fait que le Conseil continue de ne pas donner suite à la demande introduite par la Palestine pour devenir membre à part entière ne se justifie pas et ne sert qu'à avantager de manière indue les Israéliens aux dépens des Palestiniens.

Un cessez-le-feu immédiat doit être décrété maintenant afin d'arrêter le carnage qui se poursuit à l'heure même où nous débattons de la question. Les parties doivent reprendre les négociations, étant donné qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit.

L'Afrique du Sud s'est félicitée de la formation d'un Gouvernement d'unité nationale par les Palestiniens. Le Gouvernement sud-africain a annoncé qu'il allait fournir une aide humanitaire d'un montant de 10 millions de rand à Gaza pour atténuer les souffrances actuelles causées par l'offensive militaire terrestre.

Le peuple et le Gouvernement sud-africains continueront de considérer la cause palestinienne comme la leur et de participer aux efforts en faveur d'un règlement politique durable et viable de la crise.

Nous continuons d'être inspirés par les paroles du regretté Président Mandela, qui a dit : « Nous savons parfaitement que notre liberté est incomplète sans celle des Palestinins. »

Le Gouvernement sud-africain a fait part aujourd'hui de son intention de dépêcher une équipe en Israël et en Palestine pour transmettre notre inquiétude croissante face à l'escalade de la violence sur place. Le Président Zuma invitera aussi le Président Abbas à effectuer une visite de travail en Afrique du Sud.

En conclusion, nous demandons au Conseil d'assumer ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies et d'adopter un projet de résolution qui

ferait comprendre clairement et sans équivoque que le massacre aveugle et arbitraire de civils des deux côtés doit cesser et qu'il faudra répondre des violations flagrantes du droit international sous tous ses aspects.

Le Conseil de sécurité ne peut se permettre le luxe d'une paralysie et d'une inaction permanentes sur cette question. Le statu quo est intenable et restera à jamais une marque indélébile sur les buts et objectifs de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés à cette importante séance du Conseil.

Je voudrais avant toute chose exprimer au peuple palestinien et à ses dirigeants toute la compassion et les condoléances des membres du Mouvement suite aux tragiques pertes de vies et à la dévastation subies ces derniers temps en raison des bombardements et des frappes aériennes aveugles et brutales, et de l'offensive terrestre de grande ampleur qui s'en est suivie, effectués par les forces d'occupation israéliennes sur Gaza. Ces attaques et cette invasion constituent clairement des représailles et un châtiment collectif délibérés contre toute une population civile, en violation grave du droit international.

La dernière agression militaire israélienne contre la population civile palestinienne dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, a provoqué d'importantes pertes civiles, particulièrement à Gaza où plus de 600 Palestiniens – pour la plupart des femmes, des enfants et des personnes âgées – ont été tués et des milliers d'autres blessés, plusieurs centaines grièvement, par les forces d'occupation israéliennes.

Il est particulièrement tragique que la majorité des victimes de ces frappes militaires meurtrières aveugles soient des femmes et des enfants. À cet égard, selon les estimations des organismes des Nations Unies et des agences indépendantes présentes sur le terrain, plus des trois quarts des victimes sont des civils. L'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a établi que plus d'un quart des victimes sont des enfants.

En outre, les bombardements aveugles effectués par Israël, conjugués à une offensive terrestre contre des zones civiles densément peuplées, ont détruit et endommagé massivement des biens et infrastructures civils vitaux. Ils ont dévasté et perturbé tous les aspects de la vie à Gaza, qui est déjà asphyxiée par le blocus illégal imposé de longue date par Israël. L'offensive militaire terrestre à grande échelle menée par Israël – qu'aucun prétexte ne saurait justifer – et la violence, les provocations et l'incitation constantes contre le peuple palestinien ont provoqué des traumatismes importants et instillé la peur et le désarroi dans toute la population civile, et doivent être condamnées.

Compte tenu de la gravité de la situation humanitaire, surtout à Gaza, le Mouvement des pays non alignés estime qu'il faut venir d'urgence en aide au peuple palestinien, notamment par la fourniture de secours d'urgence afin de répondre aux besoins des civils.

C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés appelle la communauté internationale à fournir une aide humanitaire d'urgence pour alléger les profondes souffrances causées par la regrettable détérioration et déstabilisation de la situation sur le terrain. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés appelle à verser des contributions supplémentaires d'urgence à l'UNRWA pour qu'il puisse fournir les denrées alimentaires et autres articles humanitaires nécessaires aux réfugiés palestiniens et aux civils déplacés à Gaza.

Malgré les efforts que déploient les acteurs régionaux et internationaux, notamment l'appel à un cessez-le-feu lancé le 12 juillet par le Conseil, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation pour la coopération islamique et la Ligue des États arabes, Israël, Puissance occupante, persiste sur un ton de défi dans son agression militaire et dans son offensive terrestre contre la population civile palestinienne qui se trouve sous son occupation, en violation grave du droit international, en particulier de la quatrième Convention de Genève.

L'intransigeance de la Puissance occupante n'est que la continuation de sa pratique consistant à ignorer ouvertement la communauté internationale qui lui demande de mettre fin à l'occupation et de cesser ses politiques et pratiques illégales qui, au cours des 60 dernières années, ont déstabilisé la paix et la sécurité régionales et internationales et détruit la vie, la terre, la dignité et les conditions de vie de millions de Palestiniens.

Les atrocités commises par Israël ces dernières semaines viennent s'ajouter à une longue liste de graves violations perpétrées par ce régime au fil des six dernières décennies : l'occupation, l'agression, les châtiments collectifs, les exécutions extrajudiciaires, l'emploi excessif de la force aveugle et de la violence, les confiscations et la colonisation des terres palestiniennes grâce une politique d'implantation massive, la construction du mur, le transfert de centaines de milliers de colons, la détention et l'emprisonnement arbitraires de milliers de civils palestiniens, dont le nombre atteint désormais les 6 000, l'utilisation de la torture et d'autres mauvais traitements interdits au plan international contre les civils, la destruction de maisons et le déplacement de civils par la force, et la liste n'est pas exhaustive.

Ce drame et cette injustice qui perdurent sont principalement dus à la culture d'impunité en vertu de laquelle la Puissance occupante a systématiquement et sciemment perpétré ses violations au fil des ans – une impunité indéniablement encouragée par l'incapacité répétée de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, de la faire répondre de ses crimes et de l'obliger à se conformer à la loi.

Dans les deux déclarations publiées par le Mouvement des pays non alignés durant la récente crise, nous avons souligné que le Conseil avait l'urgente nécessité de respecter ses devoirs au titre de la Charte des Nations Unies et d'agir de manière énergique pour faire respecter le droit international et faire en sorte que ceux qui le violent rendent des comptes.

La très fragile situation qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, exige l'attention et des mesures urgentes de la part du Conseil de sécurité pour mettre fin à l'invasion actuelle de Gaza, stopper l'agression militaire israélienne continue contre la population civile palestinienne, arrêter le blocus inhumain de la bande de Gaza et assurer le plein respect du droit humanitaire international et la protection de la population civile palestinienne. Le Conseil de sécurité doit assumer un rôle plus actif dans la crise, c'est-à-dire empêcher une nouvelle déstabilisation de la situation, éviter de retomber dans de tels cycles de violence meurtriers et destructeurs et participer aux efforts pour instaurer une paix juste et durable ainsi que la sécurité.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui et la solidarité indéfectibles des membres du Mouvement des pays non alignés au peuple palestinien et à ses efforts pour accéder à leurs droits inaliénable et à leurs aspirations légitimes à la liberté, la justice, la dignité et la paix.

Je vourais dire quelques mots en ma capacité nationale en réponse au représentant israélien qui, une fois encore, aujourd'hui, a formulé une accusation sans fondement contre mon pays. Il est ironique de constater qu'alors que son régime, en ce moment même, inflige un châtiment collectif brutal et sans discrimination à toute une population civile sans défense et détient un record inégalé et pervers en matière de recours à la violence comme moyen pour servir ses objectifs, il formule des accusations contre mon gouvernement.

Les observations de ce représentant contre mon gouvernement sont absurdes et ne sont rien moins qu'un écran de fumée pour dissimuler les crimes commis par son régime depuis des décennies et pour détourner l'attention du bain de sang qu'il commet actuellement dans la bande de Gaza. Tout au long de son histoire, ce régime n'a jamais cessé d'utiliser la violence et le terrorisme pour terrifier les habitants de la terre qu'il occupe et les peuples de la région dans le but de maintenir cette terre sous occupation. Depuis son existence, terroriser les civils a toujours été sa manière préférée d'opprimer les peuples.

Étant donné que l'occupation est au cœur de la question palestinienne, le peuple palestinien, comme tout autre peuple sous occupation étrangère, n'a pas d'autre choix que de résister à ses occupants. Cette résistance se poursuit depuis des décennies et continuera sans relâche tant que l'occupation persistera. À cet égard, les tentatives et la propagande israéliennes sont indéniablement vouées à l'échec.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande.

Mme Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la Syrie, l'Islande se félicite de l'adoption par le Conseil de la résolution 2165 (2014) dont l'objectif est d'assurer l'accès de l'assistance humanitaire aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie. Nous félicitons les membres non permanents, l'Australie, la Jordanie et le Luxembourg, qui ont œuvré inlassablement pour parvenir au consensus sur la résolution qui était attendue depuis longtemps.

Toutefois, l'aide humanitaire ne peut apporter qu'un soulagement de court terme. Le Conseil de sécurité doit faire beaucoup plus pour rechercher une solution politique au conflit. La situation a déjà des conséquences importantes pour la paix et la sécurité

régionales et elle affecte la situation des pays voisins ainsi que la mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le Golan syrien. Le Conseil de sécurité ne peut rester les bras croisés.

En Syrie, depuis plus de trois ans maintenant, nous assistons également à des violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, en particulier de la part du Gouvernement syrien. Nous continuons de condamner ces violations et renouvelons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il renvoie la situation en Syrie à la Cour pénale internationale.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, je tiens à commencer par exprimer la condamnation de l'Islande face aux violations du droit international humanitaire par les deux parties au conflit. Nous condamnons les attaques aveugles à la roquette par le Hamas et d'autres organisations militantes à Gaza contre des cibles civiles en Israël, qui terrorisent la population et ont causé, à ce jour, la mort de deux personnes. Nous condamnons également le recours à la force par les Forces de défense israéliennes qui a provoqué la mort de plus de 600 personnes à Gaza, la grande majorité d'entre elles étant des civils, blessé plus de 3 500 autres et causé la destruction d'innombrables habitations et autres infrastructures civiles. Les raids aériens et les attaques terrestres des Forces de défense israéliennes suscitent des préoccupations au sujet du respect du principe de distinction, de proportionnalité et de précaution dans les attaques en vertu du droit international humanitaire.

Bien que la situation actuelle à Gaza soit plus que tragique, je ne m'y attarderai pas étant donné que le cœur du problème n'est pas ce qui se produit aujourd'hui mais l'occupation. L'occupation de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, touche à tous les aspects de la vie quotidienne des Palestiniens et violent leurs droits de l'homme, y compris leur liberté de mouvement et leur droit de propriété ainsi que leurs droits de réunion, à la liberté d'expression, à l'éducation, à la santé et à l'accès égal à la justice et à une procédure équitable, pour n'en citer que quelques-uns.

À cet égard, rappelons-nous qu'il y a 10 ans, en ce même mois, était publié l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice dans lequel la Cour déclare que le mur construit sur la terre palestinienne occupée, y compris Jérusalem-Est, est illégal en vertu du droit international. Cependant, contrairement aux recommandations de la Cour, bien peu de choses ont changé sur le terrain. Le mur continue d'empêcher la libre circulation des Palestiniens et d'avoir une grave incidence sur leur vie quotidienne. Rappelons également que, cet été, le blocus imposé à Gaza est appliqué depuis huit ans, avec ses désastreuses conséquences pour la population civile.

Aux Nations Unies nous consacrons beaucoup de temps à discuter notamment de la protection des civils dans les conflits armés, de l'importance du dialogue et de la médiation pour la paix et la sécurité. Ces concepts ne sont pas censés rester abstraits. Ils n'existent pas dans le vide. L'idée est de les appliquer à des situations bien réelles. C'est pourquoi nous félicitons le Secrétaire général de s'être rendu en Israël et dans l'État de Palestine pour tenter directement de parvenir à un cessez-le-feu. Nous l'encourageons vivement à s'engager personnellement et à faire plein usage de ses bons offices pour trouver une solution durable au conflit.

Le conflit requiert également l'attention urgente du Conseil de sécurité. D'abord, il faut convenir d'un cessez-le-feu qui ne se traduise pas seulement pas le dépôt des armes mais jette également les bases de quelque chose de plus durable. Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit fermement assumer ses responsabilités au titre de la Charte des Nation Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tous les efforts doivent être faits pour parvenir à une solution pacifique au conflit qui débouche sur deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Les paramètres sont extrêmement clairs et bien connus de tous. Le Conseil peut commencer par exiger le respect de toutes ses nombreuses résolutions relatives au conflit et l'application du droit international humanitaire.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je commencerai par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé.

Israël utilise toutes ses capacités terrestres, navales et aériennes pour humilier le peuple palestinien, qui vit maintenant en état de siège à Gaza depuis près de sept ans. La Puissance occupante fait une nouvelle fois la démonstration de sa barbarie et de sa cruauté à travers ses actes contre les civils palestiniens à Gaza, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées. Cette situation a coûté la vie à plus de 600 personnes, blessé

des milliers d'autres et entraîné la fuite de dizaines de milliers de réfugiés. Elle a également conduit à la destruction d'infrastructures dans tous les secteurs d'activité.

Comme de nombreux représentants, je me pose un certain nombre de questions. Comment pouvons-nous expliquer le fait que 70 % des victimes de l'agression, selon les estimations de l'Organisation, soient des civils? Comment peut-on justifier le meurtre de civils non armés sous le prétexte de protéger d'autres civils?

Quels arguments est-il possible de présenter pour justifier le ciblage d'équipes médicales et d'hôpitaux?

Israël verse le sang palestinien, ce qui s'ajoute aux autres actes de violence infligés au peuple palestinien depuis 60 ans. Les conséquences de ce massacre hantent la conscience de la communauté internationale. Après les bains de sang de Sabra et Shatila, de Qana, Haïfa, Djénine et autres lieux, c'est maintenant le tour du quartier de Chujaiya. Les forces d'occupation l'ont attaqué avec des roquettes et d'autres types d'armements, faisant 70 tués dont la majorité ont été, comme toujours, des femmes, des enfants et des personnes âgées.

Combien de temps Israël poursuivra-t-il son agression contre le peuple palestinien? Combien de temps ignorera-t-il le droit international? Combien de temps la communauté internationale gardera-t-elle le silence face à ces actes, se limitant à condamner faiblement Israël tandis que les Palestiniens sont attaqués jour après jour sous le regard du monde entier? Combien de temps un représentant de la Palestine continuera-t-il de lire des listes d'enfants innocents assassinés? Ce sont là des listes manifestement horribles.

Israël estime jouir d'une sorte d'immunité qui le met au-dessus de la loi et lui permet de violer les droits des autres en tout lieu, à tout moment et de n'importe quelle manière. Il est indifférent à l'idée de porter la responsabilité de ses propres actions. Le droit international est fondé sur le concept de responsabilité pénale, de laquelle procède la célébration de la Journée mondiale de la justice internationale. Comment peut-on user du prétexte de la lutte contre le terrorisme pour commettre des crimes contre les Palestiniens et esquiver toute responsabilité?

Il importe que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe responsable de la paix et de la sécurité internationales, prenne des mesures pour mettre un terme à l'agression. Le Conseil de sécurité a tenu sa première séance (voir S/PV.7214) sur l'agression d'Israël contre Gaza le 10 juillet, alors que le nombre de victimes ne dépassait pas quelques dizaines. À la suite de cette séance, le Conseil de sécurité a publié une déclaration de presse (SC/11472). Ce n'est pas ce que le peuple palestinien attendait. Cette déclaration n'était certainement pas à la mesure des actions d'Israël, qui menacent la sécurité dans l'ensemble de la région.

L'escalade a sensiblement progressé au cours de la semaine passée, surtout depuis le bain de sang à Chujaiya. Il y a maintenant plus de 500 victimes. Le Conseil de sécurité s'est réuni de nouveau pour des consultations le 20 juillet, mais sans réussir à prendre une position ferme. Naturellement, certains ont estimé que cela donnait le feu vert aux forces d'occupation pour commettre de nouveaux meurtres sans en être tenues pour responsables.

Nous réaffirmons notre condamnation de l'agression d'Israël et des opérations militaires lancées par Israël contre Gaza. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent tout d'abord assumer leur responsabilité de mettre immédiatement fin aux opérations militaires contre Gaza.

Deuxièmement, il faut lever le blocus injuste contre Gaza pour mettre fin à ses effets négatifs sur les plans humanitaire, social et économique. Les Palestiniens sont privés de leurs droits fondamentaux et de leur droit à une vie décente. Nous appelons aussi à l'ouverture des points de passage pour garantir la fourniture aux habitants de Gaza de l'aide humanitaire dont ils ont besoin.

Troisièmement, il est nécessaire de mobiliser les efforts de la communauté internationale pour amplifier l'acheminement de l'aide humanitaire à la Palestinien. Nous devons soutenir les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. C'est pourquoi nous avons décidé d'envoyer une aide médicale à la bande de Gaza et avons accueilli un certain nombre de Palestiniens dans nos hôpitaux.

Quatrièmement, nous appuyons l'appel du Président Mahmoud Abbas à placer l'État de Palestine sous un régime de protection internationale.

Cinquièmement, il est nécessaire de mettre fin aux attaques d'Israël et des colons Israël contre le peuple palestinien et ses avoirs, biens et sites religieux. Il faut commencer un échange de réfugiés et mettre fin aux activités colonialistes d'Israël à Jérusalem et Jérusalem-Est, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Sixièmement, il est nécessaire de créer un État de Palestine indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant 1967, conformément à l'Initiative de paix arabe, aux résolutions du droit international, au concept de terre contre paix et aux termes de référence de Madrid.

Nous saluons les efforts internationaux et régionaux qui visent à mettre fin à l'agression contre Gaza. Nous saluons les activités entreprises dans ce cadre. Nous réaffirmons l'importance de parvenir à une trêve durable et juste qui éviterait une reprise de cette agression, et de lever le blocus de Gaza.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, en particulier pour examiner la situation dans la bande de Gaza créée par la brutale attaque militaire d'Israël, Puissance occupante, contre le peuple de l'État de Palestine.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale est une nouvelle fois ébranlée par l'escalade de la violence consécutive à la sanglante campagne militaire d'Israël à Gaza. La gravité du conflit, qui a éclaté voici quelques jours, exige que le Conseil de sécurité prenne nettement position en adoptant une résolution en faveur d'un cessez-le-feu immédiat conformément à l'accord de novembre 2012, ce qui conduirait au retrait complet des forces militaires israéliennes de Gaza et mettrait fin à la violence contre le peuple palestinien.

Notre pays condamne catégoriquement l'agression perpétrée par la puissance occupante, avec le bombardement aveugle et l'invasion de ce territoire, qui a semé la destruction, tué plus de 500 civils innocents, surtout des enfants, des femmes et des personnes âgées, en claire violation des normes du droit international, notamment du droit international humanitaire

Le Venezuela réaffirme sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement palestiniens en présence de cette nouvelle attaque lancée par les forces militaire israéliennes, les habitants de la bande de Gaza étant soumis depuis 2007 à un embargo illégal, tandis que sont violés leurs droits fondamentaux et la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous exigeons donc qu'Israël mette fin à cette agression militaire et à la construction de colonies sur les territoires occupés de l'État de Palestine, s'abstienne de prendre des mesures de châtiment collectif et lève le blocus asphyxiant de la bande de Gaza, qui a eu un impact ruineux sur le peuple palestinien en le privant délibérément de moyens de subsistance, notamment de revenus, de nourriture, de médicaments et d'autres produits indispensables à la vie quotidienne de ses habitants et au fonctionnement de ses institutions politiques.

Enfin, notre pays réaffirme la nécessité de reprendre le chemin des négociations de manière à atteindre une paix générale fondée sur la vision d'une région où deux États – Israël et la Palestine – vivraient côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, conformément au droit international.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'El Salvador.

M. Jaime Calderon (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador réaffirme son attachement à la paix, au respect inconditionnel des droits de l'homme, au droit international et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Il réaffirme aussi son espoir qu'il est possible de trouver une solution pacifique au conflit entre Israël et la Palestine.

El Salvador condamne et rejette avec vigueur les attaques armées d'Israël contre la bande de Gaza, qui se sont intensifiées au cours de la semaine passée et ont fait des morts, des centaines de blessés et causé la fuite de milliers de Palestiniens loin de leurs foyers, ainsi que de graves dommages matériels.

El Salvador estime que l'exercice par les États de leur droit de légitime défense, reconnu dans la Charte des Nations Unies, ne justifie pas le recours disproportionné à la force militaire contre un autre État, et encore moins contre sa population civile. C'est non seulement contraire à l'esprit de la Charte mais également une violation flagrante des normes du droit international humanitaire.

Nous demandons que la population de Gaza ait immédiatement un accès continu, sans restriction et sans entrave à l'assistance humanitaire et aux articles de

première nécessité. À cet égard, nous plaçons de grands espoirs dans la séance que doit tenir prochainement le Conseil des droits de l'homme pour évaluer la situation des civils dans la bande de Gaza.

El Salvador appelle à la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives au règlement pacifique de la question de Palestine, lesquelles insistent, entre autres, sur le respect des droits inaliénables du peuple palestinien.

Partant, El Salvador renouvelle son appel à la cessation immédiate de l'agression armée et demande au Conseil de sécurité de jouer un rôle plus actif et plus prépondérant dans la recherche d'une solution négociée au conflit.

El Salvador demande le plein retour au calme afin de permettre de régler toutes les questions par des moyens pacifiques. Nous exhortons donc les différents acteurs qui aident les parties dans leur quête d'une solution pacifique à intensifier leurs efforts diplomatiques sans délai et à donner la priorité à la voix et aux droits des peuples dans cette quête de paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, pour cette occasion de prendre la parole.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada soutient le droit d'Israël de se défendre contre les attaques terroristes, au même titre que tout autre pays. Nous appuyons sans équivoque Israël dans ses efforts visant à protéger la vie de ses citoyens, qui sont une fois de plus directement menacés.

Les attaques à la roquette lancées à l'aveugle à partir de Gaza constituent des actes terroristes contre Israël pour lesquels il n'existe aucune justification. Le Conseil doit condamner les actes répréhensibles perpétrés par le Hamas, et demander le retour au calme et la fin des hostilités. Il ne s'agit pas d'un conflit entre l'Autorité palestinienne ou le peuple palestinien et l'État d'Israël, mais plutôt entre une organisation terroriste et l'État juif.

(*l'orateur reprend en français*)

Il n'y a aucune équivalence morale entre le Hamas, une organisation terroriste qui affiche un mépris flagrant de la vie humaine, et l'État démocratique libéral d'Israël, qui voit à son obligation de défendre son peuple. Y a-t-il un seul gouvernement représenté ici qui ne défendrait pas vigoureusement son peuple si des centaines de roquettes s'abattaient sur ce dernier jour après jour?

Les Forces de défense israéliennes continuent à remplir leur engagement visant à réduire le nombre de victimes civiles en réponse aux attaques incessantes à la roquette. Le Hamas cherche délibérément à mettre en danger la vie des civils, et ce, des deux côtés du conflit. Nous pleurons les décès et nous déplorons la souffrance.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au début du mois de juin, le Président Abbas a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement qui réaffirmerait son autorité sur Gaza, jusqu'alors sous le joug du Hamas. La tragédie actuelle pourrait avoir ceci de positif qu'elle pourrait fournir au Président Abbas l'occasion d'affronter trois grands défis.

Tout d'abord, désarmer le Hamas et les autres groupes terroristes palestiniens opérant à Gaza, y compris le Jihad islamique palestinien. En d'autres mots, le Président Abbas doit donner suite à son engagement pris en faveur de la démilitarisation, ce qui comprend l'enlèvement des milliers de missiles principalement fournis par l'Iran et cachés dans les maisons, les épiceries et les écoles des Palestiniens. Cela signifie que les combattants du Hamas doivent déposer les armes et embrasser le processus de paix.

En deuxième lieu, la production et la contrebande d'armes et de matériel qui permettent aux groupes terroristes d'acquérir et de fabriquer des roquettes doivent cesser complètement.

Enfin, troisièmement, l'appareil de sécurité de l'Autorité palestinienne doit assumer immédiatement le contrôle total de Gaza et du poste-frontière de Rafah. Les milices, les armées privées ou les autres forces de sécurité n'ont plus leur place. Il faut faire respecter le principe voulant qu'une seule autorité ait le droit de recourir à la force, et la coordination entre les Palestiniens et les Israéliens en matière de sécurité doit se poursuivre.

(*l'orateur reprend en français*)

Le Canada soutient les efforts du Secrétaire général en faveur de la désescalade de la situation, de même que les efforts des Gouvernements de l'Égypte et des États-Unis pour tenter de conclure un cessez-le-feu. Le Canada félicite Israël d'avoir accepté de manière

inconditionnelle la proposition de cessez-le-feu de l'Égypte, qui a été rejetée par le Hamas.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En ce qui concerne les rapports faisant état que des roquettes découvertes dans une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Gaza ont été rendues aux Hamas, le Canada appelle explicitement l'ONU à lancer une enquête indépendante immédiate afin de déterminer les faits concernant ce rapport. Le Canada appelle également l'ONU à s'assurer qu'aucune roquette ne soit rendue au Hamas.

Le Canada exhorte le Hamas et les autres groupes terroristes à mettre fin à la violence et à la souffrance. Le Hamas a le pouvoir de faire cesser ce conflit, ce que nous lui demandons de faire immédiatement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : c'est réellement le cœur lourd que nous évoquons aujourd'hui les souffrances indicibles, la mort et la dévastation infligées aux Palestiniens en raison de l'agression et de l'agression militaire inhumaine, aveugle, brutale et disproportionnée menées par un État Membre, au mépris de la primauté du droit et des normes internationales.

Avant de venir à cette séance, j'ai parcouru la une d'un journal qui disait, « Tandis que des centaines de femmes et d'enfants meurent à Gaza, la conscience mondiale reste muette », le tout accompagné des photos de trois dirigeants mondiaux. L'un avait les yeux clos, l'autre se bouchait les oreilles et le troisième se couvrait la bouche avec la main. J'espère que cette photo n'est pas le reflet d'un leadership mondial qui se caractériserait par l'inaction alors même que des êtres humains sans défense sont massacrés sans merci. Je m'étonne que les dirigeants qui sont toujours les premiers à nous enseigner la valeur des droits de l'homme soient aujourd'hui parfaitement muets et gardent le silence.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public et de nous permettre de faire part de notre colère et de notre désarroi. Nous savons que ce débat n'arrêtera pas la violence qui frappe les civils innocents en Palestine, mais nous espérons que peut-être il interpellera le sens moral et éthique des puissants et les valeurs des droits de l'homme qu'ils défendent. Au moins, nous sommes réconfortés de voir que l'histoire ne se répète pas. Lorsque les Juifs ont été persécutés sans merci par les nazis, presque personne n'a élevé la voix. Nous avons ici la possibilité de faire entendre notre colère et d'exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien et sa juste cause.

Les images difficiles et effroyables de Palestiniens sans défense exposés au déferlement à grande échelle de la toute-puissance militaire israélienne choquent profondément notre conscience. Mais l'inaction et l'impuissance du Conseil de sécurité et des grands dirigeants de ce monde nous attristent tout autant. Pourtant même les bonnes paroles valent toujours mieux que rien, pour redonner espoir à ceux qui sont emprisonnés à ciel ouvert à Gaza, où plus de 600 innocents ont déjà perdu la vie. Les dommages collatéraux ont transformé la trépidante Gaza City en décharge, détruisant les systèmes d'alimentation en eau et en électricité, les installations d'assainissement ainsi que les hôpitaux. Il n'est pas surprenant qu'un groupe de jeunes gens de Philadelphie ait interpellé les consciences citoyennes demandant de tout faire pour mettre un terme à cet apartheid des temps modernes en Palestine.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a confirmé que sur cinq Palestiniens tués au cours de l'offensive militaire israélienne actuelle, quatre étaient des civils, dont des enfants, des femmes et des personnes âgées. N'est-ce pas là un génocide?

Nous ne contestons pas le droit d'Israël d'exister et de vivre en paix, ni son droit de se défendre. Mais nous condamnons énergiquement sa pratique consistant à tuer régulièrement des Palestiniens innocents sous divers prétextes. Il est regrettable qu'Israël se serve de l'excuse de la légitime défense pour tuer des personnes vivant sous son occupation, comme bon lui semble, en toute impunité et sans que cela ne porte à conséquence. Sa pratique consistant à « nettoyer » les Palestiniens de leur terre sacrée sous divers prétextes ne doit être acceptable pour personne.

Plus important encore, les avocats d'Israël qui proclament si bruyamment le droit d'Israël à l'autodéfense oublient souvent que les infortunés Palestinien ont aussi le droit de vivre, non pas à l'ombre d'une mort aux aguets et soumis à une occupation perpétuelle, mais comme des êtres humains normaux jouissant d'une dignité, d'une liberté et d'une sécurité égales dans la paix, comme tous les Israéliens et toutes les personnes libres sur la planète. Les forces d'occupation bafouent ce droit chaque jour. Combien de temps la communauté internationale fermera-t-elle les yeux, les oreilles et la

bouche et refusera-t-elle de voir, d'entendre et de parler de la tragédie qui se déroule quotidiennement dans la Palestine occupée?

Israël attaque actuellement une population de 1,8 million qui n'a ni armée, ni flotte, ni aviation, ni unités militaires mécanisées, ni commandement, ni artillerie lourde. Israël prétend que ce massacre aveugle est une guerre. Mais, comme le célèbre journaliste Chris Hedges l'a écrit dans son récent message sur www.TruthDig.com, « seul le partisan d'Israël le plus prévenu se laisse égarer ». Les roquettes lancées sur la population civile Israël – que nous n'approuvons certes pas, mais plutôt condamnons – ne peuvent se comparer même de loin aux bombes à fragmentation de 500 kilos larguées en grand nombre sur des quartiers palestiniens densément peuplés; à l'évacuation forcée de quelque 400 000 Palestinien de leurs foyers; aux blessures infligées à plus de 7 000 d'entre eux par des missiles lancés d'avions de combat F-16 israéliens et des hélicoptères Apache; ou à la destruction de l'infrastructure de base, ainsi que de 100 000 demeures, au cours d'une agression aveugle.

Nous condamnons la violence et la destruction et nous exhortons le Conseil à faire de même. L'emploi disproportionné de la force contre une population civile désarmée constitue une violation de la Convention de Genève, des droits humains internationaux et du droit humanitaire.

Malgré les appels répétés à un cessez-le-feu du Secrétaire général et de quelques autres leaders, Israël a poursuivi son offensive terrestre à Gaza, ajoutant aux morts et à la destruction. Nous exhortons le Conseil de sécurité à adopter une résolution contraignante pour imposer un cessez-le-feu et mettre immédiatement fin aux hostilités pour que le sang ne coule plus, qu'il soit palestinien ou israélien. Nous exprimons notre sympathie et nos condoléances aux familles des morts. Le Conseil de sécurité a la responsabilité et l'obligation, en vertu de la Charte, de garantir la paix en mettant fin à l'agression et en affrontant les menaces à la paix. Nous espérons que le Conseil de sécurité se montrera à la hauteur de l'occasion et prendra des mesures efficaces pour faire cesser l'effusion de sang.

Pour terminer, comme nous l'avons répété, ce conflit ne peut avoir de solution militaire. Toute intervention militaire, en particulier l'emploi de la force brute, souvent exacerbe le conflit au lieu d'améliorer les conditions favorables à la paix. Malheureusement, un règlement politique de cette crise prolongée n'apparaît pas à l'horizon. Alors que le dernier cycle de médiation américaine a maintenant échoué et que la feuille de route du Quatuor est remisée depuis plusieurs années, il appartient au Conseil de sécurité de jouer le rôle d'honnête courtier. Il est déplorable qu'au cours des 66 années passées le Conseil de sécurité ait souvent hésité à prendre des mesures concrètes, alors même que ses propres résolutions étaient ouvertement ignorées quand elles auraient pu contribuer sensiblement à une solution équitable du problème.

Cette culture d'impunité doit prendre fin, le droit et la justice doivent prévaloir. Nous espérons que l'escalade ruineuse de la violence peut servir de signal d'alarme pour que le Conseil de sécurité travaille énergiquement à mettre fin à l'occupation israélienne et introduise l'amorce d'une solution des deux États qui garantisse la sûreté et la sécurité des habitants de l'État d'Israël et de la Palestinien, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif, de manière qu'ils puissent vivre côte à côte dans la paix et l'harmonie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous appuyons pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Conseil de sécurité a convoqué un nouveau débat public sur le Moyen-Orient sans avoir fait aucun progrès vers la paix. Loin de s'améliorer, la situation s'est aggravée. Le principal problème demeure l'agression systématique d'Israël contre la Palestine, avec les crimes contre son peuple qui en résultent. Ces dernières semaines, nous avons vu Israël, en une grave violation des quatre Conventions de Genève et des droits de l'homme, intensifier sa campagne militaire et le bombardement de zones et cibles civiles, tuant des Palestiniens et détruisant leurs biens, surtout dans la bande de Gaza assiégée.

Cuba condamne vigoureusement la dernière agression d'Israël contre la population de Gaza. Israël utilise sa supériorité militaire et technologique pour mener une politique de châtiment collectif, avec un recours disproportionné à la force qui a tué des civils innocents et causé d'énormes dommages matériels. Les chiffres sont alarmants. Le nombre des morts dépasse 520 et celui des blessés 3 500, dont beaucoup ont subi des effets secondaires qui dureront le reste de leur vie.

Nous appelons la communauté internationale à exiger qu'Israël mette fin à cette escalade de la violence. Seuls des entretiens sur une base équitable peuvent conduire à une paix juste qui permettra au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables et de créer l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale. Jusqu'au jour où le Conseil de sécurité jouera son rôle de défenseur de la paix et de la sécurité internationales et adoptera des mesures pratiques pour faire en sorte qu'Israël mette fin à son agression contre le peuple palestinien, il continuera d'encourager les forces israéliennes d'occupation à persister dans une politique arbitraire, expansionniste et criminelle et à agir avec impunité.

L'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes est le principal obstacle à l'instauration de la paix et d'une solution juste et durable au Moyen-Orient. Le comportement d'Israël bafoue délibérément les résolutions des Nations Unies, menace la paix et la sécurité régionales et internationales et viole les droits fondamentaux d'un peuple entier. Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que ces agressions persistent et que les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien ne sont pas pris en compte.

L'Assemblée générale a pris une décision historique quand une majorité de ses membres a accordé à la Palestine le statut d'État observateur non-Membre de l'ONU. Nous réaffirmons notre soutien à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant qu'État Membre à part entière. il est impératif de continuer à soutenir le peuple palestinien dans sa revendication légitime de créer un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le peuple palestinien souffre du nombre croissant de colonies israéliennes illégales; de la construction d'un mur illégal qui isole des communautés entières et entrave la formation d'un État palestinien; de la démolition par Israël de demeures palestiniennes et de l'éviction de milliers de personnes; de la condition difficile, angoissante, que connaissent les détenus palestiniens; et de la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, aggravée par un blocus permanent et injuste; ainsi que des frappes aériennes de nuit, des assassinats, enlèvements et tortures. Ces dernières semaines, l'armée israélienne a conduit des centaines de raids militaires violents contre des foyers palestiniens en Cisjordanie, arrêtant des centaines de Palestiniens qui rejoignent des milliers d'autres déjà en détention dans les geôles israéliennes. C'est seulement la fin de la politique colonialiste d'Israël, la libération des détenus palestiniens et la levée du blocus de la bande de Gaza qui permettront d'entamer un processus politique capable d'instaurer la paix dans la région.

Nous réaffirmons qu'un règlement politique, à travers le dialogue et les négociations, est la seule autre option hors du conflit en Syrie. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être préservées, ainsi que le droit de son peuple à l'autodétermination, sans ingérence ou intervention étrangère de quelque sorte que ce soit, y compris le prétexte de protéger les vies humaines pour justifier une intervention étrangère.

Nous ne pouvons manquer de donner voix encore une fois à la préoccupation que suscite la mort de civils innocents du fait du conflit syrien, et à notre condamnation de tous les actes de violence. Cuba accueille avec satisfaction le succès de l'opération de destruction et de retrait du territoire syrien de toutes les armes chimiques déclarées, dans des conditions exceptionnellement difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Zimbabwe.

Mme Chikava (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Pour commencer, puisque c'est la première fois que je prends la parole pendant votre présidence du Conseil de sécurité, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence pour le mois de juillet et de la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil.

Le Zimbabwe s'associe à la déclaration prononcée par la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la décision de l'Union africaine adoptée lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Malabo en juin.

Je tiens à faire part au peuple et aux dirigeants palestiniens de notre peine et de nos condoléances devant les morts et la dévastation tragiques qu'ils subissent en conséquence des actes de violence aveugle et disproportionnée commis par la Puissance occupante dans la bande de Gaza. Le massacre insensé de civils constitue d'évidence des représailles délibérées et des châtiments collectifs à l'encontre de toute une population civile, et représente de ce fait une violation grave du droit international humanitaire.

Le Zimbabwe est profondément indigné par les bombardements constants et l'invasion terrestre qui visent des zones fortement peuplées, provoquent de très graves destructions d'infrastructures civiles vitales et perturbent tous les aspects de la vie à Gaza, où la population souffre déjà du blocus illégal imposé par Israël.

Les actes commis par les Forces de défense israéliennes à Gaza ne peuvent être justifiées sous aucun prétexte. Le Zimbabwe appelle à l'arrêt immédiat de la violence. Israël doit respecter le droit international humanitaire et garantir la protection des civils.

Le Zimbabwe est extrêmement préoccupé par la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza, associée à la destruction et aux dommages massifs subis par les biens civils. Il est impératif de venir rapidement en aide au peuple palestinien en lui apportant une assistance et des secours d'urgence afin de répondre aux besoins des civils vulnérables. Nous appelons la communauté internationale à fournir une aide d'urgence pour alléger les souffrances du peuple palestinien.

Il est inacceptable que l'armée israélienne viole l'intégrité territoriale de Gaza et les droits de l'homme du peuple palestinien, en tuant des centaines de personnes et en faisant des milliers de blessés, tandis que le Conseil de sécurité se montre incapable d'intervenir de manière décisive. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités au titre de la Charte et agir pour protéger les civils palestiniens innocents. La communauté internationale doit se montrer unie dans l'action pour mettre un terme aux châtiments collectifs qu'Israël s'acharne à infliger au peuple palestinien.

L'injustice et la culture de l'impunité qu'Israël fait prévaloir doivent cesser. Le Conseil de sécurité doit faire en sorte qu'Israël réponde de ses actes et l'obliger à se plier au droit international. L'incapacité collective du Conseil de sécurité et de la communauté internationale a encouragé Israël à enfreindre ouvertement toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant le conflit israélo-arabe. Nous appelons également Israël à mettre un terme à l'expansion des colonies illégales, à lever le blocus imposé à Gaza et à revenir à la table des négociations.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à jouer un rôle plus actif afin d'encourager la reprise des pourparlers de paix visant à régler le conflit israélo-arabe conformément aux principes du droit international et à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. Le Zimbabwe est favorable à des négociations tendant à instaurer une paix juste, complète et durable au Moyen-Orient, ce qui permettra de rétablir le droit légitime du peuple palestinien à créer un État indépendant qui coexisterait pacifiquement avec l'État d'Israël. Il n'existe aucune solution de rechange au dialogue pacifique pour concrétiser la solution des deux États fondée sur les frontières de juin 1967.

Pour terminer, le Zimbabwe réaffirme son appui et sa solidarité inébranlables avec le peuple palestinien, qui s'efforce de faire valoir ses droits inaliénables et ses aspirations nationales légitimes à la liberté, à la justice, à la dignité et à la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande est profondément préoccupée par la récente escalade de la violence et la détérioration de la situation humanitaire à Gaza, dans le cadre d'un conflit qui pouvait et qui aurait dû être évité. Hier, le Premier Ministre néo-zélandais, M. John Key, a déposé devant le Parlement de mon pays une motion qui donne voix à cette préoccupation, ainsi qu'à la profonde inquiétude que suscite le nombre effroyable et intolérable de victimes civiles. Cette motion, adoptée à l'unanimité, accorde en outre un appui résolu aux efforts internationaux visant à obtenir un cessez-le-feu et à mettre un terme aux hostilités afin que les deux parties puissent reprendre les négociations.

Il est clair que les deux parties ne se sont pas montrées à la hauteur de leurs obligations de protéger les civils, notamment en faisant aveuglément feu sur les populations civiles. Cela s'oppose aux préceptes de base qui définissent un comportement internationalement acceptable. Le nombre de morts et de blessés en augmentation rapide est, pour reprendre les termes du Premier Ministre, effroyable et intolérable. Il est impératif et urgent de prendre des mesures immédiates afin d'empêcher de nouvelles victimes civiles.

La Nouvelle-Zélande exhorte toutes les parties à prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils, notamment au moyen de nouvelles trêves humanitaires. Il est également nécessaire d'adopter des mesures plus globales afin d'alléger la situation humanitaire actuelle sur le terrain. En particulier, il convient d'apporter d'urgence une aide aux services médicaux surchargés

et au nombre sans précédent de civils déplacés – qui, selon les paroles du Premier Ministre néo-zélandais, n'ont nulle part où aller. Leur nombre, qui atteint déjà le double de celui enregistré pendant la crise de 2009, continue de grossir rapidement.

Pour apporter cette assistance urgente, la Nouvelle-Zélande a décidé de verser une contribution financière supplémentaire à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, contribution que nous annoncerons incessamment, en réponse au Secrétaire général qui, dans sa déclaration ce matin, encourageait les États Membres à ce faire.

M. Key a déclaré que la Nouvelle-Zélande était très favorable aux efforts internationaux visant à obtenir un cessez-le-feu immédiat et s'est associé à l'appel constant du Conseil à mettre un terme aux hostilités, ajoutant que la Nouvelle-Zélande était « profondément déçue de l'échec de toutes les initiatives de cessez-le-feu à ce jour ». Nous exhortons toutes les parties à poursuivre leurs efforts pour assurer une désescalade.

Les derniers incidents font ressortir l'importance d'un règlement durable du conflit qui oppose Israël et les Palestiniens. Personne ne peut plus douter que la poursuite du *statu quo* ne serait pas viable. La Nouvelle-Zélande appelle les deux parties à revenir à la table des négociations pour œuvrer à une solution des deux États raisonnable et permanente. Un horizon politique crédible est indispensable, notamment concernant la levée durable du blocus imposé à Gaza.

Cela fait trop longtemps que prévaut le schéma récurrent du conflit, et le tribut payé par les civils innocents est tout simplement trop élevé. La violence ne porte en germes que davantage encore de ressentiment et d'esprit de revanche, qui porteront préjudice aux deux parties et à l'ensemble de la communauté internationale. Nous récolterons ce qui est semé actuellement dans les années à venir.

En bref, la Nouvelle-Zélande approuve et appuie la supplique du Secrétaire général, ce matin, afin que cessent les combats, que s'instaure le dialogue et que l'on s'attaque aux causes de ce conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

Mme Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général du rapport qu'il nous a présenté, et je remercie les représentants d'Israël et de l'État observateur de Palestine de leurs déclarations.

Nous constatons avec regret qu'une fois de plus, la bande de Gaza est le théâtre d'un affrontement armé qui a fait de nombreuses victimes innocentes dans la population civile. Nous appuyons les efforts que déploie en ce moment le Secrétaire général, qui a effectué un déplacement dans la région afin de négocier la cessation des hostilités. Nous appuyons et saluons les efforts de médiation déployés par certains acteurs, en particulier l'Égypte et les États-Unis, en vue d'instaurer un cessez-le-feu.

Le Mexique réitère sa profonde préoccupation face à l'escalade de la violence entre Israël et les groupes armés palestiniens dans la bande de Gaza, et il lance un appel solennel aux deux parties afin qu'elles mettent immédiatement fin aux agressions et à tout acte de violence. Nous condamnons les tirs de roquettes et l'emploi de la force dans la bande de Gaza, qui a fait plus de 500 morts, plus de 3 000 blessés et des milliers de déplacés, touchant principalement la population civile, notamment les femmes et les enfants. Nous sommes particulièrement préoccupés par les indices montrant qu'on s'en est pris à des hôpitaux et à des habitations civiles, ce qui est contraire au droit international humanitaire.

Nous appelons les parties à s'abstenir de tout acte hostile pouvant toucher les populations palestinienne et israélienne, et nous exigeons qu'elles respectent les dispositions du droit international et du droit international humanitaire, en particulier celles qui ont trait à la protection de la population civile en période de conflit armé. Le *statu quo* est inacceptable; il ne peut qu'exacerber les tensions et engendrer plus de violence et d'affrontements, avec les incidences directes que cela implique pour la population civile et la déstabilisation de la région.

C'est pourquoi le Mexique lance un appel au respect des dispositions de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, qui contient les éléments devant permettre de remédier aux facteurs qui ont conduit aux affrontements en cours, en particulier le blocus auquel est soumise la population de la bande de Gaza, qui est insoutenable, inacceptable et contraire à l'effet recherché. Nous réitérons la nécessité de régler dans les plus brefs délais le problème de fond dans la région, en garantissant le droit qu'ont Israël comme la Palestine de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. À cet égard, nous

soulignons l'importance que revêt une reprise rapide des pourparlers directs entre les parties.

Nous appelons le Conseil de sécurité à assumer pleinement ses responsabilités et à prendre les mesures qui sont en son pouvoir pour faire cesser les hostilités, fournir une assistance humanitaire et promouvoir le dialogue entre les parties concernées, en vue de rétablir la confiance entre Israël et la Palestine. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de parvenir à une paix durable dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat des plus importants.

Je tiens tout d'abord à présenter les plus sincères condoléances de mon pays et à dire toute la compassion qu'il ressent devant la tragédie humaine indescriptible et toutes les morts insensées de civils, pour la plupart des femmes, des personnes âgées et des enfants innocents, dont nous sommes les témoins dans la bande de Gaza, ainsi que devant les innombrables blessés, autant de victimes d'un châtiment collectif.

Je tiens à exprimer la grave préoccupation du Kazakhstan face aux derniers événements survenus dans la bande de Gaza, où de lourdes et brutales frappes aériennes et des offensives terrestres menées par l'armée israélienne se sont soldées par la mort de plus de 600 Palestiniens, en violation des normes du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il est évident que la persistance du conflit israélo-palestinien continue de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales, et qu'il est essentiellement aggravé par Israël. L'état de droit doit être appliqué au niveau international, et le Conseil de sécurité a le devoir de le faire respecter et de ne pas faillir à ses obligations. Dans ce contexte, nous appuyons l'initiative de paix du Caire, qui constitue un cadre permettant de mettre un terme à la violence, ainsi que les efforts de la communauté internationale et du Conseil de sécurité en vue de négocier un cessez-le-feu et de relancer les pourparlers de paix.

Nous reconnaissons le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et son droit de créer un État de Palestine indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 dans le contexte d'une coexistence pacifique avec Israël. Nous plaidons pour que l'État observateur de Palestine obtienne le statut de membre à part entière de l'ONU, et nous appelons Israël à mettre fin d'urgence à son occupation illégale et à arrêter l'expansion des colonies et la construction du mur de séparation illégal, qui sont au nombre des causes principales du conflit en cours.

Nous sommes convaincus qu'Israël n'a pas le droit d'employer la force de cette manière, sous aucun prétexte. Nous prions le Conseil de sécurité de mettre un terme à cette agression systématique.

Nous regrettons que les perspectives de cessez-le-feu soient en train de s'assombrir. La situation humanitaire à Gaza s'est considérablement dégradée. Le nombre de victimes du côté palestinien a augmenté de façon spectaculaire du fait de cette guerre asymétrique et disproportionnée. Nous appelons également à la levée du blocus imposé par Israël à Gaza, qui s'accompagne de restrictions sévères et insupportables. Comme l'a lui-même souligné le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, cette opération est une atrocité, et Israël « doit exercer la plus grande retenue et faire bien davantage pour protéger les civils ».

Nous appuyons l'appel de tous les États Membres à un cessez-le-feu immédiat entre les parties, à la reprise des négociations, à une désescalade des tensions, à la fourniture d'un appui aux populations touchées par la grave crise humanitaire et à la levée des restrictions imposées par Israël à la circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de Gaza.

Nous sommes également préoccupés par l'aggravation de la violence en Syrie et ses conséquences humanitaires dévastatrices. Nous appelons à l'apaisement des hostilités et à l'arrêt des bombardements aériens, ainsi qu'à la mobilisation d'opérations de secours transfrontières pour les zones difficiles d'accès.

Les différents foyers de tension dans d'autres parties du Moyen-Orient déstabilisent la région. Nous lançons donc un appel urgent à toutes les parties afin qu'elles mobilisent la volonté politique nécessaire pour garantir à tous la paix et la sécurité, la liberté et la justice dans le cadre d'une démarche réellement multilatérale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. AlAjmi (Koweït) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que votre sagesse et votre professionnalisme seront garants, ce

mois-ci, du bon déroulement des travaux du Conseil. Nous souhaitons également féliciter votre prédécesseur de sa présidence du mois dernier.

Nous voici à nouveau réunis à l'occasion de la séance désormais périodique que consacre le Conseil au point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » et pourtant, elle se tient cette fois dans des circonstances humanitaires exceptionnelles qui ne relèvent en rien de notre routine. Cela nous rappelle les événements tragiques provoqués par l'agression israélienne contre la bande de Gaza fin 2009, dont les images restent très présentes dans notre mémoire collective. Le sang des victimes innocentes, hommes, femmes, enfants, continue de couler. Les cris d'angoisse des mères qui ont perdu des enfants continuent de retentir, tout comme les cris de douleur des blessés et les cris de désespoir des personnes déplacées qui ont perdu leur toit, leur logement suite aux bombardements qu'Israël effectue sans discrimination.

Nous nous trouvons de nouveau face à une série d'agressions menées par Israël, avide d'imposer encore une fois, avec une agressivité renouvelée, un châtiment collectif, et qui déverse la lave de ses missiles, sans faire de distinction entre un enfant qui joue, une personne âgée qui prépare le pain, un vieil homme qui prie et un élève qui étudie.

Il s'agit bien de l'appareil meurtrier israélien, qui continue sans cesse de manifester avec orgueil sa toute-puissance militaire face à un peuple sans défense qui ne dispose pas des conditions de vie les plus simples à cause de la poursuite de l'occupation et du blocus asphyxiant et illégal imposé à la bande de Gaza.

Le Groupe des États arabes condamne fermement l'agression militaire brutale et barbare menée contre les civils sans défense dans la bande de Gaza, où Israël a surpassé son bilan passé, qui regorge pourtant de violations du droit international et du droit international humanitaire, y compris les dispositions relatives à la protection des civils en période de conflit armé. Israël est donc allé encore plus loin, par des pratiques encore plus dangereuses, en menaçant d'intensifier et de multiplier les brutales opérations militaires qu'il effectue dans le cadre de cette dernière agression. Celle-ci a pris une nouvelle dimension militaire, sous la forme d'une incursion terrestre – après des raids aériens –, qui se sert des côtes palestiniennes comme de rampes de lancement de missiles ciblant tout ce qui s'apparente au genre humain, et manifeste ainsi toute sa démesure en commettant des violations dans le cadre de représailles et pour imposer un châtiment collectif à des civils sans défense qui succombent sous le joug de l'occupation.

Le nombre de victimes est passé ces derniers jours à plus de 600 morts – des enfants, des femmes et des civils sans défense pour la plupart. Des milliers de personnes ont été blessées et des dizaines de milliers d'autres ont perdu leur maison, d'après les rapports publiés par le Bureau dela coordination des affaires humanitaires. Le massacre perpétré dans le quartier de Choujaiya en est l'exemple le plus hideux et le plus sanglant et constitue en soi un crime de guerre. Nous sommes désormais au bord d'une catastrophe humanitaire, avec tout ce que ce terme implique, puisque Israël s'obstine dans son attitude nihiliste vis-à-vis de la réalité, et dans son déni des droits inaliénables les plus fondamentaux du peuple palestinien, puisqu'il refuse la paix, fait voler en éclats les rêves de ce peuple blessé, qui aspire à l'édification d'un État indépendant sur la base des frontière du 4 juin 1967 avec Al Qods Al Charif pour capitale, et ignore toutes les initiatives de paix, à commencer par l'Initiative de paix arabe.

Compte tenu de ces faits, le Groupe des États arabes exhorte la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, à assumer d'urgence ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales telles que définies dans la Charte des Nations Unies et à prendre les mesures positives requises pour résoudre l'équation difficile de la paix, et ce, en s'employant à prendre les mesures nécessaires pour réaliser ce qui suit.

Premièrement, il faut amener Israël à cesser immédiatement et sans condition l'agression militaire, dans toutes ses dimensions, qu'elle mène dans la bande de Gaza en veillant à ce qu'elle ne se reproduise pas, et l'obliger à assumer la responsabilité juridique de la totalité des pertes et des dégâts humains et matériels subis par le peuple palestinien sans défense lors de cette agression brutale.

Deuxièmement, il faut condamner les pratiques racistes des autorités d'occupation et des colons israéliens contre les Palestiniens sans défense, leurs biens et leurs lieux saints. Ces pratiques constituent des violations de toutes les conventions et de tous les traités internationaux et y portent atteinte, à commencer par la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre signée en 1949.

Troisièmement, il faut œuvrer à la levée du blocus illégal imposé par Israël à la bande de Gaza en garantissant la réouverture des points de passage pour l'aide humanitaire et pour répondre aux besoins essentiels des habitants de la bande de Gaza.

Quatrièmement, il convient d'appuyer l'initiative de la République arabe d'Égypte le 14 juillet en vue d'un cessez-le-feu, d'exiger de tous les acteurs régionaux et internationaux concernés qu'ils l'acceptent, et de mettre en place les conditions propices à un apaisement durable.

Cinquièmement, il convient d'appuyer la demande de l'État de Palestine visant à ce que son territoire soit placé sous protection internationale afin de mettre fin à l'occupation et de permettre à l'État de Palestine d'exercer sa souveraineté.

Sixièmement, il faut exiger d'Israël qu'il accélère la libération, sans condition ni entrave, des Palestiniens détenus depuis le début de l'agression, et en particulier de ceux qui sont placés, en contravention avec les principes du droit international, en détention administrative alors qu'ils ne font l'objet d'aucun chef d'inculpation, ainsi que de ceux dont la mise en liberté a été décidée dans le cadre des opérations d'échanges de prisonniers.

Septièmement, il convient de s'employer à fournir toutes les formes d'appui rapide à l'État de Palestine pour qu'il puisse répondre aux besoins urgents du peuple palestinien aux fins de la reconstruction de la bande de Gaza suite au blocus et à l'agression israéliens barbares.

Pour terminer, le Groupe des États arabes réaffirme sa détermination de se tenir aux côtés de la République libanaise ainsi que son appui à ce pays soucieux de préserver sa sécurité et son intégrité territoriale. Nous demandons instamment à Israël qu'il mette fin à ses violations constantes de l'espace aérien et terrestre libanais, se retire totalement du reste des territoires libanais occupés, et s'engage à appliquer la résolution 1701 (2006).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Le Hoai Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public sur la situation au Moyen-Orient. Nous remercions le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son exposé détaillé. Le Viet Nam apprécie vivement les efforts qu'il déploie pour apaiser les tensions dans cette région.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, des centaines de Palestiniens, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, ont été tués lors des dernières attaques aveugles visant la population de Gaza. Des milliers de personnes ont été déplacées, des années d'acquis sociaux et économiques ont été perdues, et l'espoir de paix dans la région a une nouvelle fois été anéanti. Le Viet Nam est extrêmement préoccupé par l'escalade de la violence et regrette le nombre inacceptable de victimes civiles. Nous approuvons les observations faites par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, concernant les actes terribles commis à Gaza et nous nous associons à lui et aux autres orateurs qui ont appelé Israël à mettre fin à la violence contre les civils palestiniens et à prendre des mesures pour les protéger.

Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat, à la fin de la violence contre les civils et à la reprise des négociations entre les parties concernées. Nous appelons à l'intensification des efforts déployés par la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et le Quatuor, pour parvenir à un cessez-le-feu et remédier à la crise politique et humanitaire actuelle, y compris en facilitant l'acheminement des secours humanitaires à Gaza. Nous appuyons pleinement ces efforts et tous les autres efforts déployés par la communauté internationale en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans la région.

L'engrenage de la violence est à l'oeuvre et continuera de faire des ravages dans la région à moins qu'une solution juste et pacifique ne soit trouvée à la question palestinienne, vieille déjà de près de sept décennies, ainsi qu'au conflit plus large au Moyen-Orient. À cet égard, le Viet Nam appuie les efforts visant le règlement pacifique du conflit arabo-israélien sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor, dans le but de parvenir à une solution globale, juste et durable garantissant les intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Des mesures pressantes et résolues s'imposent maintenant pour une reprise de pourparlers directs entre Israël et la Palestine, ainsi que de l'ensemble du processus de paix au Moyen-Orient. Le Viet Nam réaffirme une nouvelle fois son appui de principe à la solution des deux États, prévoyant

notamment l'édification d'un État de Palestine indépendant et souverain coexistant en paix avec l'État d'Israël.

En dehors des effets considérables qu'aurait un règlement du conflit palestino-israélien sur le Moyen-Orient, la paix dans la région exige également des progrès en ce qui concerne les autres crises. Nous sommes extrêmement préoccupés par la récente montée de violence en Iraq et nous appuyons les efforts déployés par la communauté internationale et le Gouvernement iraquien pour rétablir la stabilité et garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région. Nous sommes également préoccupés par la situation en Syrie, et appelons toutes les parties à renoncer à employer la force et à régler leurs différends dans le cadre de négociations pacifiques pour assurer la stabilité en Syrie et éviter de faire de nouvelles victimes civiles.

La paix au Moyen-Orient ne pourra être obtenue que si les Palestiniens ont la garantie d'une vie meilleure et du respect de leurs droits fondamentaux, notamment le droit sacré à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant et souverain. Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il déclare que les Palestiniens comme les Israéliens doivent se sentir en sécurité et qu'ils doivent avoir des raisons d'espérer. Les causes profondes du conflit doivent donc être réglées et la seule manière d'y parvenir passe par des négociations pacifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais saluer l'organisation du présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions en outre le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé qui nous a décrit la réalité sur place, ainsi que sa mission de bons offices dans la région.

La situation dans la bande de Gaza est suivie avec beaucoup d'attention par mon pays, qui a fait part de son inquiétude face à l'escalade de la violence et exprimé sa ferme condamnation de l'incursion terrestre menéee par l'armée israélienne dans la bande de Gaza, qui ne fait qu'aggraver davantage la situation sur le terrain, condamnation qui vaut également pour les tirs de roquettes qui visent Israël. Nous exigeons donc le retrait immédiat des troupes israéliennes de la bande de Gaza, ainsi que l'arrêt immédiat des tirs de roquettes contre Israël.

Le Pérou condamne les attaques menées contre des zones urbaines densément peuplées et l'emploi disproportionné de la force militaire. Nous renouvelons en conséquence notre appel pressant pour que soient pleinement respectés les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et que soient prises d'urgence des mesures de protection de la population civile, en veillant à ce que les victimes bénéficient de soins médicaux et à ce que les postes-frontières soient ouverts pour faciliter l'évacuation de la population civile.

Le Pérou lance un nouvel appel à l'arrêt immédiat des hostilités. Dans ce but, nous appuyons les efforts du Secrétaire général, ainsi que les autres initiatives, telles que celle de l'Égypte, pour parvenir à un cessez-le-feu. Nous nous associons également aux déclarations des orateurs qui m'ont précédé et insisté sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Pour ce faire, il convient de reprendre d'urgence les négociations directes entre les parties, afin de parvenir à un règlement viable et durable qui mettra fin au statu quo et permettra aux Palestiniens et aux Israéliens de cohabiter dans la paix au sein de deux États aux frontières sûres et internationalement reconnues.

C'est la troisième fois en six ans que des hostilités éclatent dans la bande de Gaza. Il est donc impératif de mettre un terme définitif au cycle récurrent de ce conflit sanglant. Ma délégation estime que la communauté internationale, en particulier les acteurs à même d'exercer une forte influence sur les parties, doit appuyer la quête d'une paix durable, conformément au mandat de la Conférence de Madrid, à la Feuille de route du Quatuor et aux autres accords conclus, et fondée sur le plein respect du droit international, notamment des résolutions du Conseil de sécurité sur le sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public aujourd'hui. La Jamaïque s'inquiète profondément de l'aggravation de la crise à Gaza, qui se traduit par un nombre toujours croissant de victimes civiles, puisque plus de 600 Palestiniens ont perdu la vie et plus de 3 700 personnes ont été blessées, dont beaucoup de femmes et d'enfants.

Nous condamnons fermement le fait que des populations civiles soient prises pour cible, ce qui

constitue une violation flagrante du droit international humanitaire. Tout en convenant qu'Israël nourrit des préoccupations légitimes quant à sa sécurité et en reconnaissant son droit à la légitime défense, nous sommes consternés par l'emploi disproportionné et aveugle de la force contre une population civile sans armes, qui ne dispose que d'options limitées vers lesquelles se réfugier. Nous condamnons également les actes du Hamas et appelons à l'arrêt urgent de ses tirs de roquettes sur les villes et les zones habitées israéliennes.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale au sens large ne sauraient rester passifs face à ces événements tragiques. La communauté internationale doit s'employer à négocier un arrêt immédiat des hostilités, tout en redoublant d'efforts pour apporter une aide humanitaire aux milliers de personnes assiégées aux confins de la bande de Gaza. Nous ne pouvons pas fermer les yeux devant la catastrophe humanitaire actuelle qui ne cesse de s'aggraver. Nous appelons la communauté internationale à répondre à l'appel lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour mobiliser 115 millions de dollars afin de répondre aux besoins humanitaires urgents de la population de Gaza en matière de nourriture, d'eau, de médicaments et de services d'assainissement. La généreuse contribution de 47 millions de dollars faite par les États-Unis est particulièrement bienvenue.

Nous nous félicitons également de la visite du Secrétaire général dans la région et nous le remercions vivement de l'exposé qu'il nous a présenté depuis Ramallah ce matin, dans lequel il a évoqué les intenses discussions auxquelles il prend part actuellement. Ces discussions visent l'arrêt des combats, l'ouverture du dialogue et le règlement des causes profondes de la crise.

La Jamaïque estime que, en l'absence d'un règlement politique négocié sur la base de la solution des deux États, le cycle de violence se poursuivra. Nous restons attachés à un accord juste, durable et global qui reconnaisse l'État palestinien dans les frontières d'avant 1967 et garantisse la sécurité d'Israël. Pour parvenir à une telle solution, il faut s'appuyer sur la mise en œuvre de mesures de confiance par les deux parties.

Nous avons la responsabilité collective de régler contre ces problèmes profondément ancrés, car c'est la seule voie qui nous mènera à une paix et une sécurité durables dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, du leadership dont vous faites montre et du travail que vous accomplissez à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois particulièrement agité. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé de ce matin.

Lorsque le Guatemala a entamé son mandat au Conseil en janvier 2012, l'ombre du conflit naissant en Syrie et les tensions de longue date entre Israël et l'Autorité palestinienne étaient quelque peu atténuées par l'espoir que le Printemps arabe avait fait naître dans la région. Bien que nous soyons toujours convaincus que les revendications légitimes de ces peuples finiront par porter leurs fruits, seule la désolation prévaut actuellement. Chaque semaine, la violence s'intensifie, les divisions se multiplient et la catastrophe humanitaire s'aggrave. Notre peine ne peut que croître devant les récents événements dans la bande de Gaza, qui s'ajoutent à la situation en Syrie et à la situation en Iraq, ainsi qu'à leurs répercussions sur les pays voisins comme le Liban et la Jordanie, et à la brutale montée en puissance des activités des jihadistes de l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Malgré tout ce que je viens d'évoquer, le Guatemala reste fermement convaincu que la diplomatie et le dialogue sont le meilleur moyen de parvenir au règlement durable de chacun des conflits qui ravagent le Moyen-Orient. Certes, compte tenu de l'ampleur de l'intransigeance et des hostilités actuelles, cela pourrait passer pour de la naïveté, mais nous continuons de penser qu'un règlement politique des différends qui scindent la région depuis des années est le seul moyen d'obtenir une stabilité durable et de pouvoir retrouver le chemin du progrès.

À titre d'exemple, ce qui mobilise notre attention c'est l'escalade de la violence en Israël et dans la bande de Gaza. Encore une fois, la population civile est menacée, et encore une fois, nous entendons des récits contradictoires concernant l'origine de cette violence. Pendant que sont échangées des récriminations et que l'on assigne des parts de responsabilité, ce que l'on constate avec surprise et horreur, c'est le lourd bilan causé par ces événements notamment au sein de la population civile palestinienne sans défense. Non seulement nous déplorons vivement les pertes humaines et matérielles subies, mais nous sommes convaincus que

ces actes conduiront à une nouvelle escalade du conflit, aux conséquences imprévisibles pour les deux parties.

Dans ce contexte, nous nous joignons aux appels urgents émanant de différents secteurs en vue d'une cessation immédiate de tous les actes de violence et nous réitérons que la seule solution durable doit être recherchée au travers de négociations sur la base de deux États, Israël et la Palestine, vivant en paix et à l'intérieur de frontières sûres.

Nous sommes conscients de l'énorme défi que peut représenter la recherche d'une solution politique tant au niveau national qu'au niveau international. Cependant, nous insistons sur le fait qu'il ne reste qu'une seule voie. Maintenir le cap actuel ne ferait qu'approfondir les divisions et empêcher de parvenir à l'objectif de paix tant souhaité.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé d'intervenir de nouveau. Je lui donne la parole.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : Tout au long de cette journée, un certain nombre d'États Membres ont passé leur temps devant le Conseil de sécurité à critiquer Israël. En vérité, eux-mêmes méritent la critique. Ils prennent place dans cette salle et déversent leur rage et leur chagrin alors qu'en réalité nombre de ces mêmes nations sont responsables d'une grande partie des conflits qui font rage au Moyen-Orient.

Je suis satisfait de constater que la représentante du Liban a manifesté un grand intérêt pour les droits des Palestiniens. Cependant, avant de parler d'Israël dans cette salle, j'aimerais lui suggérer de regarder les camps de réfugiés qui parsèment le Liban, où des Palestiniens vivent dans les pires conditions dans la région. Ils font constamment l'objet de violences, de discrimination et d'oppression économique et sociale.

Tout à l'heure nous avons entendu l'étrange couple onusien que constituent l'Iran et l'Arabie saoudite. Lorsqu'ils retournent dans leur pays ils mènent une guerre par procuration en Syrie, sont responsables du massacre de 150 000 Syriens, mais, ici, au sein de l'Organisation, ils ne peuvent pas être plus proches. Ils ont une chose en commun, tous deux sont un berceau du terrorisme et du radicalisme au Moyen-Orient, l'un a créé le Hezbollah et l'autre a créé Al-Qaida.

L'Iran et le Qatar se sont également associés pour financer le Hamas. Chaque roquette lancée contre Israël pourrait porter l'inscription « Offert par Téhéran » tandis que chaque tunnel de la terreur pourrait porter l'inscription « Rendu possible grâce à un aimable don de l'Emir du Qatar ».

Comme s'il ne leur suffisait pas d'avoir pu construire un réseau souterrain de la terreur, ces pays prennent place ici, au Conseil de sécurité, et tiennent des propos qui n'ont aucun fondement. Dans son intervention, le représentant de l'Iran a utilisé le terme de « respect » et appelé à la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies. Compte tenu du fait qu'il se trouve être le premier auteur du terrorisme au monde, qu'il dispose désormais de six armes nucléaires en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et qu'il transfère en contrebande des armes à Gaza, également en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, je ne suis pas certain que l'Iran connaisse réellement le sens du terme de « respect ».

Finalement, dans cette liste d'États Membres, l'Égypte a également beaucoup à dire en ce qui concerne les droits de l'homme. Étant donné qu'elle a condamné 683 Egyptiens à mort en un seul jour, au lieu d'appeler au désinvestissement, l'Égypte devrait plutôt investir dans son propre pays. À bien y réfléchir, cela vaut pour tous les pays non arabes du Mouvement des pays non alignés ici, dans cette salle, à savoir Cuba, la République bolivarienne du Venezuela – qui sont de grandes démocraties – et la République populaire démocratique de Corée qui répriment brutalement et sans pitié les droits de leurs peuples. Il est temps de mettre fin à l'hypocrisie.

Une fois encore, la guerre de Gaza n'est pas une guerre que nous avons choisie. Elle constituait notre dernier recours. Elle nous a été imposée par le Hamas, par ses brutales attaques contre nos civils. Israël ne voulait pas cette guerre, et à trois reprises – trois différentes reprises – Israël a été d'accord pour un cessez-le-feu et, chaque fois, le Hamas a refusé et lancé encore davantage de roquettes. Chacune de ces roquettes envoie haut et fort le message que le Hamas est déterminé à faire la guerre.

Comme nous l'avons dit auparavant, Israël n'a aucun intérêt à être à Gaza. Nous combattons à Gaza mais nous ne combattons pas le peuple de Gaza. L'équation, une fois encore, est très simple : lorsque le calme sera revenu en Israël, le calme reviendra à Gaza. Le but de notre opération est d'éliminer les roquettes, de fermer les tunnels de la terreur et de démilitariser Gaza afin de restaurer un calme durable pour le peuple d'Israël et le peuple de Gaza.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi terminé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 30